

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

RÉCEPTION NÉGATIVE AUX NORMES DE VIE DE HÉROUXVILLE (2007) ET
À L'ÉNONCÉ DE VALEURS DE GATINEAU (2011) : DISCOURS DE
RÉSISTANCE ENTRE NÉGOCIATION ET REPRODUCTION DES DISCOURS
HÉGÉMONIQUES

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAITRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

CATHERINE LOISEAU

AOÛT 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je voudrais commencer en soulignant que les pages de ce mémoire ont été écrites sur des terres autochtones volées et toujours non cédées. Je suis reconnaissante de pouvoir habiter, étudier et travailler à Montréal, un territoire ancestral qui a longtemps servi de lieu de rassemblement et d'échange entre les nations¹.

Merci aux membres du personnel responsable de l'entretien de l'UQAM et des bibliothèques. Par votre travail invisibilisé, mais essentiel, vous m'avez permis d'avoir un espace où étudier et travailler.

Merci à Lysa Brunet, du Département de science politique, et à Christine Despatie, du Service d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap, pour votre diligence, votre empathie et d'avoir amené de l'humanité à la bureaucratie uqamienne.

Merci à Geneviève Pagé, pour avoir assuré la direction de ce mémoire. Merci de m'avoir accueillie et accompagnée dans ce long et sinueux chemin qu'a été la maîtrise. Merci de t'être adapté à mes rythmes et stratégies de travail, merci pour ta patience et ta compréhension.

Merci à Mélissa Blais pour ta confiance et ta solidarité.

¹ Librement adapté du Guide de reconnaissance du territoire traditionnel de l'ACPPU (2016)

Merci à Mélanie pour tes conseils qui m'ont permis de me retrouver dans les dédales académiques, et surtout, de m'en sortir. Merci à Claudie de m'avoir guidée, rassurée et encouragée. Merci à Noémi pour ton énergie et nos discussions. Merci à Alexe pour ta présence et ton écoute.

Merci à Soleil pour ta générosité, ta solidarité et ta force.

Merci à Andréanne de m'avoir accompagnée pendant la maladie et la dépression qui ont ponctué ma maîtrise. Tu as été mon phare, ma personne. Il n'y aurait pas ce mémoire sans toi; il n'y aurait plus eu de moi sans toi. Merci pour tout.

Merci à mes parents, Sylvie et Mario, pour votre amour, votre soutien – moral et financier – et vos encouragements. Vous m'avez permis de persévérer par votre confiance en mes capacités et en ma réussite. Merci à ma soeur, Joanie, de m'avoir permis de m'accrocher. Merci à Liam, Clara et Emmeline, ces enfants de ma vie, pour l'amour, la force, les rires et l'espoir que vous m'apportez.

DÉDICACE

À toutes les personnes étudiantes qui ont
sombé et qui n'ont pas survécu à leurs études

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	vii
RÉSUMÉ	viii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I REVUE DE LA LITTÉRATURE, ÉLÉMENTS THÉORIQUES ET CONCEPTUELS	9
1.1 Revue de la littérature.....	9
1.1.1 Les médias et le racisme	9
1.1.2 La construction de l'altérité identitaire par le « Nous » et l'« Autre »...	15
1.2 Problématique et questions de recherche	20
1.3 Cadre théorique, présentation des concepts et introduction des impacts	21
1.3.1 Concept d'imaginaire collectif.....	22
1.3.2 Concept de contre-discours.....	27
1.3.3 Concept d'hospitalité	33
1.4 Perspectives de recherche et positionnement situé.....	36
CHAPITRE II MÉTHODOLOGIE ET DESCRIPTION DU CORPUS	41
2.1 Analyse critique du discours	41
2.2 Procédure d'échantillonnage	43
2.3 Noyau contextuel.....	47
2.3.1 Personnes participantes.....	47
2.3.2 Cadre spatio-temporel	50
2.3.3 But.....	57
CHAPITRE III ACTIONS ET INTERVENTIONS DES TEXTES D'OPINION AU SUJET DU CONTENU DES CODES MUNICIPAUX.....	63
3.1 Attaque de la légitimité, de la crédibilité et de la pertinence des documents....	63

3.2	Simplification des documents	69
3.3	Rectification des représentations et des expériences par le témoignage	77
CHAPITRE IV IMPACTS DES CODES MUNICIPAUX : ENTRE		
CONDAMNATION ET REPRODUCTION DES OPPRESSIONS..... 84		
4.1	Diffusion du mythe de l'égalité atteinte entre les femmes et les hommes	85
4.2	Négation de l'histoire coloniale du Canada	89
4.3	Célébration d'une identité privilégiée basée sur le fantasme de la nation blanche 92	
4.4	Obstruction à la citoyenneté et à l'intégration.....	96
4.5	Effets des documents municipaux absents de la littérature scientifique	98
CHAPITRE V L'HOSPITALITÉ (POST)COLONIALE DES NORMES DE VIE		
ET DE L'ÉNONCÉ DE VALEURS : ENTRE PRÉTENTIONS ET RÉALITÉ 105		
5.1	Faible ouverture à l'« Autre »	106
5.1.1	Les <i>Normes de vie</i> et l' <i>Énoncé de valeurs</i>	106
5.1.2	Analyse des <i>Normes de vie</i> et de l' <i>Énoncé de valeurs</i> par les textes au corpus 108	
5.2	Présence d'un sentiment de supériorité	109
5.2.1	Les <i>Normes de vie</i> et l' <i>Énoncé de valeurs</i>	109
5.2.2	Analyse des <i>Normes de vie</i> et de l' <i>Énoncé de valeurs</i> par les textes au corpus 110	
5.3	Fixité des rôles.....	111
5.3.1	Les <i>Normes de vie</i> et l' <i>Énoncé de valeurs</i>	111
5.3.2	Analyse des <i>Normes de vie</i> et de l' <i>Énoncé de valeurs</i> par les textes au corpus 112	
CONCLUSION.....		115
ANNEXE A RÉFÉRENCE AUX CORPUS.....		122
BIBLIOGRAPHIE.....		131

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
2.1 Composition du corpus.....	46
2.2 Lieu de résidence des personnes locutrices de la section « Lettres d'opinion »	49
2.3 Répartition des textes du corpus selon le genre de texte d'opinion	51

RÉSUMÉ

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous intéressons aux documents de types « code de vie » comme processus d'institutionnalisation d'un « vivre-ensemble » et à leurs impacts sur les personnes immigrantes et racisées. Notre travail de recherche propose d'observer la réception négative des Normes de vie (2007) de la municipalité de Hérouxville et de l'Énoncé de valeurs (2011) de la ville de Gatineau au regard des valeurs et de l'identité dites « québécoises ». Nous nous sommes posé les questions suivantes : de quelles manières les textes d'opinion en opposition aux Normes de vie de Hérouxville et à l'Énoncé de valeurs de Gatineau attaquent-ils leurs discours hégémoniques et permettent-ils la construction de contre-discours? Ces contre-discours parviennent-ils vraiment à dépasser les oppressions qu'ils dénoncent ou participent-ils à leurs reproductions malgré les intentions des auteures et auteurs?

Pour ce faire, nous avons procédé à une analyse critique du discours de textes d'opinion (éditorial, chronique, lettre d'opinion) tirés d'une dizaine de journaux. Le premier niveau de notre analyse porte sur l'utilisation du langage et de procédés discursifs (lexique, figures de style, humour, argumentation) et brosse l'éventail des critiques adressées aux documents de Hérouxville et de Gatineau, ce qui nous permet de constater comment les textes d'opinion, comme contre-discours, attaquent leurs discours hégémoniques. Le second niveau de notre analyse porte sur les impacts des Normes de vie et de l'Énoncé de valeurs qui véhiculent le mythe de l'égalité atteinte entre les femmes et les hommes, qui contribuent à nier l'histoire coloniale du Canada, qui célèbrent l'identité blanche et qui freinent l'accès à la citoyenneté. Nous relevons dans les textes de notre corpus la dénonciation de ces impacts, mais aussi la reproduction des oppressions colonialiste, raciste et patriarcale qu'ils critiquent et condamnent.

Mots clés : *Normes de vie*, *Énoncé de valeurs*, code de vie, citoyenneté, immigration.

INTRODUCTION

L'actualité politique québécoise récente nous a amené le plus récent de quatre « propositions législatives touchant le droit de la liberté de culte dans les institutions publiques depuis 2010 qui, à des degrés divers, vise à encadrer l'exercice de la liberté de religion dans les institutions publiques » (CDPDJ, 2019 : 87). En effet, le projet de loi 21, « Loi sur la laïcité de l'État » du gouvernement caquiste de François Legault a été adopté sous le bâillon le 16 juin 2019. Cette loi prévoit l'interdiction du port de signes religieux, toutes religions confondues, aux employées et employés de l'État en position d'autorité. En 2017, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi 62 « Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes » (Québec, 2015).

Pour la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), cette nouvelle loi « risqu[e] d'entraîner des effets discriminatoires pour des personnes appartenant à certains groupes minoritaires [...] qui sont déjà victimes de préjugés et d'exclusion » (CDPDJ, 2019 : 82-83). D'autres organisations² précisent craindre l'augmentation de la marginalisation et la précarisation des personnes et des groupes déjà vulnérabilisés par le racisme, le sexisme et l'islamophobie.

² Entre autres, Justice Femmes (La Presse Canadienne, 2019); Fédération des femmes du Québec (Lajoie, 2019) et le Conseil canadien des femmes musulmanes (Saint-Arnaud, 2019).

La loi sur la « laïcité de l'État » du gouvernement caquiste (Québec, 2019) et la loi libérale sur la « neutralité religieuse » s'inscrivent dans la continuité du projet de loi 60 du gouvernement péquiste, la « Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement » (Québec, 2013), et du projet de loi 94 du gouvernement libéral, la « Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodements dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements » (Québec, 2010), bien qu'ils n'aient, au final, pas été adoptés.

Dans ce contexte, il importe de comprendre les initiatives de la municipalité de Hérouxville (2007) et de la ville de Gatineau (2011) non pas comme des occurrences exceptionnelles, mais plutôt comme s'inscrivant dans un cycle d'affirmation identitaire et de (re)définition de la nation québécoise (Nieguth et Lacassagne, 2009 : 2). Plus précisément, des documents comme ceux des *Normes de vie* de Hérouxville et de l'*Énoncé de valeurs* de Gatineau participent à l'institutionnalisation d'un « vivre-ensemble » et de « valeurs » dites québécoises. Ce type de procédés hiérarchise les identités et les cultures, en plus d'exercer un contrôle social envers les personnes immigrantes et racisées par la délimitation de l'acceptable et de l'inacceptable.

En effet, nous pouvons rappeler le cas de Hérouxville, une municipalité de 1300 habitantes et habitants, près de Grand-Mère en Mauricie, qui a fait grand bruit après l'adoption des *Normes de vie* le 25 janvier 2007 par son conseil municipal (Gagnon, 2007). Ce document définit quels sont les comportements acceptables et lesquels sont à proscrire pour pouvoir s'établir à Hérouxville. Il y est question de l'interdiction, entre autres, de la lapidation, de l'excision et de l'immolation de veuves, et ce, même si le Code criminel proscrit ces actions en sol canadien et qu'il n'y ait eu aucun cas recensé dans la ville ou les environs. En s'adressant directement aux personnes immigrantes qui considèreraient s'établir à Hérouxville, les *Normes de vie* prétendent

tracer le portrait collectif de la communauté en présentant ses us et coutumes. Si elles les acceptent, les personnes immigrantes seront alors « accueilli[e]s à bras ouverts et heureu[ses] de vivre parmi nous, car [elles] connaîtront la paix, la liberté et la tolérance parmi des gens qui affirment leur culture avec dignité. » (Hérouxville, 2007 : 2) Après leur adoption, les *Normes de vie* ont été transmises à plusieurs personnes politiques, notamment les deux ministres de l'Immigration, Lise Thériault au Québec et Diane Finley au Canada (Gagnon, 27 janvier 2007). Cet envoi a été accompagné d'une invitation à revoir les lois sur le multiculturalisme, la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise de droits et libertés de la personne. Il a aussi été proposé d'intégrer les informations des *Normes de vie* dans le processus d'acceptation des personnes immigrantes. L'événement de Hérouxville s'est inscrit dans le tumulte de la controverse de ce qui a été communément appelé la « crise des accommodements raisonnables³ » ayant engendré la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (Commission Bouchard-Taylor) en 2007.

Dans le même ordre d'idée, la Ville de Gatineau a publié, en 2011, un document municipal présentant les « bonnes façons d'agir » comme Gatinoises et Gatinois, dans un guide de type mode d'emploi pour les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants, intitulé *l'Énoncé de valeurs* (Gatineau, 2011a). Ce dernier a été peu médiatisé, peu d'articles et analyses y ont été consacrés. De plus, sa couverture médiatique a été principalement locale et orientée vers des éléments considérés « farfelus », participant ainsi à l'invisibilisation des répercussions sociales et politiques de ce type de document. *L'Énoncé de valeurs* a été rendu public par la ville de Gatineau le 28 novembre 2011. Gatineau est à ce moment le quatrième plus grand

³ Pour une description et une analyse de cette « crise », voir, entre autres, Mahrouse (2010); Potvin (2008a, 2008b) et Giasson, Brin et Sauvageau (2010a, 2010b).

centre urbain du Québec et, en termes d'accueil de personnes immigrantes, selon le prorata d'habitantes et habitants, la ville se classe deuxième au Québec, après Montréal (Statistiques Canada, 2007⁴). Le fascicule de l'*Énoncé de valeurs* était distribué systématiquement avec *Gatineau. C'est dans mon objectif!* (Gatineau, 2011b), un autre document s'adressant aux personnes immigrantes qui s'établissent à Gatineau. Ils étaient aussi disponibles dans divers points de service et sur le site internet de la ville. L'*Énoncé de valeurs* est composé de seize chapitres chacun abordant un thème différent, couvrant autant le contrat social et les droits et libertés que l'hygiène, la ponctualité et le respect des conventions et engagements (Duquette, 2011a). L'*Énoncé de valeurs* a été rédigé par un groupe de travail composé de membres de la Section de la diversité culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres de la Ville de Gatineau avec la collaboration du Service des communications de Gatineau. Selon Annie-Claude Scholtès, responsable des dossiers de diversité culturelle à Gatineau, il s'agit du premier guide du genre puisqu'à l'opposé des *Normes de vie* de Hérouxville, l'*Énoncé de valeurs* met l'accent sur les comportements à adopter en tant que nouveaux et nouvelles arrivantes, non pas sur les interdits sociaux (Duquette, 2011a). Cet avis est partagé par la conseillère municipale Mireille Apollon, qui précise que l'*Énoncé de valeurs* les informe et les conscientise sur les us et coutumes pour faciliter leur intégration à la société québécoise (Duquette, 2011a). Toutefois, le document aborde et détaille des interdits et des comportements proscrits, notamment « la négociation à outrance » et l'« insistance extrême » dans les relations sociales, ainsi que les violences envers les enfants (Gatineau, 2011a : 8, 11). En janvier 2012, la Ville de Gatineau annonce la fin de la distribution de ce fascicule et le retrait ou la suppression des passages controversés, notamment ceux sur l'hygiène, les odeurs, les pots-de-vin, la

⁴ 9 % de la population de Gatineau est née à l'extérieur du Canada contre 20,6 % pour celle de Montréal (Statistiques Canada, 2007).

ponctualité et le respect des conventions. Apollon qui estime alors que le document est perfectible annonce que la Ville n'a aucune intention de le délaissier puisque les propos critiqués ont lieu d'être et que seulement les expressions et les mots « irritants » seront modifiés (Duquette, 2012). Or en juillet 2012, la Ville de Gatineau confirme que l'*Énoncé de valeurs* ne sera pas réimprimé (Radio-Canada, 2012).

Bien que les événements de Hérouxville (2007) et de Gatineau (2011) puissent sembler dépassés, la thématique demeure criante d'actualité. De même, il est essentiel de se pencher sur la continuité entre les deux documents qui comportent de nombreuses ressemblances malgré des contextes considérablement différents. En effet, alors que les *Normes de vie* ont reçu une importante couverture médiatique en s'inscrivant dans une période où les thèmes des « accommodements raisonnables », du « multiculturalisme », des « valeurs québécoises » et de l'« identité québécoise » étaient abondamment discutés, l'*Énoncé de valeurs* a été très peu couvert par les médias et n'a pas suscité de grand débat de société. De plus, Hérouxville et Gatineau ont des profils foncièrement différents sur le plan de leur localisation (rurale/urbaine), de leur nombre d'habitantes et d'habitants et de leur situation comme lieu d'établissement pour les nouveaux arrivants. Par ailleurs, les *Normes de vie* ont été rédigées conjointement par André Drouin, conseiller municipal de Hérouxville, et Bernard Thompson avant d'être adoptées par le conseil municipal. L'*Énoncé de valeurs*, lui, a été rédigé par un groupe de travail officiel provenant d'une Section de la diversité culturelle de la fonction publique municipale, sans toutefois être présenté au conseil de la Ville de Gatineau pour son adoption avant d'être publié et distribué.

Il résulte de ces différents contextes de production des formats de documents qui contrastent. D'une part, la mise en page des *Normes de vie* de Hérouxville n'a rien d'officiel : le document ne comporte pas de titre, de signature ou de date. Tandis que l'*Énoncé de valeurs*, distribué dans les lieux de services, revêt un caractère officiel par sa forme (page titre, table des matières), l'organisation claire du contenu, un

numéro ISBN⁵ (*International Standard Book Number*) et des remerciements. De même, ce document porte la signature gouvernementale, soit le logo « Québec » incluant l'image du drapeau, et les titres des ministères de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec et de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui ont tous deux financé le projet. Cela octroie à l'*Énoncé de valeurs* une autorité et une légitimité que les *Normes de vie* ne détiennent pas.

Aussi, le document de Hérouxville est rédigé de façon anecdotique, chaque section comporte des exemples des comportements prescrits ou proscrits. Malgré une formulation plus sophistiquée, l'*Énoncé de valeurs* présente des arguments similaires, presque identiques aux *Normes de vie*. Plus encore, il s'agit dans les deux cas de la structure étatique municipale qui codifie les comportements et les actions d'une population visée, d'un sous-groupe déjà marginalisé, en lui imposant des contraintes absentes pour le reste de la population.

Le présent mémoire ne fait pas une l'analyse des textes des *Normes de vie* et de l'*Énoncé de valeurs* en soi pour en observer les différences et les similarités, mais se penche plutôt sur la manière dont les gens qui s'y opposent ont répondu à ces documents. Ainsi, selon cet objectif, ces documents comportent suffisamment de ressemblances au plan de leur contenu et de leur intention pour les traiter en continuité l'un avec l'autre; ils sont même « aisément comparables » (*easily comparable*) selon Daiva Stasiulis (2012 : 203). Ce faisant, nous proposons une analyse comparative des réactions en opposition aux *Normes de vie* et à l'*Énoncé de valeurs*. Notre travail de recherche s'intéresse précisément à la réception négative des

⁵ « L'ISBN est un système international de numérotation normalisée des livres. Il permet d'identifier à l'aide d'un code numérique chaque titre ou chaque édition d'un titre publié par un même éditeur » (BANQ, s.d. : s.p.)

Normes de vie de Hérouxville et de l'*Énoncé de valeurs* de Gatineau, comme cet élément a été négligé dans les recherches existantes.

Pour ce faire, nous avons construit un corpus d'un peu plus de 150 textes d'opinion (éditoriaux, chroniques, lettres d'opinion) tirés de dix journaux du Québec et de l'Ontario afin de prendre acte des nombreuses voix politiques marginalisées dans les débats associés aux codes municipaux, soulignant la résistance qu'elles ont rencontrée. Notre corpus permet de témoigner des expériences de racisme et de sexisme que vivent les personnes visées par les documents municipaux. En effet, nous avons relevé des récits qui contredisent la description que les documents font des cultures et des identités des communautés immigrantes et qui remettent en question la « valeur québécoise » de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans le premier chapitre, nous brossons le portrait de la littérature scientifique en explicitant deux thèmes : le racisme et les médias ainsi que la création de l'altérité par les catégories identitaires « Nous » et « Autre ». En effet, puisque l'analyse qui est faite dans la littérature scientifique sur les documents de Hérouxville et de Gatineau nous apprend qu'ils participent du racisme dans les médias, nous avons choisi de faire une revue de littérature sur les médias et le racisme. De même, notre revue de littérature scientifique qui analyse ces documents met également en lumière une exacerbation du processus d'altérisation, ce pourquoi nous avons choisi de faire une revue de littérature spécifiquement sur cette thématique. Ensuite, nous détaillons notre problématique et présentons nos questions de recherche. Puis, nous exposons les concepts clés de notre analyse : l'imaginaire collectif, le contre-discours et l'hospitalité. Finalement, nous énonçons notre positionnement situé en lien avec notre recherche. Dans le deuxième chapitre, nous présentons la méthodologie de l'analyse critique du discours et nous contextualisons notre corpus. Dans le troisième chapitre, nous développons sur les différentes relations qu'entretiennent les textes du corpus avec les documents municipaux. Ce chapitre nous permet d'observer l'appréciation

générale, ainsi que l'éventail des critiques mobilisées par les personnes locutrices. Dans le quatrième chapitre, nous relevons comment les impacts négatifs des *Normes de vie* et de l'*Énoncé de valeurs* sont identifiés et dénoncés dans les textes au corpus, tels que conceptualisés dans la littérature scientifique. Dans notre dernier chapitre, nous analysons les documents municipaux et leurs critiques émises par les auteures et auteurs des lettres du corpus au regard du concept d'hospitalité (Karmis, 2008).

CHAPITRE I

REVUE DE LA LITTÉRATURE, ÉLÉMENTS THÉORIQUES ET CONCEPTUELS

Ce premier chapitre installe les balises conceptuelles du mémoire. Pour commencer, nous présentons les deux thèmes de la revue de la littérature, soit les médias et le racisme, suivi de la construction de l'altérité identitaire par le « Nous » et l'« Autre ». Nous abordons ces thèmes en général, puis spécifiquement en lien avec des documents de type « code de vie » comme le sont les *Normes de vie* et *l'Énoncé de valeurs*. Puis, nous exposons la problématique et les questions qui motivent notre recherche. Ensuite, nous introduisons les concepts formant le cadre théorique : l'imaginaire collectif, le contre-discours et l'hospitalité. Finalement, nous présentons nos perspectives de recherche et explicitons notre positionnement situé en lien avec le sujet d'étude.

1.1 Revue de la littérature

1.1.1 Les médias et le racisme

Pour plusieurs théoriciennes et théoriciens, les médias jouent un rôle déterminant dans la marginalisation des personnes racisées et immigrantes (van Dijk, 1989, 1991, 1993, 2000, 2008; Cottle, 2000; Henry, Tator, Mattis et Rees, 2000; Henry et Tator, 2002; Potvin, 2008a, 2008b). Sans être à l'origine de ces rapports de domination, les médias permettent leur reproduction notamment par l'utilisation de stéréotypes et de

préjugés selon deux angles principaux : celui des problèmes causés à la majorité blanche et celui des caractéristiques folkloriques (Potvin, 2008a : 24). Selon Teun A. van Dijk, les médias participent à la reproduction du racisme parce que les nouvelles sont produites par des personnes partageant cette idéologie, inconsciemment ou non, et parce que les institutions, notamment les médias, reproduisent les rapports de pouvoir en place favorisant les élites (1989, 1993). Ainsi, les médias ne sont pas passifs dans les reproductions discursives du racisme et en tant qu'institution blanche, ils contribuent à la légitimation du pouvoir des Blancs et des Blanches (van Dijk, 1993 : 279). D'autres affirment que les médias consolident les pratiques et l'idéologie raciste par la production d'un discours raciste (Henry, Tator, Mattis et Rees, 2000 : 295) et sexiste (El Yamani, 1996 : 194-195; Jiwani, 2006 : XV). L'importance et la fréquence de la couverture médiatique des nouvelles portant sur les personnes racisées ne suffisent pas pour comprendre le racisme des médias puisqu'il importe aussi d'observer le contenu de ces nouvelles (van Dijk, 1989 : 208) autant au niveau du langage que des images (Henry, Tator, Mattis et Rees, 2000 : 298). Dans *Les médias écrits et les accommodements raisonnables. L'invention d'un débat*, un rapport remis lors de la Commission Bouchard-Taylor, Maryse Potvin analyse la couverture médiatique générale lors des débats sur les accommodements raisonnables, de même que selon différents événements précis, dont la publication des *Normes de vie*. Potvin y identifie des dérapages discursifs, populistes ou racisants, provenant à la fois du journalisme événementiel que du journalisme d'opinion. Son rapport fait état que les médias ont joué le rôle du « pompier incendiaire, » concept emprunté à Pierre Bourdieu (1996). Ce concept permet d'expliquer que la dramatisation des événements et la marginalisation des personnes racisées par les journalistes s'enchaînent invariablement par la dénonciation par les journalistes du traitement raciste qu'elles et ils ont eux-mêmes accordé aux personnes racisées (Potvin, 2008a : 196-197). De même, une recherche sur la presse canadienne anglophone menée par Frances Henry et Carol Tator relève la création par les médias d'un sentiment de crise morale, sociale, voire politique, imminente au contact de l'« Autre » (2002 : 227). Pour

Potvin, ce sentiment de « panique morale » découle principalement de l'amplification d'incidents isolés et de leur mise en scène (2008a : 26).

De nombreuses recherches nomment le rôle déterminant des médias dans la reproduction du racisme par le traitement des nouvelles et la production de reportages. Une étude de van Dijk démontre notamment que le titrage des nouvelles traitant des personnes racisées⁶ a une taille de police plus grande et que ces nouvelles font la une s'il est question de crime, de violence ou d'émeute (1989 : 208). Les personnes racisées sont principalement représentées comme la source de problèmes sociaux ou mettant en péril l'harmonie et l'unité de la société canadienne (Henry, Tator, Mattis et Rees, 2000 : 295, van Dijk, 2008 : 135). En effet, dans la liste des biais racisants et discriminatoires de la presse écrite, Potvin identifie « [l]a propension à rendre événementiel tout fait (généralement négatif) dans lequel est impliqué un individu membre d'une communauté ethnique. » (2008a : 25, souligné dans l'original) De même, plusieurs sujets fréquemment couverts lorsque concernant des groupes, des organisations et personnes blanches, tels que les contributions économiques et à la société, les organisations politiques et la culture sont récusés à leurs équivalents racisés (van Dijk, 2008 : 135). En outre, il ne faut pas négliger la faible présence, voire l'absence, de personnes racisées lors de la sélection de sources expertes pour traiter d'un sujet (van Dijk, 2000 : 39) comme démonstration de pratiques racistes de

⁶ Nous préférons les termes groupes et personnes « racisées » tels qu'employés par Rosa Pires (2017), Marie-Claude Haince (2014); Leila Benhadjoudja (2014), Caroline Jacquet (2017) et dans l'ouvrage collectif *Le sujet du féminisme est-il blanc ? : femmes racisées et recherche féministe* dirigé par Chantal Maillé et Naïma Hamrouni (2015), au contraire de van Dijk (1989, 1991, 1993, 2000) qui emploie indistinctement les expressions « groupes ethniques minoritaires » (*ethnic minority groups*) ou « minorités ethniques » (*ethnic minorities*) et le vaste terme « minorité » (*minorities*), ce dernier pouvant référer à d'autres groupes minorisés par une pléthore d'oppressions, notamment de sexe, d'identité de genre, de sexualité, de classe, de handicap ou d'identité nationale. La formulation que nous utilisons, bien qu'imparfaite, explicite davantage le processus de racisation construit et légitimé par un système favorisant la blancheur.

la part des journalistes. van Dijk relève même la nécessité d'une contrepartie blanche, considérée plus neutre, pour qu'une personne racisée puisse être citée et retenue comme source, notamment lorsqu'il est question d'enjeux tels le racisme et la discrimination (1993 : 252-255, 2008 : 136).

Frances Henry, Carol Tator, Winston Mattis et Tim Rees classifient les manifestations de racisme dans les médias selon six grandes catégories : 1) portrait stéréotypé et déformation; 2) invisibilité des personnes racisées dans les nouvelles, publicité et programmation; 3) manque de représentation à tous les niveaux d'opération médiatique; 4) racialisation des problèmes sociaux; 5) reproduction des valeurs, des normes et des images blanches; 6) attitudes et pratiques biaisées par les professionnelles et professionnels des médias (2000 : 297). Ces manifestations relèvent à la fois de pratiques racistes et d'une discrimination systémique et sont en continuité avec celles relevées par van Dijk pour qui de puissantes institutions blanches utilisent leur accès privilégié aux médias pour reproduire leur propre pouvoir, mais aussi plus largement leurs propres interprétations et idéologies (1993 : 245-246).

Pour Clint C. Wilson II, Félix Gutiérrez et Lena M. Chao, la fréquence et la nature de la couverture médiatique des personnes racisées et des femmes reflètent leur statut social (2013 : 128), aussi constaté pour les Autochtones (Winter, 2011 : 100). En effet, les Autochtones vivent des impacts particuliers du racisme en raison de l'ignorance du public et des journalistes de l'histoire coloniale du Canada et des conséquences actuelles du colonialisme. Pour Robert Harding, la couverture décontextualisée d'enjeux historiques participe à la faible solidarité envers les initiatives de traités territoriaux, d'autodétermination et de guérison des pensionnats, ce qui justifie l'immobilisme des gouvernements sur des questions critiques pour les Autochtones (2006 : 230-231). En outre, une analyse de Helle-Mai Lenk (2000) démontre la continuité du racisme colonial dans la dynamique entre les presses

anglophone et francophone au Canada, comme conceptualisé par Étienne Balibar. En effet, Balibar décrit un jeu d'autoreprésentation positive et de présentation négative de l'autre dans les presses francophone et anglophone à l'égard de la colonisation par la France et la Grande-Bretagne (2007a[1988] : 61-63). Lenk estime toutefois préférable de ne pas étiqueter une publication en particulier comme étant « raciste » et suggère de regarder comment les différents journaux travaillent ensemble à promouvoir l'idée de la supériorité blanche (2000 : 74). Ce faisant, il faut considérer les médias comme un tout s'inscrivant structurellement et idéologiquement dans une logique de domination blanche (van Dijk, 1991 : 22).

Pour Yasmin Jiwani, c'est la sous-représentation des personnes racisées qui les classe comme « Autres, » à l'extérieur du corps social, et qui, conséquemment, efface leur histoire et cache leur participation à la société (2006 : 42). Plus encore, Henry, Tator, Mattis et Rees affirment que la déformation, l'invisibilité et la marginalisation des personnes racisées par les médias signifient qu'elles ne peuvent participer pleinement à la société canadienne (2000 : 299), ce qui accentue, voire cristallise, leur marginalisation et leur exclusion (2000 : 386). En effet, ce sont les différentes représentations qui permettent au public de faire sens de qui « nous » sommes en lien avec qui « nous » ne sommes pas (Cottle, 2000 : 2), de même que la sorte de nation dans laquelle « nous » vivons ou ne devrions pas vivre (Winter, 2011 : 95). Ce faisant, la couverture médiatique d'événements portant sur les personnes racisées est généralement cadrée selon la polarisation des identités « Nous » versus « Eux » (van Dijk, 1991 : 14). La production des nouvelles en termes binaires a pour effet d'empêcher les interprétations divergentes, ce qui conséquemment renforce les narrations dominantes (Harding, 2006 : 225).

De l'imposante littérature scientifique qui traite des *Normes de vie* de Hérouxville, la majorité aborde le thème du racisme dans les médias. En effet, de nombreux articles et ouvrages analysent les rôles des médias, passant de la dénonciation de stratégies

sensationalistes ou de la création d'un « tsunami médiatique » (Giasson, Brin et Sauvageau, 2010a, 2010b), allant jusqu'à la critique de l'élaboration du débat, voire de son orchestration par des « procédés, cadrages et stratégies commerciales des grands médias, qui sont loin d'avoir joué un simple rôle d'« espace public » de délibérations raisonnables entre citoyens » (Potvin, 2008a : 197). Potvin conceptualise comme un crescendo médiatique (2008a) cette disposition à rendre événementiel tout ce qui concerne les personnes racisées, ce qui s'applique à la couverture médiatique lors de la sortie des *Normes de vie* et plus largement lors des débats sur les accommodements raisonnables. En effet, durant cette période, les véritables cas d'accommodements, c'est-à-dire qui ont traversé un processus judiciaire, ont été amalgamé avec des cas anecdotiques d'affaires privées (Potvin, 2008a : 198). Rachad Antonius interroge précisément la représentation des Arabes et des personnes musulmanes dans la presse écrite avec un corpus comportant des articles sur Hérouxville. Son travail confirme des biais racisants et discriminatoires dans le journalisme événementiel à propos du choix des thèmes et de l'« omission d'informations spécifiques » (2008 : 122). Son analyse révèle aussi une hostilité présente dans la section « Lettres d'opinion » bien que quasi absente des éditoriaux et des chroniques (2008 : 121). Antonius (2002) identifie trois étapes dans le processus de formation d'images négatives, soit la distorsion des faits, la généralisation et la cristallisation de l'image négative. L'utilisation fréquente de ces trois éléments, qui créeraient, à l'instar de ce que Henry, Tator, Mattis et Rees (2000) avancent, une exacerbation des sentiments de marginalisation et de rejet, en plus d'influencer les stratégies d'intégration des « minorités » puisque la présentation négative agit sur les politiques sociales (Potvin, 2008a : 26).

Parallèlement à celle des *Normes de vie*, une littérature scientifique considérablement restreinte porte sur l'*Énoncé de valeurs*. Elle s'avère au diapason de sa couverture médiatique limitée, tant au niveau de la variété des sources, qu'au niveau de la durée de couverture. Dans « *“Worrier Nation” : Quebec's Value Codes for Immigrants* »,

Daiva Stasiulis analyse l'*Énoncé de valeurs*, son contexte et ses impacts, bien que la réception populaire de ce document n'ait pas été abordée. Au regard de la continuité entre les initiatives de Hérouxville et Gatineau, Stasiulis démontre que l'émergence de tels documents est possible tant en contexte rural, où l'installation de membres des communautés immigrantes et racisées est inhabituelle, qu'en contexte urbain, où la mixité raciale est attendue (2013 : 197). Stasiulis se questionne sur les implications sociales et politiques des débats sur l'intégration des personnes immigrantes et des personnes racisées. Selon son analyse, leurs « différences culturelles » sont considérées comme antinomiques avec ce qui est présenté comme étant les valeurs fondamentales du Québec, s'apparentant à une manifestation du néoracisme comme l'entendent Balibar (2007b[1988]) et Henry, Tator, Mattis et Rees (2000 : 20). De même, à l'instar de Potvin pour Hérouxville, Stasiulis met en lumière pour Gatineau l'aspect néolibéral de ces solutions qui visent à protéger l'identité nationale et desquelles résulte la responsabilité individuelle pour les personnes immigrantes et racisées de s'intégrer à la société d'accueil (Potvin, 2008a : 234; Stasiulis, 2013 : 185-187).

1.1.2 La construction de l'altérité identitaire par le « Nous » et l'« Autre »

Le second thème de la revue de la littérature porte sur l'altérisation (*othering*), soit le « processus social qui fabrique des différences, des “Autres” » (Dorlin, 2005 : 93), qui prend forme par un ensemble de techniques discursives ancrées dans le pouvoir de la blancheur et de la suprématie blanche (Gabriel, 1998 : 13). Dans *Whitewash*, John Gabriel présente trois manifestations de l'altérisation : l'exonomination, ou le pouvoir de ne pas être nommé; la naturalisation à travers laquelle la blancheur s'établit comme norme en définissant les « Autres », sans se définir soi-même; et l'universalisation, où seules les Blanches et les Blancs peuvent faire sens d'un problème, et en fournir l'unique compréhension (1998 : 13). Marie-Claude Haince y ajoute les mécanismes de dénigrement et de stigmatisation comme autant de

stratégies de mise à l'écart des « Autres » (2014 : 34). Pour van Dijk, les personnes racisées sont catégorisées en opposition au « Nous » européen ou occidental (1991 : 21). Ces personnes considérées « Autres » sont alors placées à l'extérieur de la communauté imaginée, comme l'entend Benedict Anderson (1983).

Tania Das Gupta décrit la personne canadienne typique en ces termes : blanche, de classe moyenne ou aisée et qui s'exprime en anglais ou en français (1999 : 190). Toute personne dérogeant à ce modèle est alors considérée comme immigrante ou non-canadienne, et ce, même si elle possède la citoyenneté (Das Gupta, 1999 : 190). Ghassan Hage note que ce type d'interprétation découle du fantasme de la nation blanche (*white nation fantasy*), soit d'une nation gouvernée par les Blancs et les Blanches, un fantasme de suprématie blanche qui permet des catégories homogénéisant les identités « Autres » telles que l'englobante expression des « personnes paraissant originaires du tiers-monde » (*Third World Looking People*) (1998 : 18).

Pour leur part, Henry et Tator réfléchissent à cet « Autre », qui inclut au Canada les personnes des Premières Nations, les Tamiles et les Tamils, les Asiatiques, les Noires et les Noirs, tout comme les personnes immigrantes ou réfugiées « de couleur » (2002 : 232). Le stéréotype de qui est une personne canadienne et surtout de qui ne l'est pas renforce un processus historique de marginalisation de ces personnes « Autres », ce qui camoufle d'une part l'histoire coloniale et, de l'autre, les politiques d'immigration et de citoyenneté orientées pour la protection du Canada selon un idéal identitaire à la fois racialisé et genré (Dua, 1999 : 7). Cependant, comme Elka Winter l'explique, relever la formation des catégories identitaires « Nous » et « Autre » n'est pas suffisant pour témoigner du processus d'altérisation puisque certaines « minorités » sont construites comme étant encore plus différentes, davantage « Autre » (2011 : 107). La blanchité n'est donc pas une identité raciale fixe ou essentialisée (Hage, 1998 : 58) puisqu'elle a pris différentes formes selon différents

contextes historiques (Castagna et Dei, 2000 : 29). En effet, Hage expose l'histoire des modifications de la catégorie raciale « Blanc », qui s'est élargie pour y inclure des personnes qui étaient auparavant reconnues comme non-Blanches (italiennes, portugaises par exemple) dans le but d'en bloquer l'accès à d'autres (1998 : 58). Maria Castagna et George J. Sefa Dei précisent que la racialisation historique de certains groupes blancs s'est ajustée à la hiérarchisation des privilèges basée sur la couleur de la peau (2000 : 32). La conception binaire inclusion/exclusion voile donc les inégalités et la hiérarchisation à l'intérieur même des catégories identitaires. Par exemple, pour Roxana Ng, l'expression « femmes immigrantes » au Canada réfère aux femmes racisées nées au Canada, aux femmes qui ne s'expriment pas aisément en anglais, aux femmes immigrantes des pays du « tiers-monde » et aux femmes qui occupent certains emplois (1993 : 281). Cela suppose que les femmes blanches, incluant celles qui ne sont pas nées au Canada, semblent autochtones alors que les femmes racisées et les femmes des Premières Nations sont considérées comme étrangères (1993). À l'instar de Ng, Jiwani relève l'adéquation entre « femmes racisées » et « femmes immigrantes » (2006 : 19). Cet amalgame masque les relations de pouvoir qui permettent de telles catégories (Jiwani, 2006 : 14; Dua, 1999 : 7; Kingué Élongué, 2015 : 203-205).

Dans un autre ordre d'idée, Homi Bhabha soutient qu'une caractéristique importante du discours colonial repose sur la fixité identitaire dans la construction idéologique de l'altérisation (1983 : 18). De même, pour Jiwani, la construction des personnes immigrantes comme un unique « Autre », différent du « Nous » est essentiel pour l'autodéfinition de l'identité nationale canadienne puisque devant leur violence, nous sommes civilisés (2006 : 42). Ce faisant, le discours de l'altérité est lié au discours de l'identité nationale (Henry et Tator, 2002 : 232; Winter, 2011 : 104). C'est d'ailleurs ce que démontre une étude présentée par Carol Schick selon laquelle la sécurité de l'identité blanche dépend de la construction de soi-même comme « non-Autre » (2002 : 103-104) selon des valeurs de supériorité blanche (Carty, 1999 : 35). En ce

sens, Elsa Dorlin précise qu'assimiler « naturellement » ou « génétiquement » et l'imposition de ses propres caractères sur un autre groupe suppose une supériorité au groupe assimilateur (2005 : 90).

Dans une analyse sur la couverture médiatique québécoise francophone des accommodements religieux, Sirma Bilge accorde une attention particulière à comment le « “discours de l'égalité-de-genre-et-des-libertés-sexuelles” s'articule au discours de la nation et travaille à tracer des frontières civilisationnelles et racialisées entre le “nous” et le “non-nous” » (2010 : 199). Bilge réfléchit aux effets sur la citoyenneté qu'ont les arguments d'appui aux *Normes de vie*. En mobilisant des explications culturelles pour appuyer les échecs d'intégration, la société d'accueil se déresponsabilise quant aux politiques économiques inadéquates d'intégration des personnes immigrantes tout en dissimulant les « barrières structurelles persistantes et des faits de racisme systémiques » (Bilge, 2010 : 203-204). Dans un même ordre d'idées, Haince démontre l'existence et la vitalité du racisme institutionnel, qui s'expriment notamment par les politiques de sélections des personnes immigrantes, selon un idéal identitaire blanc (2014 : 28).

Pour Bilge (2010), les codes municipaux donnent l'impression que les personnes immigrantes doivent être éduquées sur les valeurs de démocratie, de laïcité et d'égalité entre les femmes et les hommes et, conséquemment, invisibilisent les manquements et l'inobservance de ces mêmes valeurs parmi les membres de la société d'accueil. De même, pour Himani Bannerji, les personnes « Autres » sont considérées comme « traditionnelles », c'est-à-dire patriarcales, hiérarchiques et religieuses, et donc, comme pratiquant ces inégalités naturellement (1999 : 272). Selon Stasiulis, la visée civilisatrice d'aujourd'hui envers les personnes considérées immigrantes, qui n'est pas sans rappeler les projets de civilisation, d'éducation et de modernisation des Autochtones, est renforcée par la représentation des Québécoises et des Québécois comme porteurs de valeurs universelles contrastant la représentation

de l'« Autre » foncièrement prémoderne et primitif (2013 : 198). Diahara Traoré précise au sujet de la colonisation que « [l']Autre est précisément à conquérir, à civiliser pour devenir Homme. » (2015 : 29) Dans le même ordre d'idées, Jill Vickers et Vanaja Dhruvarajan estiment, à l'instar de Bhabha (1983 : 23), qu'en adoptant une mission civilisatrice, les colons légitiment leur supériorité sur les groupes colonisés et que cette notion s'est enchâssée dans les structures institutionnelles et les pratiques sociales (2002 : 38). Haince nomme ce processus la domestication de l'Autre, qui prend forme dans son analyse du projet de loi 60 comme un « projet juridique de normalisation du vivre-ensemble » (2014 : 33).

Darryl Leroux pose un constat similaire à l'endroit des *Normes de vie* de Hérouxville qui, comme discours sur la différence, permet l'instauration d'« un discours civilisationnel qui repose sur des notions genrées et racialisées de culture dans le cadre d'un projet de construction de la nation québécoise » (2010 : 77). En s'interrogeant sur les contextes menant à la production de documents du type « code de vie », Stasiulis remarque que l'anxiété des personnes blanches (*white anxiety*⁷) devant l'immigration, catalysée par les « différences inassimilables » avec les personnes immigrantes, résulte en une intensification des efforts des états-nation à engager différentes révisions et itérations des mythes nationaux de même qu'en la production d'identités nationales, et ce, par des pratiques discursives et légales d'inclusion et d'exclusion (Stasiulis, 2013 : 183). Les documents de Hérouxville et de Gatineau en seraient des manifestations et découleraient de cette anxiété.

⁷ Concept emprunté à Hage et défini comme « la désintégration du sentiment privilégié d'appartenance à la nation basé sur l'identité culturelle et l'expérience subséquente d'une "perte de contrôle" et du sentiment "d'être submergé" » (1998 : 215, notre traduction).

1.2 Problématique et questions de recherche

À la lumière de cette littérature, nous remarquons l'absence d'analyse de la réception négative aux codes municipaux portant à la fois sur Hérouxville et Gatineau. En effet, aucune étude ne s'est concentrée sur les prises de parole qui ont contesté publiquement ces deux documents. Plus encore, nous estimons que le silence sur la résistance à l'*Énoncé de valeurs* cinq ans après les *Normes de vie* donne à croire qu'il ne s'est pas heurté à une opposition. Seules les recherches de Daiva Stasiulis (2013) abordent les deux codes municipaux, sans toutefois porter sur leur réception. Les travaux de Maryse Potvin (2008a), qui proposent une analyse de la couverture médiatique et des discours d'opinion selon une vue d'ensemble de la crise des accommodements raisonnables, puis spécifiquement selon des événements marquants, sont également proches de ces questions, sans toutefois les aborder directement. De même, Sirma Bilge (2010) étudie le discours de l'*égalité-de-genre-et-des-libertés-sexuelles* en se basant sur la couverture médiatique des accommodements religieux. Ainsi, bien que son travail ne porte pas sur le document de Hérouxville ou sa réception, ces éléments sont abordés dans ses recherches.

Les analyses produites jusqu'à maintenant qui abordent la réception de ce type de documents portent davantage sur la couverture médiatique des accommodements raisonnables, traitant au passage de l'événement de Hérouxville comme un cas spécifique parmi d'autres. Comme ces analyses précèdent la sortie de l'*Énoncé de valeurs*, et qu'après sa sortie, ce document a été négligé par la recherche scientifique, il était d'autant plus important de le considérer dans nos recherches.

La littérature nous dit que les médias ont fait une couverture homogénéisée et « continûment négative » (Bilge, 2010 : 209) des thèmes et des enjeux liés à la gestion de la diversité. Ainsi, « les perspectives critiques ou dissonantes sont marginalisées, voire écartées, de la couverture médiatique. » (Giasson, Brin et

Sauvageau, 2010a : 382) Ce faisant, les appuis reçus par la population sont favorisés et leurs discours sont présentés comme hégémoniques. Or, il semble qu'il y ait eu une multitude de réactions et une forte résistance aux *Normes de vie* et à l'*Énoncé de valeurs*, ce pourquoi il nous importe de rendre visibles ces prises de position. Ce faisant, il nous apparaît essentiel de travailler à les identifier, ainsi que de réfléchir à leurs attributs et à leur portée. Ces objectifs nous mènent à poser deux questions principales : de quelles manières les textes d'opinion en opposition aux *Normes de vie* de Hérouxville et à l'*Énoncé de valeurs* de Gatineau attaquent-ils leurs discours hégémoniques et permettent-ils la construction de contre-discours? Ces contre-discours parviennent-ils vraiment à dépasser les oppressions qu'ils dénoncent ou participent-ils à leurs reproductions malgré les intentions des auteures et auteurs?

Pour y arriver, nous avons analysé les différents procédés discursifs utilisés par les personnes locutrices pour justifier leur désaccord avec les codes municipaux. Ensuite, nous avons observé de quelles manières les textes d'opinion mobilisent et s'approprient les impacts négatifs des documents, tels qu'identifiés par la littérature scientifique, dans leur propre argumentation.

1.3 Cadre théorique, présentation des concepts et introduction des impacts

Pour répondre à ces questions, nous avons bâti un cadre théorique avec trois concepts principaux soit l'imaginaire collectif, le contre-récit et l'hospitalité qui permettent de comprendre la résistance des textes d'opinion aux codes municipaux ainsi que de faire sens des impacts négatifs de ces derniers. Nous avons regroupé ces impacts négatifs en quatre catégories. Premièrement, nous présentons l'idée que ces documents renforceraient le mythe de l'égalité atteinte entre les femmes blanches et les hommes blancs. Deuxièmement, ils participeraient à la négation de l'histoire coloniale au Canada. Troisièmement, ils reproduiraient une identité nationale

s'inscrivant dans le fantasme de la nation blanche. Finalement, les codes municipaux entraveraient l'accès à la citoyenneté pour les personnes racisées.

La littérature existante nous apprend que les *Normes de vie* et l'*Énoncé de valeurs* affectent différents aspects des récits narratifs et des mythes fondateurs ancrés dans l'imaginaire collectif, selon le concept développé par Gérard Bouchard (2003). Le second concept que nous mobilisons est celui de contre-discours, ou de contre-récit, tel qu'employé par David Austin (2010) et Sherene Razack (2002). Identifier la construction d'un contre-discours nous permet de constater la négociation et la résistance dans les textes d'opinion aux quatre impacts négatifs identifiés et communiqués par les récits hégémoniques. Finalement, nous utilisons le concept d'hospitalité développé par Dimitrios Karmis (2008) selon les travaux de Jacques Derrida pour vérifier la cohérence entre les prétentions d'ouverture, de pluralisme et de lutte au racisme des documents de Hérouxville et de Gatineau et leurs divers impacts négatifs, comme identifiés par la littérature scientifique. Nous relevons aussi les occurrences de ce type d'analyse dans les textes du corpus.

1.3.1 Concept d'imaginaire collectif

Bouchard aborde le concept d'imaginaire collectif comme un amalgame de mythes et de récits fondateurs qui construisent l'identité historique et présente d'une société donnée. Ce concept relève en partie d'une autoidentification, ainsi que de la perception des autres sur l'identité, la mémoire et l'utopie (Bouchard, 2003 : 12-13). Pour Bouchard, l'imaginaire collectif est le produit de pratiques discursives ce qui lui consacre un caractère mouvant, en constante négociation (2003 : 18-19). Trois dimensions composent cette « construction symbolique » :

Des représentations de l'environnement physique en vertu de laquelle [la construction symbolique] l'espace, réalité neutre et froide, devient territoire, c'est-à-dire un lieu parcouru, habité, aménagé, investi de sens, de conscience, d'appartenance; autrement dit : approprié;

Des représentations de soi au singulier (individu) et au pluriel (collectivité), à la fois au passé (mémoire), au présent (identité) et au futur (utopie);
Des représentations de l'autre, celui dont la propriété — et parfois la faute — est d'être différent de soi. (Bouchard, 2003 : 17-18)

Ces trois pans de l'imaginaire collectif sont composés de pratiques discursives, donc d'actes de construction des représentations. Le Québec, comme nation tentant de maintenir une identité propre tout en conjuguant avec sa diversité culturelle, est placé devant le défi de faire cohabiter différents imaginaires. Bouchard propose aussi une définition du concept de mythe dont nous retenons les caractéristiques d'être « motivé par des émotions, des rêveries, des croyances, des intérêts » (2003 : 28) et dont la visée est davantage l'efficacité que la vérité ou la fausseté. Ce faisant, comme Bouchard le soutient, les sociétés entretiennent des mythes et des représentations erronées, même si des observations empiriques prouvent le contraire (2003 : 9), alors comprises comme des contradictions ou des distorsions dans les imaginaires nationaux.

Un impact précis des codes municipaux est la propagation de ce que Christine Delphy a conceptualisé comme le mythe de l'« égalité-déjà-là » (2004). Cette égalité atteinte entre les femmes et les hommes est présentée comme une « valeur québécoise » (Hérouxville, 2007; Gatineau, 2011a), malgré l'actualité du patriarcat, selon les différentes facettes de « la domination, l'oppression et l'exploitation de la classe des femmes par la classe des hommes » (Blais et Dupuis-Déri, 2008 : 11). En ce sens, Deirdre Meintel affirme que « [l]'idée que l'égalité entre les genres est une valeur incarnée par cette majorité et qu'elle constitue un acquis de la société québécoise est contredite par des faits connus de tous » (2014 : 41). Pour Geneviève Pagé, la continuité des débats sur les accommodements raisonnables jusqu'à ceux qui ont suivi le dépôt du projet de loi 60 témoigne de la solidification de la valeur d'égalité

entre les femmes et les hommes dans le nouvel ethos du peuple québécois (2015 : 145). Les arguments contre un « retour en arrière » de la situation des femmes au Québec et au Canada au nom des luttes féministes menées créent une différenciation et une hiérarchisation entre les identités culturelles.

Dans le même ordre d'idées, Darryl Leroux (2010) et Gaëlle Kingué Élongué (2015) démontrent les dimensions genrée et racisée de ce type de discours et exposent avec le concept de « la femme du tiers-monde » de Chandra Talpade Mohanty (2009[1984]) les arguments orientalistes selon lesquels les « Autres » proviennent de cultures foncièrement oppressives pour les femmes (Leroux, 2010 : 90) ou dont les femmes croyantes « Autres » sont nécessairement « passives et soumises à la religion qui les éloigne de l'égalité et de la liberté. » (Kingué Élongué, 2015 : 204) Mohanty dénonce le « virage colonialiste » des féministes occidentales, qui découle de préjugés à l'endroit des femmes racisées et sur lequel s'appuient leurs analyses des oppressions et qui, corolairement, implique l'idée d'une condition féminine universelle qui demande une stratégie de résistance unique (2009[1984]). Ce virage colonialiste prend forme, entre autres, par un colonialisme discursif, soit « une production de discours culturels spécifiques sur ce qu'on appelle le "Tiers-Monde" » (Mohanty, 2009[1984] : 149 voir aussi Ong, 1988). Le concept de « la femme du tiers-monde » est une création discursive des féministes occidentales, sur laquelle s'assoie leur position dominante et qui enferme toutes les femmes dites du tiers-monde dans une identité monolithique, essentialisée et foncièrement opprimée.

À l'instar des analyses de Ng (1993), de Jiwani (2006), de Dua (1999) et de Kingué Élongué (2015), Leti Volpp considère que l'interchangeabilité des termes « femmes racisées »/« femmes minoritaires » (*minority women*) et « femmes du Tiers-Monde » (*Third World women*) provoque une confusion, voire une fusion des représentations (2001 : 1186). Le discours colonial permet de fixer l'identité altérisée et produit une autoreprésentation positive, puisque représenter les femmes « Autres » comme

foncièrement faibles, fait apparaître les femmes occidentales comme foncièrement fortes. Ce concept nous aide donc à critiquer le processus de fixation de l'identité des femmes racisées visées par les codes municipaux. Celles-ci sont uniformément décrites comme soumises et devant être sauvées de leur culture hyper-patriarcale. Ainsi, les femmes musulmanes qui « s'occidentalisent » par leur style vestimentaire ou par leur mode de vie apparaissent libérées d'une religion misogyne (Benhadjoudja, 2015 : 41). Par l'exemple des femmes musulmanes, Leïla Benhadjoudja illustre que « l'islam est souvent abordé comme une catégorie explicative totalisante » (2015 : 41). Cette rhétorique alimente la présomption de supériorité de la culture québécoise, alors présentée comme étant féministe (Benhadjoudja, 2015 : 46) et séculière. L'altérité renforcée par l'instrumentalisation d'un féminisme à des fins racistes profite ainsi au féminisme hégémonique blanc, puisque l'égalité entre les femmes et les hommes, même si déconnecté des luttes féministes à la fois menées et inachevées, acquiert un sens culturel et devient un marqueur identitaire. Pour Haince, en ciblant la communauté musulmane et plus précisément les femmes musulmanes, les débats autour du projet de loi 60 dépeignent ces dernières comme « “tout droit sortie[s] du Moyen Âge”, comme étant “soumise[s]”, voire “irrationnelle[s]” (pour ne pas dire folle[s]), comme ne voulant pas s'intégrer, [ces] femme[s] qu'il faut à la fois domestiquer et émanciper — de force s'il le faut. » (2014 : 32) Benhadjoudja explique que ce besoin de sauver les musulmanes découle de « la construction orientaliste de l'islam et des représentations fantasmées des femmes/musulmanes comme des objets à libérer des hommes musulmans » (2014 : 58-59). En effet, les codes municipaux appellent à sauver les femmes racisées, ou selon la formulation de Gayatri Chakravorty Spivak, les hommes blancs doivent sauver les femmes brunes des hommes bruns (*white men saving brown women from brown men*) (1994 : 93).

De cette affirmation de Spivak, Razack développe trois figures allégoriques particulièrement présentes et récurrentes dans le discours contre le terrorisme : le « Musulman dangereux », la « Musulmane en péril » et l'« Européen civilisé » (2004,

2008). Bilge (2010) et Stasiulis (2013) relèvent la présence de ces figures allégoriques dans les *Normes de vie* et l'*Énoncé de valeurs*. Leurs analyses mobilisent aussi le concept d'« islamophobie genrée » emprunté à Jasmine Zine (2006) et Yasmin Jiwani (2006, 2010) selon lequel « les femmes musulmanes sont représentées comme foncièrement arriérées, oppressées, politiquement immatures et nécessitant le secours et la libération des hommes musulmans par l'apprentissage des lois occidentales et des codes de valeurs » (Stasiulis, 2013 : 200). Dans le même ordre d'idées, par l'analyse d'une loi contre le mariage forcé en Norvège, Razack démontre que la culturalisation — exclusivement musulmane — de la violence envers les femmes permet de justifier ce type d'initiative, qui relève davantage de l'apprentissage comportemental qu'un véritable objectif contre la violence (2008 : 108), à l'image du processus de domestication de l'Autre (Haince, 2014 : 33) décrit plus haut. De même, Volpp estime que c'est la supposition que les femmes non-occidentales sont situées dans des contextes culturels d'extrêmes violences exigeant leur subordination qui permet l'opérationnalisation d'une stratégie discursive inscrivant l'oppression genrée comme intrinsèque à leur culture et concurremment, attribue les violences envers les femmes en Occident à quelques déviants (2001 : 1185-1187). Les cultures « minoritaires » sont ainsi considérées comme plus sexistes, mais aussi comme figées et statiques (Volpp, 2001 : 1191).

En effet, la prétention de l'égalité atteinte exclut les problèmes et les comportements problématiques des membres du groupe majoritaire blanc, les rendant exclusifs aux personnes racisées, ce que Delphy identifie comme l'application d'un deux poids, deux mesures au sens où le groupe majoritaire est exonéré des injonctions exigées aux groupes minorisés (2006 : 76) ce qui permet une racialisation du patriarcat (Delphy, 2006) ou racialisation du sexisme (Hamel, 2005 : 95-96). C'est par cette polarisation que les peuples occidentaux se définissent libérés, mais surtout, comme libérateurs (Mahrouse, 2010 : 92). Pour Jiwani, la représentation des cultures « Autres » comme hyper-patriarcales permet aux mêmes pratiques patriarcales du

« Nous » majoritaire de ne pas être interrogées (2004 : 288). Ce faisant, les violences envers les femmes et les inégalités entre les genres au Québec et au Canada sont invisibilisées et les femmes occidentales sont considérées comme foncièrement émancipées (Razack, 2008 : 86), et ce, même si ces suppositions ne sont pas appuyées par la réalité matérielle (Volpp, 2001 : 1198; Meintel, 2014 : 41). Le mythe de l'égalité atteinte relève ainsi du caractère de l'efficacité, plutôt que de la vérité, selon la conceptualisation de l'imaginaire collectif de Bouchard (2003).

En somme, l'intérêt d'utiliser le concept d'imaginaire collectif pour l'analyse des textes d'opinion en opposition aux codes municipaux découle de sa portée explicative des contextes dans lesquels s'inscrivent les *Normes de vie* et l'*Énoncé de valeurs*. L'imaginaire collectif comme concept englobant les mythes et les récits fondateurs qui construisent l'identité et balisent l'histoire s'incarne dans notre recherche comme les discours hégémoniques contre lesquels les textes d'opinion produisent des contre-discours. Précisément, ce concept nous permet d'observer ces documents au regard du mythe de l'égalité atteinte entre les femmes et les hommes.

1.3.2 Concept de contre-discours

Ensuite, nous mobilisons le concept de contre-discours qui s'inscrit comme résistance devant une narration officielle et fondatrice. Teresa L. McCarty, Mary Eunice Romero et Ofelia Zepeda expliquent que le contre-récit a d'abord été utilisé pour explorer les espaces de différences et de contestations dans l'espace-nation (2006 : 9). De même, les contre-récits contestent un système hégémonique en construisant des identités et des subjectivités alternatives (Alonso, 1992 : 404-405). Molly Andrews suggère que le pouvoir des récits fondateurs provient de leur internalisation qui assure leur reproduction (2004 : 1), inscrivant ainsi les contre-discours comme des formes de résistances aux récits dominants sans toutefois en être leurs versions complètement opposées (2004 : 2). Une autre force des narrations dominantes tient dans ses interruptions constantes dans la conceptualisation du changement. Ces glissements

entre les discours dominants et alternatifs indiquent donc les points de tensions et de négociation du pouvoir et du savoir (Calliste et Dei, 2000 : 14).

Austin (2010) aborde différents récits qui contestent et qui remettent en question la narration fondatrice du « Canada aux deux solitudes ». Son travail démontre que ce récit dominant efface la multiplicité des groupes ayant façonné historiquement le Canada et qui s'y sont établis pour ne rendre visible que deux groupes majoritaires, selon l'appartenance à l'héritage colonial français ou britannique. Laura M. Schaepli, relève ce cadrage et rappelle la simultanéité historique de l'immigration provenant de la France et de l'Angleterre avec celle provenant des autres pays colonisateurs (2012 : 55).

Pour Austin, les narrations officielles omettent de mentionner, voire nient, la colonisation, l'esclavagisme et la ségrégation raciale (2010 : 19). Par exemple, enfermer les Premières Nations dans le passé ou dans un espace anachronique sous-entend leur inexistence dans le présent puisqu'elles sont confinées dans un espace-temps antérieur à la modernité qui, corolairement, les prive de toute agentivité (McClintock, 1995 : 30). Cela permet aussi une « autochtonisation » des personnes blanches, descendantes de la colonisation. Razack identifie ce processus dans sa définition d'une société de colons blancs (*white settler society*) :

A white settler society is one established by Europeans on non-Europeans soil. Its origins lie in the dispossession and near extermination of Indigenous populations by the conquering Europeans. As it evolves, a white settler society continues to be structured by a racial hierarchy. In the national mythologies of such societies, it is believed that white people came first and that it is they who principally developed the land; Aboriginal people are presumed to be mostly dead or assimilated. European settlers thus become the original inhabitants and the group most entitled to the fruit of citizenship. A quintessential feature of white settler mythologies is, therefore, the disavowal of conquest, genocide, slavery, and the exploitation of the labour of the people of colour. (2002 : 1-2)

Ensuite, pour Schick, en construisant le Canada comme un « espace Blanc », les territoires autochtones n'ont pas besoin d'être reconnus; « *this spatial configuration – which is a dis/placement – established European immigration as instrumental in the founding of Canada.* » (2002 : 106) De même, Schaepli ajoute qu'en affirmant la primauté à la France comme provenance des premières personnes immigrantes, c'est omettre de dire qu'elles sont d'abord colonisatrices (2012 : 31-32) et ainsi déresponsabilisées des violences commises à l'endroit des Autochtones. Dans un même ordre d'idées, Razack critique cette prétention des universitaires à affirmer que la colonisation par les Blancs et les Blanches s'est passée « naturellement », sans grande violence ou sans résistance puisque des guerres entre les communautés autochtones les en auraient distraits (2002 : 17). Ainsi, la négation de la colonisation prend aussi forme lors qu'elle est décrite comme ayant été pacifique, sans résistance, voire consensuelle, et bénéfique, pour toutes et tous. L'expression est plus explicite dans sa formulation anglaise, comme le démontre l'euphémisme *settled*, pour signifier *colonized* (Razack, 2002 : 2). Ce type de falsification de l'histoire tient de l'idéalisation et de l'ennoblissement des rôles qu'ont joués les colons d'origine française dans la colonisation, par exemple lorsqu'ils sont considérés comme des alliés et des bénéficiaires, non pas comme des conquérants (Schaepli, 2012 : 60-61). Pour Bonita Lawrence, cette stratégie narrative en lien avec le maintien de l'image pacifique du Canada explique pourquoi les Premières Nations sont invisibilisées et réduites au silence :

Furthermore, in order to maintain Canadian's self-image as a fundamentally « decent » people innocent of any wrongdoing, the historical record of how the land was acquired – the forcible and the relentless dispossession of Indigenous peoples, the theft of their territories and the implementation of legislations and policies designed to effect their total disappearance as people – must be erased. It has therefore been crucial that the survivors of this process be silenced – that Native people be deliberately denied a voice within national discourses. (2002 : 23-24)

À l'instar de Lawrence, Razack soutient que les Canadiennes et les Canadiens se positionnent en gardiennes et gardiens de la paix, vivant dans un pays sans grande prétention impérialiste et ouvert à l'immigration. Cette construction discursive s'avère essentielle à l'identité nationale du Canada comme pays sauveur des peuples du « tiers-monde », sans participation au génocide des peuples autochtones et à l'esclavage des peuples africains (1998 : 89). Pour Sara Ahmed, reconnaître les injustices de la colonisation en tant qu'histoire du présent, permet de réécrire l'histoire et de remodeler le terrain sur lequel nous vivons, car nous reconnaitrions le terrain comme étant lui-même modelé par ces histoires. Ainsi, si la violence de ce qui s'est passé est reconnue et comprise comme façonnant le présent, alors les « vérités » de l'histoire peuvent être remises en question (Ahmed, 2014 : 2000).

D'autre part, Schaepli réfute l'argumentaire selon lequel les personnes autochtones sont des immigrantes comme toutes les personnes québécoises. Cette acceptation complète et sans critique de l'hypothèse du pont terrestre du détroit de Béring pour comprendre la présence des Autochtones sur le territoire que l'on appelle Canada est une démonstration de l'ignorance des recherches et des savoirs traditionnels autochtones qui suggèrent des explications beaucoup plus complexes sur leur origine, de même que l'expression de nombreuses communautés qui affirment leur présence depuis des temps immémoriaux (Schaepli, 2012 : 45).

L'impact de l'effacement du passé colonial de l'histoire canadienne dans les documents de type « code de vie » est en lien direct avec l'impact de la célébration de l'identité blanche qui s'inscrit dans le fantasme de la nation blanche. Le concept de contre-discours nous permet de constater la résistance à ces impacts dans les textes du corpus puisque ces derniers présentent des récits alternatifs, des contre-discours, aux récits hégémoniques. En effet, les codes municipaux réfèrent aux « Québécois de souche » ou aux « Québécois pure-laine » comme idéal identitaire à atteindre et, ainsi, reproduisent le mythe d'une pureté et d'une homogénéité biologique et culturelle.

Henry, Tator, Mattis et Rees soutiennent que le discours d'identité nationale est ponctué d'effacements, d'omissions et de silences qui excluent les personnes racisées, placées à l'extérieur du projet national (2000 : 31). Razack estime que ce sont les narrations sur les origines et l'histoire d'une nation qui définissent les frontières de l'appartenance, répartissant les personnes autorisées à l'intérieur (2002 : 2) et les personnes indésirables à l'extérieur. Ces dernières se retrouvent donc à l'extérieur de la conception canadienne de la communauté imaginée, telle que l'entend Benedict Anderson (1983). Allant dans le même sens, Bilge affirme que les expressions qui découlent de l'idée d'une ethnicité fondationnelle créent des frontières entre le vrai « Nous » et les « Autres », ce qui résulte en une hiérarchisation ethnique (2010 : 200).

C'est selon cette logique que des questions d'identité et de privilèges viennent à être comprises comme autant d'attaques envers les identités canadienne ou québécoise (par exemple : le port du foulard), telles que construites par les discours nationalistes (Castagna et Dei, 2000 : 28). Pour Austin, cette identité privilégiée invisibilise la mixité et la multiplicité des groupes qui ont contribué et qui contribuent encore à l'édification des identités culturelles et de l'histoire du Québec et du Canada (2010 : 25), ce qui confine les personnes racisées à l'identité de « nouvelles immigrantes », possédant ce statut même lorsqu'elles sont nées au Québec et le conservant même lorsqu'elles ont été « naturalisées » (2010 : 21). Comme le soutient Dhruvarajan, les personnes racisées ne sont pas incluses dans l'image de soi du Canada et sont souvent perçues comme étrangères (2002 : 100). Pour Henry et Tator, c'est en stéréotypant les personnes racisées et autochtones que la culture dominante réussit à maintenir le mythe que le Canada est une culture de colonisation blanche (2002 : 227). De même, Augie Fleras soutient que les programmes d'immigration s'appuient encore aujourd'hui sur des facteurs raciaux (2014 : 72). Ainsi, puisque les personnes immigrantes qui ont la peau foncée sont moins désirables que celles à la peau claire, des efforts sont déployés pour les garder à l'extérieur du Canada (Fleras, 2014 : 72).

Katerina Deliosvky relève d'ailleurs que le Canada cultive l'identité d'être une société sans race (2010 : 22); puisque les personnes blanches n'auraient pas une race particulière, elles seraient de la race humaine (2010 : 36). Ce faisant, elles sont considérées comme la norme et les personnes racisées sont des déviations de cette norme (2010 : 105). Ces cultures « Autres » sont comprises comme étant primitives, traditionnelles et arriérées, et sont conséquemment dévaluées tandis que la blancheur est représentée comme un marqueur universel de civilisation (Giroux, 1994 : 75). C'est aussi ce que soutient Fleras pour qui les Blancs et les Blanches se perçoivent sans race (*raceless*), mais aussi sans étiquette (*unmarked*). En ce sens, Ruth Frankenberg relève que les personnes blanches conceptualisent la race, le racisme et les structures sociales racistes comme externes à elles-mêmes sans que ces éléments façonnent leur identité ou leurs réalités (1993 : 52). Or, si la blancheur est au centre de l'identité canadienne, elle est aussi un point de départ duquel les autres identités se déploient, ce qui lui confère une position importante dans l'organisation sociale (Fleras, 2014 : 86). Fleras souligne que le Canada est une société blanche, plus précisément une société d'hommes blancs (*white man's society*) (2014 : 72). Ce faisant, les Premières Nations ont été marginalisées et l'identité des personnes immigrantes européennes a été unifiée (Dua, 2000 : 58). Enakshi Dua partage l'analyse de Fleras et précise qu'en plus d'être racialisé, le discours de la nation est genré (2000 : 69).

Ainsi, les discours qui remettent en question les narrations officielles sur la fondation du Canada et les récits hégémoniques sur l'identité canadienne doivent être compris comme des contre-discours. Le concept de contre-discours s'avère alors pertinent pour notre analyse parce qu'il permet de témoigner des différentes formes de résistance et de négociation aux discours hégémoniques que prennent les contre-discours tirés de notre corpus d'analyse. Ce concept nous aide spécifiquement à relever la présence, dans les textes d'opinion, de critiques sur les impacts de la

négligence de l'histoire coloniale et la célébration de l'identité blanche des codes municipaux tels qu'identifiés par la littérature scientifique.

1.3.3 Concept d'hospitalité

Finalement, le concept d'hospitalité repris et adapté des travaux de Derrida (entre autres : 1997, 1999, 2001) par Karmis (2008) comporte deux facettes : l'hospitalité coloniale ou à dominante égoïste-moniste ainsi que l'hospitalité postcoloniale ou à dominante altruiste-pluraliste. La première facette de l'hospitalité implique que le groupe hôte est en contrôle total sur l'espace d'accueil et sur les termes de l'accueil. Il est tourné vers soi et sa sécurité est sa principale préoccupation. Quant au groupe invité, il ne possède aucun droit sur l'espace d'accueil, il est un perpétuel invité et il est considéré comme une menace potentielle, donc les risques de son accueil sont calculés (Karmis, 2008 : 254) et peuvent être invoqués à tout moment pour remettre en question sa présence. Karmis précise que « cette relation hôte-invité pointe également vers le monisme au sens où elle infuse une dynamique unidirectionnelle de charité qui tend à fixer l'hôte, et l'invité dans leurs rôles respectifs » (2008 : 255). Ainsi, les personnes immigrantes, ou considérées comme telles, demeurent des étrangères, ne pouvant à leur tour participer à la société en tant qu'hôtes (Karmis, 2008 : 255). Cette dynamique à sens unique suggère que le groupe invité n'a rien à offrir au groupe hôte et ne fait que lui soutirer ses ressources. Cela signifie aussi que le groupe hôte ne tire pas profit du groupe invité, ne serait-ce qu'une main-d'œuvre bon marché, et permet l'immigration par altruisme et bénévolance.

Dans la conception postcoloniale de l'hospitalité, le groupe hôte est davantage ouvert au groupe invité qu'il accueille avant de poser ses conditions. Ainsi, le groupe invité est considéré comme groupe hôte potentiel et les risques qui lui sont associés sont les mêmes qu'à des égaux. L'accueil permet à chacun d'y gagner quelque chose; c'est un échange. La relation entre les groupes se rapproche davantage

du pluralisme par une « dynamique bidirectionnelle de réciprocité », d'ouverture et d'échange (Karmis, 2008 : 256).

La littérature sur des documents de type « code de vie » fait état d'un impact d'obstruction aux possibilités d'immigration et d'obtention de la citoyenneté (Stasiulis, 2013; Bilge, 2010; Razack, 2008). Ces documents participent à figer des identités racistes et caricaturales des personnes racisées, les confinant dans le rôle d'invitées. Ce faisant, ils permettent une certaine reconfiguration de qui a accès à la citoyenneté puisque ces représentations influencent les perceptions de qui est légitime d'immigrer et d'obtenir un statut de citoyenneté selon des préjugés de similarités de valeurs entre des pays et des communautés. En ce qui a trait aux risques que pose l'immigration, une étude de Razack sur les lois et les délais pour les personnes réfugiées sans papiers avant de bénéficier d'une citoyenneté complète démontre que ces complications sont justifiées par le droit de la société d'accueil de se protéger contre des personnes qui ignorent leurs valeurs d'honnêteté, de décence et de démocratie, en plus de leur permettre d'apprendre à connaître qui est digne de confiance (Razack, 2002 : 4-5). De ce fait, l'éviction d'un groupe de personnes ou le refus de leur accorder la citoyenneté est justifié par les différences, alors codées comme des menaces pour la nation (Razack, 2008 : 84). Il y a donc un classement des personnes immigrantes selon une perception de mérite de la citoyenneté d'après l'attachement à des valeurs morales et culturelles similaires à celles du groupe hégémonique. Plus encore, les règles du processus de sélection des personnes immigrantes édifient une norme de la personne immigrante modèle

centrée sur la notion de « capital humain » au service de la compétitivité économique du Canada plutôt que sur l'immigrant comme un être multidimensionnel, appelé à devenir un citoyen égal aux autres et à exercer sa liberté dans toutes les facettes de la vie démocratique au Canada (Karmis, 2013 : 76).

Un autre type d'obstruction à la citoyenneté provient de l'absence d'un sentiment d'appartenance chez les personnes immigrantes racisées ou lorsque leurs corps deviennent une prison identitaire qui code la vie possible au Canada (Bannerji, 2000 : 112). Bhabha affirme même que la couleur de la peau fonctionne comme le plus visible des fétiches (1983 : 18). En ce sens, Bannerji estime qu'en référant systématiquement à la population blanche comme des personnes canadiennes et aux personnes racisées comme des « Autres » (2000 : 77-78), les personnes immigrantes blanches sont reçues comme des égales. De même, puisque leur immigration est « invisible », elles sont immédiatement considérées comme des citoyennes, contrairement aux personnes racisées qui se transmettent le stigmate de l'immigration de génération en génération (Bannerji, 2000 : 112; Ben Soltane, 2015 : 216). Bannerji réfère à son parcours et précise encore porter l'étiquette « immigrante » des années après son arrivée et l'obtention d'un statut officiel de citoyenneté canadienne, « *[t]he category "Canadian" clearly applied to people who had two things in common : their white skin and their European North American (not Mexican) background.* » (2000 : 64) Bannerji et Razack mentionnent aussi la pression que ressentent les personnes immigrantes racisées à l'obligatoire reconnaissance et à l'expression d'une gratitude *éternelle* qu'elles se doivent d'exprimer à la société d'accueil pour être ne serait-ce qu'autorisées sur le territoire (Razack, 2008 : 122; Bannerji, 2000 : 46). Sonia Ben Soltane explique que le stigmate de l'immigration que porte les personnes d'ascendance immigrante réitère leur exclusion du « Nous » identitaire (2015 : 216-217) qui s'inscrit dans la conception de l'étranger intérieur (*internal alienage*) que Linda Bosniak explique comme une condition caractérisant une citoyenneté-non-citoyenne (*non-citizen citizenship*) (2006 : 5). Karmis précise que cette condition ne leur accorde qu'une citoyenneté partielle, « en sursis » (2013 : 80).

Ainsi, malgré l'affirmation des documents d'être adressés aux personnes immigrantes, principalement aux personnes nouvellement arrivées sur le territoire de ce que l'on nomme Québec, il nous apparait évident que les véritables personnes visées par les

documents sont les personnes racisées, pas forcément immigrantes, de même que toutes les personnes pouvant être associées à l'Islam⁸. Les éléments identitaires considérés « immigrants » sont ceux qui diffèrent de ceux liés à l'héritage de la colonisation européenne blanche. Nous n'emploierons donc pas le vocabulaire et les expressions que nous souhaitons dénoncer. Ce faisant, les références aux « immigrants » des *Normes de vie* et de l'*Énoncé de valeurs* feront place aux « personnes racisées » pour rendre visible les processus de racisation et de sexualisation compris dans ces documents, sauf lors de citations directes desquelles nous respecterons l'exactitude.

En somme, ce dernier concept fournit à nos recherches les éléments théoriques nécessaires pour aborder les impacts négatifs des documents sur la citoyenneté, en termes de processus de sélection des personnes immigrantes et sur le sentiment d'appartenance. De même, il nous est essentiel pour analyser la cohérence entre les aspirations pluralistes affirmées par Hérouxville et par Gatineau avec le contenu et les impacts de leurs documents municipaux.

1.4 Perspectives de recherche et positionnement situé

Comme mentionné précédemment, j'⁹inscris ma recherche selon les perspectives féministe et antiraciste auxquelles j'ajoute des apports, à la fois méthodologiques et

⁸ Pour une réflexion plus approfondie sur la fixation des catégories identitaires « Nous » et « Autre »/« Eux » et sur l'adéquation « personne racisée/immigrante » et « Islam », voir les chapitres de Marie-Claude Haince et de Leïla Benhadjoudja dans *Le Québec, La Charte, L'Autre. Et après?* (2014) ainsi que le chapitre de Gaëlle Kingué Élongué dans *Le sujet du féminisme est-il blanc?* (2015)

⁹ Cette section est délibérément rédigée à la première personne. J'ai décidé de délaissé le « nous » académique parce que sa forme impersonnelle instaure une distance qui atténue ma subjectivité de chercheuse envers ma recherche.

conceptuels, en provenance des féminismes postcolonial et anticolonial. Ainsi, à l'instar de Dua, j'estime que la pensée féministe antiraciste est essentielle pour réfléchir aux interactions entre le genre et la race qui structurent les inégalités sociales (1999 : 9). À cet égard, je retiens aussi les objectifs nommés par Agnes Calliste et George J. S. Dei d'une telle recherche, soit d'exposer les structures dominantes et les stratégies qui servent à délimiter et nommer l'altérité, de même que d'illustrer ou de proposer des stratégies de résistances pour une transformation sociale (2000 : 12-13). Ensuite, conformément à un aspect de la perspective féministe de la recherche scientifique, je considère que le savoir est construit socialement et qu'il est foncièrement politique. Ce faisant, je reconnais que la recherche ne peut être neutre rejetant ainsi les prétentions à l'objectivité et à l'universalité, notions qui découlent de conceptions androcentrées et occidentalocentrées (Ollivier et Tremblay, 2000 : 9). Ma subjectivité n'empêche aucunement la transparence, la rigueur et l'honnêteté de ma démarche, essentielles à toute recherche.

Il m'apparaît ainsi primordial de présenter ma position comme individu et chercheuse, puisqu'elle influence ma compréhension de la réalité sociale et, conséquemment, ma recherche. J'ai grandi à Gatineau, en Outaouais, dans une famille francophone de classe moyenne. Par mes divers environnements de socialisation — famille, école et travail — j'ai baigné dans des préjugés liés à une « rivalité » Québec-francophone/Ontario-anglophone, à l'affluence de personnes immigrantes venant s'installer dans la Capitale-Nationale du Canada et dans l'ignorance que ma ville natale est en territoire anishnabe (algonquin). J'ai évolué dans le système scolaire québécois dans lequel on m'a présenté les mythes fondateurs québécois et canadiens que j'ai adoptés et reproduits sans les remettre en question. Je n'ai pas toujours reconnu les systèmes d'oppression et j'ai dû m'informer sur mes privilèges desquels j'ai longtemps été aveugle. Ces diverses circonstances et conditions ont marqué mon identité et mes positions politiques jusqu'au début de la vingtaine au moment où j'ai découvert les théories féministes, postcoloniales et antiracistes. Le travail pour

déconstruire ces mythes et les préjugés qui en découlent est entamé, quoique inachevé, voire inachevable, puisque je dois régulièrement les confronter et faire le travail de les (re)déconstruire. Pendant mes recherches, il m'a fallu être vigilante, prendre du recul et m'autocritiquer puisque ma vision et mon interprétation des différents thèmes de ma recherche demeurent partielles en raison de mon ignorance de certaines oppressions. Bien que mes expériences de sexisme soient influencés par ma positionnalité sur le plan de la race (blanche) et de la classe sociale (classe moyenne), cette influence est souvent positive.

Ces réflexions sur mon positionnement situé et mes privilèges ont motivé l'angle de ma recherche, puisque j'ai décidé d'utiliser la légitimité et l'espace qui me sont accordés en tant qu'universitaire pour mettre de l'avant des récits marginalisés. Ainsi, comme les auteures et auteurs des contre-discours s'identifient parfois comme personnes racisées, j'espère réussir l'exercice de porter la voix, que je distingue de « parler pour » et de « parler de » selon les conceptions de Linda Alcoff (1991-1992). C'est pourquoi j'inscris aussi ma recherche dans la lignée des analyses anticoloniales, puisque cette approche reconnaît le rôle des structures et des institutions dans la perpétuation du colonialisme (Price, 2011 : 6). De plus, cette approche fournit des outils aux chercheuses et chercheurs en position dominante pour porter la voix des personnes colonisées, sans pour autant s'appropriier leurs propos, ce qui s'avère essentiel pour ma recherche. Par exemple, des ressources à la disposition des personnes privilégiées (universités, savoirs, recherches, etc.) peuvent être utilisées pour créer un espace permettant à la résistance de passer de la périphérie au centre — nécessité aussi identifiée par les féministes postcoloniales. Ainsi, pour tenter de subvertir ce privilège, je m'efforce de mettre en lumière des discours existants, mais peu entendus, permettant à des informations d'effectuer ce mouvement vers le centre. Ces éléments sont particulièrement pertinents pour analyser les discours portés par des personnes marginalisées simultanément par divers systèmes d'oppressions,

comme ceux des femmes racisées qui partagent leur vécu et qui mettent de l'avant le sexisme et les discriminations qu'elles vivent en tant que « citoyennes à intégrer ».

J'anticipe des écueils et des limites dues à mon positionnement situé, particulièrement en lien avec les impacts négatifs des *Normes de vie* et de l'*Énoncé de valeurs*. Il est possible que je n'aie pas relevé tous les impacts négatifs des documents municipaux, puisqu'ils me sont extérieurs et que je n'en fais pas l'expérience. D'autre part, je peux avoir rassemblé des exemples comme formant un tout, ignorant leurs distinctions. Aussi, il m'a fallu identifier les impacts des documents dans la littérature scientifique pour les reconnaître, puisque je n'ai pas l'« avantage épistémique », selon la conceptualisation de Sandra Harding (2004), de les vivre et de les connaître. Ainsi, cela me prévient d'une compréhension complète des structures sociales et des systèmes d'oppression à l'œuvre en ce qui concerne les codes municipaux étudiés. Ce faisant, je suis consciente qu'une personne visée par ces derniers pourrait produire une analyse bonifiée. Néanmoins, je considère qu'il me revient, en tant que personne blanche, de soulever les critiques de racisme des documents municipaux et de l'omission de reconnaître la colonisation en mettant en lumière un moment de résistance. Partager ces contre-discours permet d'illustrer cette résistance et la contestation des rapports de pouvoir de race et de genre que réaffirment les codes municipaux, comme outils de racisme et de sexisme institutionnel.

Toutefois, je suis consciente que je demeure dans une position privilégiée qui me permet de choisir *quelles* voix mettre de l'avant et *comment* le faire, comme l'explique Deepika Bahri « [c]eux qui possèdent le pouvoir de représenter et de décrire les autres contrôlent manifestement la manière dont ces derniers seront vus. » (2010 : 34) D'ailleurs, comme van Dijk le rappelle, je me dois de demeurer modeste sur le changement visé par la démarche puisque les contributions académiques ne peuvent avoir qu'un impact minime sur la réalité sociale (2002 : 108). Malgré ces attentes réalistes quant à la portée de ma recherche, je souhaite tout de même utiliser

les privilèges associés à mon statut d'étudiante universitaire pour porter les voix marginalisées et invisibilisées des personnes critiquant la visée assimilatrice des documents municipaux, mais qui sont absentes de la littérature scientifique.

En somme, dans ce chapitre nous avons exposé les éléments théoriques et conceptuels de notre recherche. Nous avons présenté la littérature abordant le racisme dans les médias et la construction de l'altérité par les catégories identitaires « Nous » et « Autre ». Ces deux thèmes ont été présentés largement, puis précisément à propos des documents de types « code de vie ». Ensuite, nous avons défini les concepts mobilisés dans le mémoire. Les notions d'imaginaire collectif, de contre-discours et d'hospitalité permettent de comprendre comment les textes d'opinion interviennent avec les quatre impacts négatifs des *Normes de vie* et de l'*Énoncé de valeurs*. En effet, le concept d'imaginaire collectif permet de comprendre comment le mythe de l'égalité atteinte entre les femmes et les hommes compose le contexte discursif des textes d'opinion retenus pour l'analyse. Ensuite, le concept de contre-discours permet de rendre visible la résistance aux narrations hégémoniques dans les textes du corpus par la mobilisation de récits alternatifs qui exposent l'histoire coloniale du Canada et qui critiquent la conception que la personne canadienne typique est blanche. Puis, le concept d'hospitalité permet de témoigner de la disparité entre les effets réels des documents et les objectifs de leurs démarches tels qu'annoncés par les municipalités, notamment en ce qui concerne les impacts sur l'accessibilité à la citoyenneté. Finalement, nous avons présenté nos perspectives de recherche en explicitant les répercussions de notre positionnement situé sur notre analyse. Dans le prochain chapitre, nous nous penchons sur la méthodologie retenue et nous contextualisons et détaillons notre corpus.

CHAPITRE II

MÉTHODOLOGIE ET DESCRIPTION DU CORPUS

Dans ce chapitre, nous présentons la méthodologie et le corpus de textes d'opinion retenus pour l'analyse. Dans un premier temps, nous exposons les bases de l'analyse critique du discours. Ensuite, nous décrivons la procédure d'échantillonnage. Puis, nous présentons le contexte de production des textes du corpus en explicitant le noyau contextuel, de façons descriptive et statistique, à l'aide de ses trois attributs, tel que développé par Dominique Maingueneau (2009), soit les personnes participantes, le cadre spatio-temporel et le but du discours.

2.1 Analyse critique du discours

Notre recherche s'inscrit dans la lignée de l'analyse critique du discours (ACD). Développée à la fin des années 1980, l'ACD est née de l'assemblage du travail de chercheuses et chercheurs aux horizons différents en sciences du langage : Norman Fairclough, Gunther Kress, Theo Van Leeuwen, Teun A. van Dijk et Ruth Wodak. L'ACD étudie le discours qu'elle définit comme l'usage du langage dans sa forme orale ou écrite et qui constitue une forme de pratique sociale (Fairclough et Wodak, 1997 citées dans Petitclerc, 2009 : 2). Pour Fairclough (1992), le discours est à la fois « socialement constitutif » et « socialement constitué ». Ainsi, le discours, par sa nature dialectique, a le potentiel de maintenir le statu quo, mais aussi celui de transformer la société. Les analyses en ACD portent une attention particulière aux relations de pouvoir dans les sociétés contemporaines dans la mesure où ces analyses

s'intéressent à l'exercice et à la négociation du pouvoir dans les discours (pouvoir du discours et pouvoir sur le discours). Les pratiques discursives participent à la production et à la reproduction des relations de pouvoir et des hiérarchies existantes de race, de genre et de classe. Pour mettre en évidence les rapports de pouvoir, le plus d'éléments pertinents se rapportant au cadre historique sont considérés lors de l'analyse. L'ACD nous amène ainsi à nous intéresser aux contextes de production, de diffusion et de réception des codes municipaux.

Henry et Tator (2002 : 242), à l'instar de van Dijk (2008 : 85), partagent une vision de l'ACD décrite alors comme l'étude pluridisciplinaire de l'utilisation du langage et de la communication dans le contexte de la production culturelle. Les travaux de l'analyse critique du discours traitent principalement de la manière avec laquelle le pouvoir, la domination et les inégalités sont produites, reproduites et résistées *dans* le discours et *par* le discours. van Dijk attribue deux niveaux d'analyse à l'ACD : le niveau micro et le niveau macro (2001 : 354, 2008 : 85-101). Le niveau micro porte attention principalement à l'utilisation du langage et des interactions verbales. Ainsi, pour notre recherche, le niveau micro de l'analyse correspond au texte des discours d'opinion en désaccord avec les codes municipaux, précisément à l'emploi de procédés discursifs et argumentatifs. Nous avons ainsi relevé les diverses utilisations de différents niveaux de langage et de lexique; d'expressions et de figures de style; de l'humour, ainsi que de témoignages avec l'intention de délégitimer, simplifier ou corriger les *Normes de vie* et l'*Énoncé de valeurs*.

Ensuite, le niveau macro de l'ACD s'intéresse à comment les lieux de pouvoir, la domination et les inégalités entre les groupes sociaux influencent la production du discours. Donc, pour notre analyse, le niveau macro aborde précisément les événements politiques de chaque code municipaux, et plus largement, les débats sur les accommodements raisonnables, l'immigration et le discours de la différence. De

plus, il nous permet de réfléchir aux impacts négatifs identifiés par la littérature scientifique et réappropriés par les textes du corpus.

Wodak (2001) estime que l'ACD a un objectif pratique alimenté par une visée militante et émancipatrice, ambition partagée par notre perspective féministe. Nous reconnaissons, comme les chercheuses et les chercheurs de l'ACD, que le langage est un phénomène social et un lieu de lutte de pouvoir et que l'analyse du discours peut être un outil d'émancipation (Petitclerc : 2009). En ce sens, nous considérons que l'ACD s'avère être la meilleure méthode d'analyse des textes s'opposant aux codes municipaux puisque ces prises de paroles publiques représentent une résistance populaire et un outil de contestation et d'émancipation pour les personnes locutrices.

2.2 Procédure d'échantillonnage

Afin de répondre à la question de recherche « De quelles manières les textes d'opinion en opposition aux *Normes de vie* de Hérouxville et à l'*Énoncé de valeurs* de Gatineau attaquent-ils leurs discours hégémoniques et permettent-ils la construction de contre-discours? », nous avons constitué un corpus à partir de textes d'opinions qui se positionnent en opposition ou qui critiquent les documents de Hérouxville et de Gatineau publiés dans les médias, participant ainsi au débat public. Afin de couvrir l'éventail des critiques, nous avons inclus dans ce corpus, en plus des textes explicitement en désaccord, ceux dont le positionnement est ambigu ou nuancé. Nous avons considéré l'entièreté des textes d'opinion publiés dans les journaux, c'est-à-dire les éditoriaux, les chroniques et les publications des sections de type « Lettres d'opinion » signées tant par des personnalités publiques, des universitaires que par des membres du public sans statut spécifique. Nous avons recueilli ces textes tirés de huit quotidiens francophones de Montréal (*Le Devoir*, *La Presse*, *Le Journal de Montréal*, et *Métro* (Montréal)), de Québec (*Le Soleil*, *Le Journal de Québec*), de Trois-Rivières (*Le Nouvelliste*) et de Gatineau (*Le Droit*) à l'aide de la base de

données Eureka.cc. Nous avons aussi retenu les textes de deux quotidiens anglophones de Montréal (*Montreal Gazette*) et d'Ottawa (*The Ottawa Citizen*) tirés de la base de données Canadian Major Dailies et récupéré par ProQuest. Nous avons inclus le quotidien *The Ottawa Citizen* comme publication source pour les textes d'opinion portant sur l'*Énoncé de valeurs*, en raison de la proximité de la ville de Gatineau avec l'Ontario et de son association avec la ville d'Ottawa pour former la région de la Capitale-Nationale du Canada. De surcroît, nous estimions pertinent d'intégrer ce quotidien à l'analyse des textes d'opinion sur les *Normes de vie* de Hérouxville en raison de la résonance de cet événement dans le Canada hors Québec (Influence Communication¹⁰, 2007 : 7). En effet, la couverture médiatique des cas d'accommodements raisonnables dans le Canada anglophone accordait une prépondérance à la situation québécoise au détriment des nouvelles locales (Influence Communication, 2007 : 24).

Par ailleurs, nous avons décidé de concentrer la recherche sur la presse écrite, délaissant ainsi les blogues et les commentaires en ligne des articles journalistiques, en raison de la trop grande ampleur de ces documents et parce que ces textes ne sont généralement pas archivés au-delà de trente jours. Par contre, nous avons considéré les textes d'opinion disponibles sur *Cyberpresse* (en ligne), puisqu'au moment des événements de Hérouxville et de Gatineau, cette plateforme diffusait les publications *La Presse*, *Le Droit*, *Le Nouvelliste*, *Le Soleil* au corpus (en plus de diffuser les autres quotidiens du groupe Gesca : *La Tribune*, *Le Quotidien* et *La Voix de l'Est*) et ainsi, se conformait aux mêmes règles que ses publications écrites.

¹⁰ Influence Communication se décrit comme « un courtier en information médias spécialisé dans la surveillance, la synthèse et l'analyse de contenus de médias imprimés et électroniques » ([s. d.] : [s. p.]) et publie un recueil annuel présentant le bilan des événements qui ont bénéficié d'une importante couverture médiatique.

Le corpus portant sur les *Normes de vie* de Hérouxville, document publié en janvier 2007, est tiré des journaux de janvier 2007 à juin 2008 tandis que celui portant sur l'*Énoncé de valeurs* de Gatineau, déposé à la municipalité en novembre 2011, couvre la période de novembre 2011 à novembre 2012. La période plus étendue à l'égard de Hérouxville s'explique par la suite d'événements politiques, entre autres, la mise sur pied de la Commission Bouchard-Taylor et plus tard le dépôt de son rapport qui a longuement maintenu les *Normes de vie* dans l'actualité¹¹. Pour arriver à notre corpus officiel, nous avons utilisé les noms des municipalités (Hérouxville, Gatineau) et le titre du document (*Normes de vie*, *Énoncé de valeurs*) et de leurs déclinaisons mal orthographiées ou erronées, mais dont l'utilisation est répandue, notamment Code de vie et *Énoncé des valeurs*. Les textes des deux quotidiens anglophones ont été recueillis selon les mêmes périodes, avec les équivalents en anglais de ces mots clés.

Après une salve de récupération d'articles, nous avons constaté l'incomplétude de notre corpus. Nous avons donc recommencé la cueillette sur les bases de données Eureka.cc et Canadian Major Dailies en déplaçant ou en modifiant les opérateurs de recherche (*; &), ce qui a résulté en un ajout substantiel de textes par Eureka.cc, tandis que la seconde recherche sur la base de données anglophone n'a pas modifié le corpus original. Ensuite, nous avons refait les mêmes étapes de sélection des textes et avons continué l'analyse.

De tous les textes récoltés (1224) (Tableau 2.1), nous n'avons conservé que les textes d'opinion (482), ce faisant nous avons exclu les articles tirés du journalisme

¹¹ Ce faisant, la couverture médiatique étendue des *Normes de vie* se justifie par le nombre de textes d'opinion recueillis qui demeurerait significatif même douze mois après sa publication, ce qui nous a aiguillés vers une cueillette de textes sur une période plus étendue. Pour l'*Énoncé de valeurs*, il nous est apparu superflu d'augmenter la période de cueillette à plus d'un an, étant donné la rareté des textes mentionnant le document après cette période.

événementiel et ceux que nous avons classés dans une catégorie que nous avons nommée « faux corpus », puisque ces textes s'avéraient hors de propos (573). En effet, ceux-ci ne traitent pas de l'actualité entourant les événements politiques de Hérouxville ou de Gatineau, mais ont été recueillis en raison d'une seule phrase y faisant référence, par exemple lors des mentions à « l'affaire Hérouxville » qui se retrouvent notamment dans de nombreux palmarès de fin d'année dans lesquels sont répertoriés les événements marquants. Alternativement, ils se servent du nom du document ou de la municipalité comme un cas de figure¹². Des 482 textes conservés, nous avons sélectionné les textes d'opinion explicitement en opposition et ceux dont la position est nuancée, en écartant les textes en faveur des codes municipaux et les textes que nous classons comme un autre « faux corpus » de type indirect cette fois-ci. Ce deuxième « faux corpus » comporte des textes d'opinion qui n'abordent pas directement les codes municipaux; les textes y font allusion, sans que ce soit le sujet du texte. Sur cette base, nous avons rejeté 320 textes, la presque totalité relevant du corpus des *Normes de vie* de Hérouxville, dont la seule mention permet de mobiliser de nombreuses références à l'actualité au moment de sa publication, notamment en lien avec les débats sur les accommodements raisonnables, la Commission Bouchard-Taylor et la campagne électorale provinciale de 2007.

Tableau 2.1 : Composition du corpus

	Hérouxville	Gatineau	Total
Nombre total de textes	1154	70	1224
Nombre de textes d'opinion	450	32	482
Nombre de textes formant le corpus	138	24	162

¹² Par exemple, dans une lettre d'opinion, Yvan Ayotte invite son maire à soumettre à la ministre Julie Boulet un projet de réparation des routes « au lieu de tergiverser sur l'affaire des normes de vie d'Hérouxville » (2007 : 16).

2.3 Noyau contextuel

Comme abordée précédemment, la notion de contexte est primordiale dans l'analyse critique du discours puisqu'elle permet de témoigner des relations de pouvoir et de la reproduction des oppressions. Néanmoins, Maingueneau, de l'école française de l'analyse du discours, accorde une importance tout aussi déterminante au contexte, celui-ci, ne pouvant être considéré de manière immanente ou autosuffisante puisque s'inscrivant à l'intersection de différentes conjonctures sociales et politiques (2009 : 33). Maingueneau soutient que si le concept de « contexte » varie selon les approches en analyse du discours, « [i]l existe néanmoins un noyau de constituants qui font l'unanimité : les *participants* au discours, son cadre *spatio-temporel*, son *but*, articulés de manière stable à travers le *genre de discours » (2009 : 34 – italique et astérisque dans l'original).

2.3.1 Personnes participantes

Dans le cadre de notre recherche, les personnes participantes renvoient à la fois aux « individus socialement et biologiquement descriptibles » en plus des rôles qu'ils occupent dans le discours (Maingueneau, 2009 : 34). Ces informations sont offertes dans la signature des textes, la description que les personnes locutrices font d'elles-mêmes, ainsi que par les informations disponibles dans le discours lui-même.

Notre corpus présente une certaine diversité de personnes participantes. En effet, nous y retrouvons des personnes actrices des événements, entre autres, Kamal Maghri, qui suite à une plainte contre l'*Énoncé de valeurs* a été l'objet d'une enquête interne par la Ville de Gatineau (Duquette, 2011 b). Cet incident a été largement médiatisé puis systématiquement mentionné lors du traitement journalistique de l'*Énoncé de valeurs*. Nous considérons donc certaines personnes comme étant actrices parce qu'elles sont impliquées dans la construction ou le déroulement des événements. Nous retrouvons

aussi dans le corpus des personnalités politiques et publiques, des personnes expertes, des membres de groupes communautaires et des individus participant à titre personnel. Nous remarquons que la mise en scène de l'autorité à travers la signature, que celle-ci provienne d'un statut social, d'une expertise professionnelle ou d'un rôle ayant une incidence sur le déroulement des événements, coïncide avec un traitement différencié dans la mise en page du texte. En effet, peu de personnes « inconnues » participant à la section « Lettres d'opinion » ont bénéficié de plus de quelques lignes lors de la publication de leurs lettres d'opinion, tandis que quelques personnes locutrices détenant une expertise pertinente ont profité d'un espace de diffusion considérable.

Le lieu de résidence des personnes participantes est l'élément du noyau contextuel permettant d'observer l'étendue géographique du sentiment d'interpellation de différents enjeux chez les personnes participantes. Nous pouvons affirmer que les cas de Hérouxville et de Gatineau se distinguent conformément au lieu de résidence des signataires des lettres d'opinion retenues pour l'analyse (Tableau 2.2). Ce constat nous permet, entre autres, de témoigner d'une dissymétrie en termes de l'acceptabilité des documents par les personnes habitant les régions concernées. Il nous importe de rappeler que la participation publique à des débats politiques par l'entremise de lettres d'opinion n'est évidemment pas l'unique voie d'actions politiques. Néanmoins, nous pouvons attester que pour les *Normes de vie*, seulement une lettre sur les cent lettres retenues a été signée par une personne résidant à Hérouxville. En contraste, bien que le nombre de lettres soit moindre pour Gatineau, sept des quinze lettres tirées de la section « Lettres d'opinion » en opposition à l'*Énoncé de valeurs* proviennent de personnes habitant la région. De même, il est pertinent de mentionner que, dans le cas de Gatineau, les cinq lettres catégorisées comme externes viennent tout de même de la grande région de la Capitale-Nationale, Ottawa-Gatineau. Précisons aussi que nous avons uniquement considéré les informations sur les lieux de résidence dans les lettres d'opinion. En effet, nous avons exclu de cette analyse les journalistes en raison de la nature de leur métier qui les rend susceptibles de participer aux débats publics

dont la pertinence n'est pas décidée par leur lieu de résidence. De plus, la ville de résidence des journalistes n'est que très rarement mentionnée dans les éditoriaux et les chroniques.

Tableau 2.2 : Lieu de résidence des personnes locutrices de la section « Lettres d'opinion »

	Hérrouxville	Gatineau
Région concernée	1	7 (46,7 %)
Extérieur	78	5 (33,3 %)
n-d/n-a¹³	21	3 (20 %)
Total de lettres	100	15

Considérant la couverture médiatique de l'*Énoncé de valeurs*, principalement circonscrite au journal régional *Le Droit*, il est raisonnable de croire que la participation discursive des personnes résidant à l'extérieur de l'Outaouais s'en est vue limitée. À l'inverse, la couverture médiatique des *Normes de vie* a été un sujet national, même international, ayant été alimenté par la mise sur pied de la Commission Bouchard-Taylor et par la campagne électorale provinciale de 2007 qui a fait des accommodements pour des raisons religieuses un des ses thèmes principaux (Potvin, 2008a : 134). Nous estimons que l'envergure de cette couverture médiatique a contribué à la forte participation du public répartie sur l'ensemble du Québec.

D'autre part, comme mentionné précédemment, nous avons retenu les textes d'opinion en provenance du journal ontarien *Ottawa Citizen* par souci d'exhaustivité à l'égard de la couverture médiatique de l'*Énoncé de valeurs*. Il s'est avéré

¹³ Le terme « n-d » correspond à une information non disponible, tandis que « n-a » indique que le lieu de résidence n'est pas applicable, par exemple lors de textes signés par un groupe de personnes ou envoyés au nom d'une organisation.

intéressant de constater qu'aucun des six textes de ce journal n'a été retenu pour l'analyse de l'*Énoncé de valeurs* parce que l'entièreté de ces textes se rapporte au journalisme événementiel, tandis que, pour le même journal, 22 des 37 articles portant sur les *Normes de vie* étaient des textes d'opinion et 10 de ces 22 textes ont cheminé jusqu'au corpus final, puisque présentant une critique des *Normes de vie*. Comme relaté dans le rapport d'Influence Communication pour l'année 2007, « [d]ans le reste du pays, les médias ont aussi donné plus de place au dossier des accommodements raisonnables québécois qu'à leurs propres nouvelles mettant en relief des incidents à caractère culturel. » (2007 : 24) Ceci s'illustre dans notre corpus, où nous remarquons une plus grande résonance dans le *Ottawa Citizen* des événements de Hérouxville que de ceux de Gatineau.

2.3.2 Cadre spatio-temporel

Comme explicitée par Maingueneau, la portion « spatio » du cadre spatio-temporel contextuel renvoie premièrement à l'espace empirique et institutionnel, alors que « temporel » réfère à la chronologie empirique ou référentielle (2009 : 34). Dans le cadre de cette analyse, l'espace empirique réfère aux journaux — imprimés et disponibles en ligne — comme sources d'information disponibles à faible coût ou gratuitement. Quant à l'espace institutionnel, il renvoie au lieu d'information formel où la personne experte (l'analyste, la chroniqueuse, l'éditorialiste) qui a le devoir éthique et professionnel de l'exactitude factuelle côtoie la personne profane qui participe volontairement et sans rémunération à la section « Lettres d'opinion ». Comme le précise le Conseil de presse du Québec¹⁴ (CPQ), le journalisme d'opinion

¹⁴ Le Conseil de presse du Québec se définit comme « un organisme indépendant, sans but lucratif, dont la mission est de veiller à la protection de la liberté de la presse et du droit du public à une information de qualité [...] Le mandat du Conseil consiste à promouvoir le respect des plus hautes normes en matière d'éthique journalistique. » (2003 : 5)

diffère du journalisme événementiel puisque ces professionnelles et professionnels de l'information jouissent d'« une grande latitude dans l'expression de leurs points de vue, commentaires, opinions, prises de position, critiques, ainsi que dans le choix du ton et du style. » (2003 : 13) Le journalisme d'opinion n'est donc pas exempté des règles d'exactitude des faits. Chaque organe de presse est responsable et a la prérogative du choix des genres journalistiques et de leur espace réservé.

Le CPQ explicite que l'éditorial et le commentaire « émanent de la direction d'un média et reflètent la position, les convictions ou l'orientation générale de l'éditeur — ou de l'équipe éditoriale — quant aux questions qui y sont traitées. » (2003 : 13) Concernant les éditoriaux, nous avons remarqué une disproportion en terme quantitatif entre ceux de Hérouxville et ceux de Gatineau. En effet, six des 24 textes d'opinion retenus (25 %) pour l'*Énoncé de valeurs* sont des éditoriaux, alors que pour les *Normes de vie*, le nombre d'éditoriaux se chiffre à sept sur 138 textes (5,07 %), proportion manifestement inégale.

Tableau 2.3 : Répartition des textes du corpus selon le genre de texte d'opinion

	Hérouxville	Gatineau
Nombre total d'éditoriaux	7 (5,07 %)	6 (25 %)
Nombre total de chroniques	31 (22,46 %)	3 (12,5 %)
Nombre total de lettres d'opinion	100 (72,46 %)	15 (62,5 %)
Nombre total de textes d'opinion	138 (100 %)	24 (100 %)

Le CPQ définit la chronique comme un genre journalistique qui reflète la personnalité de la ou du journaliste qui y offre sa lecture de l'actualité, des événements et des questions de société, avec un ton polémiste, même avec humour (2003 : 14). Le nombre de chroniques retenues dans le corpus s'élève à 31 (22,46 %) pour

Hérouxville, en provenance de tous les journaux à l'étude sauf le *Ottawa Citizen*. Or, le corpus pour l'*Énoncé de valeurs* ne comporte que trois seules chroniques (12,5 %).

Enfin, la section « Lettres d'opinion » considérée pour l'analyse inclut les communications qui proviennent du public, tout comme les analyses de personnes expertes et les lettres signées collectivement. Nous partageons la réflexion de Bilge qui ne considère pas ces lettres comme représentant « l'opinion publique », mais comme des propos provenant d'une minorité articulée (*articulate minority*) (2010 : 210, NDA 30). Néanmoins, cette section permet un changement de statut, de récepteur à émetteur, bien que le pouvoir et l'espace relatif de ces interventions restent limités (Branca-Rosoff et Marinelli, 1994 : 29), notamment parce que l'équipe éditoriale se réserve le droit de sélectionner et de mettre en page ces textes. Marianne Dourcy et Michel Marcoccia doutent même de la prétention accordée aux lettres d'opinion de favoriser la communication et la discussion puisque, habituellement, les personnes participantes à cette section n'envoient qu'une lettre et que celles référant aux lettres précédentes demeurent marginales (2007 : 44). Effectivement, nous pouvons attester que malgré des interpellations et des répliques entre quelques personnes locutrices, celles-ci s'avèrent minoritaire et dans l'impossibilité d'engager un véritable dialogue. Cependant, nous constatons que les textes du corpus par leur accumulation et par la mise en page éditoriale acquièrent un sens et une certaine linéarité. Néanmoins, dans ces circonstances, il ne s'agit donc pas à proprement parler d'une conversation — puisque les lettres envoyées s'additionnent et se juxtaposent sans se croiser réellement. Dourcy et Marcoccia l'explicitent ainsi : « [l]a plupart des lettres se présentent comme des prises de position monologiques (ne s'inscrivant pas dans une dynamique d'échange), ponctuelles (la plupart des auteurs n'écrivent qu'une fois), et indépendantes les unes des autres. » (2007 : 45) Ils constituent toutefois une négociation et une résistance aux discours hégémoniques. En effet, notre analyse relève quelques échanges discursifs par le biais de journalistes d'opinion qui répondent à des messages envoyés par le public ou entre des personnes locutrices qui

s'interpellent soit pour se critiquer, soit pour se dénoncer ou soit pour renchérir. C'est ce que Sonia Branca-Rosoff et Cécile Marinelli considèrent comme la coproduction des lettres d'opinion, puisqu'elles font à la fois écho au discours public tout en participant à son élaboration (1994 : 27). Conséquemment, une communication certaine existe entre différents textes d'opinion, mais dont la portée est manifestement limitée.

Comme les échanges entre les lettres sont orchestrés par l'équipe rédactionnelle du média, la participation au discours n'est pas déterminée par les personnes locutrices, mais par des personnes scriptrices : « la lettre n'est pas une forme libre; elle est en partie conditionnée par le journal. » (Branca-Rosoff et Marinelli, 1994 : 29) En effet, les critères de publication des lettres d'opinion diffèrent selon les médias, bien qu'un ensemble de règles soit partagé. Par exemple, les lettres doivent être signées, fournir le nom de la ville où la personne locutrice demeure et être exemptes de propos discriminatoire visant des individus ou des groupes (CPQ, 2003 : 27). De plus, les médias se réservent le droit de modifier les lettres qu'ils publient par la correction, l'ajout de titres ou la publication d'une partie de la lettre seulement pourvu que le sens en reste inchangé. De même, Nicolas Hubé rappelle que les lettres publiées sont peu nombreuses et que, pour être sélectionnées, elles doivent correspondre aux normes discursives du journal, notamment au regard de la qualité de la langue, le format, la concision et le style (2008 : 100). Ce faisant, la sélection des lettres relève de la maîtrise de la ou des langues officielles, s'inscrivant indéniablement dans des rapports de pouvoir entre une culture majoritaire et des cultures marginalisées et minorisées.

Nous constatons aussi de multiples utilisations de certaines lettres d'opinion pour différentes publications des journaux à l'étude appartenant, à l'époque, à Gesca (*La Presse, Le Nouvelliste, Le Droit et Le Soleil*) dont les articles circulaient aussi sur *Cyberpresse*. En ce sens, Anne-Marie Gingras dénonce les effets de la concentration

de la propriété de presse qui affaiblit le pluralisme, décrit comme « un principe cardinal pour la formation des opinions éclairées et, en conséquence, un fondement de la gouverne en régime démocratique. » (2009 : 133) Nous expliquons ces « discours doublons » par la convergence médiatique puisque ces échanges et emprunts se produisent entre les publications du même propriétaire. Par exemple, l'entièreté ou des extraits d'une même lettre de Jeannot Vachon ont été publiés quatre fois, et ce, dans quatre publications différentes¹⁵. Bien que le sens en reste inchangé, ces différentes versions rendent malaisée l'analyse statistique du corpus.

D'autre part, le segment « temporel » du cadre spatio-temporel renvoie à la chronologie, donc à la date en soi ou à ce qu'elle représente, par exemple la date correspondant à une commémoration. Or, aucun texte d'opinion ne fait ce type de référence en lien avec sa date de rédaction ou de publication. Cependant, nous pouvons affirmer que les textes tirés du corpus de Hérouxville s'inscrivent dans un moment fort d'activités journalistiques. En effet, le dossier « Cas d'accommodements raisonnables, débats, question du racisme, sondage et travaux de la Commission Bouchard-Taylor » colligé par Influence Communication pour leur rapport annuel de 2007 (2007 : 29) fait état d'une période majeure de couverture médiatique pendant les sept mois suivants la sortie des *Normes de vie*, accompagnée d'une forte participation au débat, notamment par le biais d'articles dans la section « Lettres d'opinion ». À l'inverse, la sortie de l'*Énoncé de valeurs* de Gatineau a aussi été couverte par le journalisme événementiel, mais la recherche n'a relevé qu'une quantité modeste de textes d'opinion (32) — dont une portion importante se positionnait en défaveur. Effectivement, le nombre total de textes d'opinion retenus pour l'analyse s'élève à 24 articles sur les 32 textes d'opinion, soit 75 %. Comme le document de la ville de

¹⁵ *Journal de Québec* : 30 janvier 2007; *Le Nouvelliste* : 30 janvier 2007; *Le Soleil* : 30 janvier 2007; *La Presse* : 18 février 2007.

Gatineau de 2011 n'a pas retenu une attention équivalente à celle de la municipalité de Hérouxville en 2007, le nombre total d'articles relevant du journalisme événementiel et du journalisme d'opinion est significativement bien au-dessous de celui retenu pour Hérouxville. De plus, Gatineau n'apparaît ni dans le rapport annuel de 2011 d'Influence Communication, qui rapporte les nouvelles d'importance, contrairement à Hérouxville qui se voit accorder 2,54 % du poids médias¹⁶ annuel. Influence Communication précise qu' « [u]ne nouvelle importante génère habituellement un poids médias de 1 %. Une catastrophe, un scandale ou une campagne électorale atteint généralement un volume de 3 % à 5 %. » (2007 : 9)

En réfléchissant à l'aspect temporel de façon extensive, nous y intégrons les référents individuels. Ce faisant, nous mobilisons la chronologie personnelle des événements de chaque personne locutrice, référant ainsi aux éléments particuliers ayant causé cette participation politique. Nous relevons que l'origine de plusieurs textes d'opinion provient de l'exaspération des personnes participantes vis-à-vis des généralisations à l'endroit des personnes immigrantes, de l'amplification et de la dramatisation des cas d'accommodements pour des motifs religieux et de la colère devant l'accoutumance aux propos racistes et xénophobes. Marc Cassivi, raconte son ras-le-bol qui a mené à l'écriture d'une chronique au journal *La Presse* portant expressément sur le grotesque des débats entourant *Les Normes de vie* démontrant que ce texte précis résulte d'un aspect temporel qui relève de cet individu, « [j]' en avais déjà plus qu'assez quand [...] a été pour moi la goutte qui a fait déborder le vase. L'aboutissement de mon ras-le-

¹⁶ Il s'agit d'une mesure servant à déterminer la proportion d'espace occupée par une nouvelle comparativement à l'entièreté des nouvelles, ce qui « permet de définir le taux de pénétration ou encore la place qu'occupe une nouvelle dans l'ensemble du marché de l'information » (Influence Communication, 2007 : 76)

bol. » (H-C-MC¹⁷) Alain Dubuc qui assure une chronique au journal *La Presse* exprime également son ras-le-bol et critique la tournure des débats, « l'écoute a ses limites. Il ne suffit pas de s'incliner parce que le "peuple" a parlé. Les gens peuvent aussi faire fausse route et dire des choses inquiétantes. » (H-C-ADb) Dans les cas des chroniques de Marc Cassivi et de Alain Dubuc, l'addition de circonstances a causé une exaspération à l'origine de leurs textes.

Dans sa lettre, Amar Baouche expose de nombreuses conséquences découlant de la publication des *Normes de vie*, notamment l'augmentation des cas d'agressions envers les personnes racisées, agressions en quelque sorte justifiées par les propos racistes du document et par l'acceptabilité de comportements hostiles à l'endroit des personnes considérées immigrantes. Cette personne locutrice précise avoir écrit sa lettre après avoir appris que du jour au lendemain, une femme de son entourage a cessé de porter le foulard puisqu'elle « a été agressé (sic) et insultée dans un centre d'achat à cause de son foulard. Traumatisée par ses agresseurs, cette maman a décidé d'enlever son foulard pour se protéger et protéger ses enfants » (H-L-AB). Ces quelques éléments contextuels d'espace et de temps nous permettent de comprendre les circonstances entourant et causant la participation à un débat public.

¹⁷ Notre identification des textes du corpus est composée de trois éléments séparés par des traits d'union (-). Le premier élément réfère au document municipal (H=Hérouxville, G=Gatineau). Le deuxième élément désigne le type de texte d'opinion (C=Chronique, E=Éditorial, L=Lettre d'opinion). Le troisième élément correspond aux initiales (en majuscule) de la personne participante. Dans le cas des lettres signées collectivement, nous les identifions par un C suivi d'un complément numérique. Le complément alphabétique a-b-c etc. (en minuscule) renvoie à des personnes participantes du même nom, tandis que le complément numérique 1-2-3, etc. renvoie à des personnes participantes aux mêmes initiales. Comme les éditoriaux du *Ottawa Citizen* ne sont pas signés, nous les avons identifiés par l'ajout du sigle du journal (OC) suivi d'une numérotation, après la lettre E (par exemple : H-EOC1). Voir Annexe A pour les références complètes.

2.3.3 But

Le dernier élément du noyau contextuel est le but du discours, qui dépend du genre du discours. Puisque notre analyse propose un corpus de textes d'opinion (éditoriaux, chroniques et lettres d'opinion), les objectifs premiers sont vraisemblablement de communiquer une opinion ainsi que de convaincre. Une personne locutrice peut omettre d'explicitement son but, mais il est raisonnable de supposer qu'elle s'inscrit, à l'instar des journalistes d'opinion, dans la tradition de participation politique correspondant à ce genre de discours. De surcroît, nous avons remarqué d'autres objectifs liés aux contextes particuliers des événements de Hérouxville et de Gatineau. Nommons entre autres, le témoignage des expériences de racisme et de sexisme, la dénonciation des dits documents et des personnes qui les soutiennent, la critique des partis politiques et la formulation de recommandations. Si peu de personnes locutrices font mention de la cause de leur participation, elles sont plus nombreuses à en fournir le ou les objectifs.

En ce sens, quelques personnes locutrices s'identifiant comme « immigrantes » expliquent leur participation à la section « Lettres d'opinion » par la volonté de partager des expériences — les leurs ou celles de proches et de connaissances — qui par extension peuvent aussi refléter la réalité d'autres personnes immigrantes. Le témoignage des agressions et des oppressions permet de rendre visibles des réalités occultées pendant les débats entourant les *Normes de vie* et l'*Énoncé de valeurs*. En plus de ces agressions, les réalités racontées incluent d'autres difficultés vécues fréquemment par les personnes considérées immigrantes, notamment l'impossibilité de trouver de l'emploi, malgré la formation et la diplomation nécessaires et le profilage racial. À ce propos, dans sa lettre, Habbib Boucetta accueille favorablement l'annonce d'une formation sur le profilage racial que suivra le Service de police de la Ville de Gatineau et estime « souhaitable que le maire de Gatineau et les conseillers qui ont appuyé l'idée du controversé *Énoncé des valeurs* puissent y participer. » (G-

L-HBa) Habib Boucetta affirme n'avoir « jamais été lésé par ce corps policier » (G-L-HBa, nous soulignons), ce qui peut suggérer une expérience de profilage racial commis par un autre corps policier ou la remarque que d'autres personnes puissent avoir été lésées par celui-ci. Ce type de textes permet de voir comment des expériences personnelles peuvent être utilisées pour délégitimer les documents municipaux et leurs supporteurs et supportrices.

Des textes explicitement en désaccord avec les codes municipaux, la majorité exprime une condamnation et un rejet complet de ces documents. D'autres personnes locutrices expriment des doléances et des critiques, parfois accompagnés de recommandations. Par exemple, quatre directrices et directeurs de différents organismes communautaires de Gatineau offrant des services aux personnes immigrantes signent une lettre dans laquelle le contenu de l'*Énoncé de valeurs* est critiqué, de même que sa démarche (G-L-C1). D'autres personnes locutrices s'inscrivent dans le débat en dénonçant les préjugés, particulièrement la généralisation négative des comportements et des valeurs des personnes immigrantes, et en rappellent les conséquences. Dans sa lettre, Hani Assaad expose son point de vue situé et estime que son vécu de personne immigrante lui permet de brosser un portrait plus adéquat et représentatif des réalités, « [j]e suis parfaitement intégré, tout comme la vaste majorité des immigrants [...] Et maintenant, à cause d'une poignée d'immigrants extrémistes, vous voulez tous nous mettre dans le même bain? » (H-L-HA) Cet extrait apporte une nuance au portrait stéréotypé des personnes immigrantes.

Plusieurs textes font la critique de la concentration des attaques dirigées à l'endroit des personnes musulmanes. A. El Fouladi se questionne sur l'ostracisation de la communauté musulmane : « [c]omment se fait-il alors que c'est notre communauté qui reçoive le tir le plus nourri après cet incident? [...] Pour le moment, la seule lapidation à ma connaissance qui se fait ici au Canada publiquement, c'est celle de notre communauté. » (H-L-AEF, voir aussi H-L-DR) George Abraham considère

pour sa part révélateur que la communauté immigrante musulmane soit directement et exclusivement visée par le contenu du document de Hérouxville (H-C-GA): Jalaluddin S. Hussain interpelle les personnes instigatrices des *Normes de vie* et demande quelle est la raison ayant menée au règlement sur la lapidation, « *[w]hat was the justification of this resolution when we know that there is not a single Muslim living among the town's 1,300 inhabitants, and that there was no instance of stoning of women in that town or, for that matter, anywhere in Canada?* » (H-L-JSH) À ce propos, dans un de ses chroniques, Patrick Lagacé s'explique l'attention à l'endroit des personnes musulmanes par un changement de paradigme politique survenu au lendemain des attentats de septembre 2001, « [c]e sont les musulmans qui nous font peur. Un peu, beaucoup, énormément, passionnément à cause des attentats de 2001. » (H-C-PL) René Boudreault partage cette critique des *Normes de vie* qui « [attisent] les braises de la discrimination, de l'exagération et de la xénophobie, comme on le constate dans tous les Hérouxville de ce monde. » (H-L-RB3) Benoit Renaud nomme le problème de l'islamophobie s'appliquant au vandalisme d'une mosquée moins de deux mois après la parution de l'*Énoncé de valeurs*, appelle à mettre fin à la caricature et la stigmatisation des personnes musulmanes et critique le premier ministre du Canada à l'époque, Stephen Harper, en demandant à son gouvernement de « cess[er] de traiter les musulmans comme des citoyens de seconde zone » (G-L-BR). Ces textes s'inscrivent, avec plusieurs autres, dans un discours de dénonciation de l'islamophobie sous-jacente aux documents municipaux.

Par ailleurs, une quantité appréciable de textes contiennent des recommandations et des demandes s'adressant à différentes personnes politiques. En effet, plusieurs personnes locutrices demandent que des actions soient posées avec promptitude. David Clément (G-L-DC) et Bill Clennet (G-L-BCb) demandent le retrait immédiat de l'*Énoncé de valeurs*. Benoit Renaud s'adresse aussi au maire de Gatineau de l'époque, Marc Bureau, et l'invite à se débarrasser de son *Énoncé de valeurs* « rempli de clichés méprisants envers les nouveaux arrivants » (G-L-BR).

D'autres personnes interpellent largement les lectrices et lecteurs des journaux. Ainsi, Roman Mukerjee appelle à la tolérance et à l'accommodation de la diversité (H-L-RM3), à l'instar de Asrar Abbasi qui invite la population « *[to] stop supporting and spreading hate in society. That would truly be brilliant.* » (H-L-AA) Dans sa lettre, Diane Dagenais Turbide s'adresse directement aux habitants et aux habitantes de sa région et les invite à ne pas reproduire la démarche de Hérouxville après avoir appris que l'Outaouais risquait de se doter d'un code de conduite similaire, « [a]lors, avant de choisir d'être un mouton à Hérouxville, choisissons plutôt d'être des villes de "héros" qui savent unir les gens au lieu de les diviser! » (H-L-DDT) De la même manière, Gaétan Bouchard invite les membres de la société d'accueil à « combattre ces isolationnistes rétrogrades qui carburent aux faits divers pour distiller leur haine envers les membres des minorités visibles. » (H-L-GB) Par souci d'éducation populaire, un groupe du Département de sciences de la religion de l'Université de Concordia propose même de partager ses expertises aux personnes résidant à Hérouxville pour les aider à démystifier les différences entre les cultures et les religions (H-L-DB). Par le biais de lettres d'opinion, ces personnes participantes s'adressent directement à leurs semblables et les invitent à rejeter les documents municipaux.

Finalement, Gaétan Bouchard est la seule personne locutrice rencontrée dans le corpus ayant comme objectif explicite de remercier les personnes immigrantes pour leur apport à la société d'accueil (H-L-GB). Pour sa part, Jason Morin s'adresse aux personnes immigrantes pour les « rassurer que ces exemples flagrants de manque de culture ne sont pas l'apanage de la majorité des Québécois » (H-L-JM1). En somme, nous retenons que la participation à la section « Lettres d'opinion » est généralement motivée par différentes visées qui dépassent la simple énonciation d'une opinion ou le désir de convaincre. Nous percevons dans l'ensemble de ces textes d'opinion, une visée éminemment politique.

Dans ce chapitre, nous avons présenté la méthodologie de l'analyse critique du discours qui s'avère essentielle pour rendre compte des contre-discours en opposition aux discours hégémoniques, comme forme de résistance et outils de contestation et d'émancipation pour les personnes visées par les *Normes de vie* et par l'*Énoncé de valeurs*. En effet, elle nous permet d'observer l'exercice et la négociation du pouvoir autant par et dans les discours eux-mêmes (niveau micro) que largement selon l'inscription des discours dans les contextes social et politique des événements politiques de Hérouxville et de Gatineau (niveau macro). Ensuite, nous avons brossé le portrait du corpus composé de textes d'opinion en défaveur aux documents municipaux. Pour ce faire, nous en avons décrit la procédure d'échantillonnage. Puis, nous avons précisé et analysé les trois composantes de son noyau contextuel, soit qui sont les personnes participantes, quel est le cadre spatio-temporel de la production du discours et quels sont les buts du discours.

Les textes du corpus s'avèrent considérablement inégaux selon leur appartenance au contexte de Hérouxville ou de Gatineau. À ce titre, le nombre de textes d'opinion recueilli, leur répartition selon le genre de texte d'opinion (éditorial, chronique, lettre) et le lieu de résidence de la personne participante, signe de résonance et d'acceptabilité dans les régions concernées sont des éléments qui contrastent et qui illustrent les contextes différents. Malgré ces écarts quantitatifs, de nombreuses personnes participantes ont nommé les intentions qui motivent leur participation aux débats publics et qui dépassent la simple énonciation d'une opinion ou le désir de convaincre. Ainsi, les personnes participantes de notre corpus qui s'inscrivent en opposition avec les documents municipaux de Hérouxville et de Gatineau en délégitiment les propos, les contredisent par le témoignage d'expériences de racisme, critiquent l'ostracisation que vivent les personnes musulmanes et interpellent leurs semblables. Ces éléments contextuels nous permettent d'avoir une meilleure compréhension des relations possibles entre les textes d'opinion et les impacts négatifs des codes municipaux. Dans le prochain chapitre, nous allons aborder

différents procédés discursifs utilisés dans les textes d'opinion qui s'inscrivent comme contre-discours et qui attaquent les discours hégémoniques.

CHAPITRE III

ACTIONS ET INTERVENTIONS DES TEXTES D'OPINION AU SUJET DU CONTENU DES CODES MUNICIPAUX

Dans ce troisième chapitre, nous observons les différentes formes d'intervention que prennent les textes d'opinion en lien avec les *Normes de vie* et l'*Énoncé de valeurs*. Pour ce faire, nous nous penchons sur l'utilisation de différents procédés discursifs, entre autres, les expressions, les figures de style, les lexiques et les arguments selon trois principaux axes. Premièrement, nous traitons des critiques de la légitimité, de la crédibilité et de la pertinence des documents municipaux; deuxièmement, nous observons leur simplification, notamment par l'humour et l'ironie et par l'argument d'autorité; et troisièmement nous relevons en les rectifications et les corrections suggérées par les personnes locutrices par le biais de témoignages. Ces trois angles correspondent au niveau micro de l'analyse tel que conceptualisé par van Dijk (2001, 2008), qui nous permet d'illustrer comment les textes d'opinion par différents procédés discursifs construisent des contre-discours qui érodent les discours hégémoniques des documents municipaux.

3.1 Attaque de la légitimité, de la crédibilité et de la pertinence des documents

Dans un premier temps, de nombreuses critiques formulées à l'endroit des documents de Hérouxville et de Gatineau attaquent leur légitimité, selon l'avis qu'ils sont injustifiables et inadmissibles. Les personnes locutrices qui portent ces critiques

affirment que les documents municipaux ne sont pas nécessaires au Québec, notamment parce que les établissements qui reçoivent les demandes d'accommodements sont en mesure d'y répondre. En ce sens, Jean-Marc Cormier estime que les *Normes de vie* sont inutiles et qualifie les débats sur les accommodements raisonnables qui en ont découlé d'un « prétendu débat de société », d'un « problème quasi inexistant » et de l'« enflure de l'affaire Hérouxville » (H-L-JMC2). D'autres figures de style sont présentes dans les textes qui attaquent la légitimité du contenu des codes municipaux. Par exemple, A. El Fouladi emploie la lapidation comme métaphore pour critiquer l'offensive envers la communauté musulmane qu'a permis la diffusion des documents (H-L-AEF). Aussi, en critiquant Hérouxville, Pierre Bergeron modifie un proverbe pour en changer le sens, « [o]n n'arrête pas le progrès *de reculer* » (G-E-PB, nous soulignons). Lucie Dumouchel reprend aussi une expression courante, « [s]i la bêtise ne tue pas toujours, elle contamine, se propage... L'innocent de Hérouxville a fait des p'tits. » (H-L-LD2) De même, Marc Cassivi emploie une métaphore efficace pour s'en prendre aux débats qui ont suivi la publication des *Normes de vie*, « [m]'est avis qu'en voulant crever l'abcès, on a répandu du pus partout. Et qu'il ne sera pas aisé de s'en laver les mains. » (H-C-MC) Finalement, pour appuyer l'idée que ces débats sont injustifiables, Sheila Copps effectue la figure de style de dissociation dans sa chronique, qui oppose des termes et leurs sens. Selon ce procédé discursif, « [l]e débat des "accommodements raisonnables" qui a pris en grippe le Québec devient déraisonnable » (H-C-SC); c'est le débat qui est déraisonnable, non pas les accommodements contrairement à la formulation populaire.

Nous remarquons l'utilisation de plusieurs termes et phrases au figuré pour délégitimer les *Normes de vie*, l'*Énoncé de valeurs* tout comme leurs personnes instigatrices et supportrices. Par exemple, plusieurs personnes locutrices utilisent des métaphores pour exprimer leur impatience de voir la fin de l'importance accordée au document de Hérouxville. De cette manière, Frédéric Castel mobilise le vent pour

imager la polémique, « il faut sans doute se contenter d'espérer que ce vent va perdre de sa vitesse étant donné qu'il soufflera certainement jusqu'aux prochaines élections, point de fuite qui ne peut que l'alimenter artificiellement » (H-L-FC). Jason Morin, avec l'imaginaire du spectacle, se demande « quand les caméras vont sortir d'Hérouxville » (H-L-JM1). Laurie Duguay mobilise aussi cet imaginaire pour fustiger le contenu des *Normes de vie* et son traitement médiatique. Son texte relate la mise en scène des médias qui « présent[ent] un spectacle au public » et qui « se sont rapidement joints à cette danse diabolique. » (H-L-LD1) Pour sa part, Yannick Gendron considère que « le “processus” suggéré par les élus hérouxvillois est un carnaval auquel il faut mettre fin » (H-L-YG), image similaire à celle de Pierre Bergeron qui compare Hérouxville à un « tintamarre » (H-E-PB).

Dans un deuxième temps, nous observons que les attaques envers la crédibilité des documents municipaux concernent principalement les démarches ayant mené à leur rédaction. En effet, quelques personnes locutrices (H-L-RB1; H-L-CH2; H-L-JM2) mentionnent l'absurdité qu'un document du genre provienne d'une petite municipalité, comme Hérouxville, pourtant exempte de personne immigrante et où demeurent une poignée de personnes racisées. Il apparaît à André-Jean Bordeleau que la démarche de Hérouxville est inutile en mentionnant l'improbabilité que des personnes immigrantes s'y établissent, « [j]e veux bien croire que les gouvernements veulent répartir les immigrants sur tout le territoire, pas seulement dans les grandes villes, mais en périphérie, en régions éloignées, mais avant d'en arriver à Saint-Timothée il y a une marge. » (H-L-AJB) Monzir Al Sammak justifie ce raisonnement par le haut taux de chômage qui ne risque pas d'attirer les personnes nouvellement arrivées au Canada, « [i]t seems more like a town one would want to emigrate away from, not immigrate to. So don't worry Herouxville, we won't be knocking on your doors anytime soon. » (H-L-MAS)

Pour certaines personnes, ce n'est pas la nature du document lui-même qui pose problème, mais le fait qu'il provienne d'un conseil de ville n'ayant jamais été saisi de demande d'accommodement. De fait, quelques personnes locutrices mentionnent qu'une initiative similaire aurait pu faire sens provenant de Montréal, qui accueille un plus grand nombre de personnes immigrantes, et où différentes communautés culturelles sont établies depuis la colonisation par les Européens et les Européennes de ce territoire, toujours non cédé. À ce titre, Roméo Bouchard estime que les régions n'ont pas besoin des *Normes de vie* pour apprendre à vivre avec les « néo-Québécois et les néoruraux », mais pourraient bénéficier des apports de la métropole, sans toutefois préciser la forme que cela pourrait prendre (H-L-RB2). C'est aussi le cas de quelques personnes locutrices qui précisent être en désaccord avec Hérouxville parce que le document aborde incorrectement une problématique foncièrement urbaine, comme l'explique Alain Dubuc, « ce ne sont pas des gens de la métropole, en contact quotidien avec les minorités, qui sont montés aux barricades, mais le monde de la ruralité profonde, qui exprime des inquiétudes face à un phénomène qu'il ne comprend pas. » (H-C-ADa; voir aussi H-L-RB1) Ce faisant, nous sommes devant le constat que le désaccord avec les *Normes de vie* de Hérouxville ne signifie pas une opposition à tous les documents du genre. En ce sens, dans un éditorial, Pierre Jury présente l'*Énoncé de valeurs* comme un « investissement » et invite à ne pas le confondre avec l'« énormité » emplie de stéréotypes que sont les *Normes de vie* (G-E-PJ).

Ensuite, les critiques de la pertinence des *Normes de vie* et de l'*Énoncé de valeurs* se rapportent à l'absence de leur nécessité, leur forme inappropriée et à leurs propos insensés. Nous relevons que quelques personnes locutrices évoquent l'absence de danger, provenant d'individus ou du gouvernement, pour justifier l'idée que les documents municipaux ne sont pas pertinents. Par exemple, Gaétan Bouchard nous dit : « [e]t pour le moment, il n'y a vraiment pas péril en la demeure [...] nous ne vivons pas dans un État ethnique ou confessionnel mais dans un État de droit axé sur

la souveraineté de la personne » (H-L-GB). De même, dans une chronique, Yves Boisvert nomme un truisme social, en affirmant qu'« on a pas à déclarer haut et fort que la lapidation n'a pas cours ici. C'est entendu par tout le monde » (H-C-YBb) pour appuyer l'idée que les *Normes de vie* ne sont pas pertinentes.

La nécessité et la pertinence peuvent aussi être remises en question lorsque la situation du Québec est comparée à celle d'autres pays. Certaines personnes locutrices (H-L-ML; H-C-JF) mentionnent des « problèmes » liés à l'immigration dans d'autres pays, comme l'explique René Belzile : « [i] est clair qu'en France, il y a un problème majeur d'intégration des immigrants, mais qu'on n'a pas au Québec [...] Le Québec ne vit pas dans ce genre de monde. » (H-L-RB1) Pour sa part, Patrick Lagacé estime les *Normes de vie* inutiles puisque le Québec est suffisamment puissant pour « québécoiser » et absorber les personnes immigrantes (H-C-PL). D'autres personnes locutrices mettent de l'avant les apports des personnes immigrantes à la société d'accueil considérés plus importants que les tensions que peuvent provoquer leur intégration comme le nomme Gilles Pelletier : « [i]l y a l'apport des richesses humaines et économiques de ces gens, mais aussi leur apport culturel venant s'ajouter au bouquet déjà bien garni » (H-L-GP).

Dans un autre ordre d'idées, nous remarquons que certaines critiques sur la pertinence des documents tiennent à leur manque de rigueur et d'originalité devant une documentation existante que plusieurs personnes locutrices estiment suffisante. En effet, le texte signé par les présidentes et présidents de quatre organisations communautaires de l'Outaouais fait état que « [d]e nombreux exemples répertoriés dans le fascicule sont généralisés et traités de manière inadéquate » (G-L-C1), ce qui a amené le retrait de l'*Énoncé de valeurs* de leur documentation. Ces organismes lui préfèrent *Gatineau, C'est dans mon objectif!* (2011b) puisqu'il « [leur] paraît tout à fait complet, inclusif et judicieux et qu'[il] a fait l'objet d'un processus rigoureux. » (G-L-C1) De même, Pierre Jury mentionne la diversité de la documentation à

l'attention des personnes immigrantes (G-E-PJ), à l'instar de Pierre Bergeron qui présente dans son éditorial les autres sources d'informations et de services pour favoriser l'intégration des personnes immigrante en Outaouais (G-E-PBa).

Notons aussi que plusieurs personnes locutrices estiment qu'en raison de l'existence de lois et des chartes canadiennes et québécoises, les documents de type « code de vie » ne sont pas pertinents (H-L-ML; H-L-YG; H-L-DDT; H-L-PB; H-L-CH2; H-L-JH). D'autre part, d'autres personnes locutrices estiment qu'ils dépassent les prérogatives municipales (entre autres, H-L-ML; G-L-FD; H-L-PB).

Enfin, nous avons remarqué que des personnes locutrices attaquent la pertinence des documents en lien avec la médiocrité de la proposition, source de nombreux dérapages. Nous avons mentionné les généralisations soulevées par des responsables d'organismes communautaires, qui estiment qu'une collaboration avec le milieu aurait été nécessaire pour la rédaction de l'*Énoncé de valeurs* (G-L-C1). De plus, Pierre Bergeron critique l'absence de consultation dans le processus de réflexion ayant mené à ce document, qui serait à la source de plusieurs dérives (G-E-PBa). Nicole Brunet considère que « [v]raiment, ce guide a raté sa cible, du côté de l'accueil et de l'intégration. » (G-L-NB) Aussi, Philippe Bégin juge que « [l]e véhicule choisi par la municipalité pour s'exprimer est tout simplement inapproprié. Le message [...] serait mieux diffusé par un comité d'accueil et d'intégration des immigrants que par l'adoption de résolutions municipales. » (H-L-PB) Cette idée est partagée par André-Jean Bordeleau qui estime que le document de Hérouxville « aurait dû être seulement l'affaire d'un comité local, qui lentement aurait planifié un processus d'accueil basé sur une éventuelle possibilité qu'un jour on accueille des étrangers dans cette petite localité éloignée » (H-L-AJB).

En somme, les personnes participantes de notre corpus présentent une pléthore d'explications attaquant la légitimité, la crédibilité et la pertinence des documents

municipaux. Ces arguments infirment le discours hégémonique de la nécessité pour le bien commun des *Normes de vie* et de l'*Énoncé de valeurs*.

3.2 Simplification des documents

Plusieurs personnes locutrices ont réduit les documents de Hérouxville et de Gatineau à quelques termes en simplifiant et en schématisant le contenu par l'humour, l'ironie et le sarcasme. Nous avons aussi observé que ces simplifications se manifestent clairement par diverses figures de style et expressions pour déprécier les documents et les personnes les soutenant. De même, nous avons relevé l'utilisation à la négative de l'argument d'autorité qui s'inscrit dans le procédé de simplification des documents.

Premièrement, nous avons porté attention à l'utilisation de qualificatifs et de figures de style et nous avons relevé diverses utilisations de métaphores, de synecdoques, de dissociations et d'accumulation dans les textes d'opinion. De même, nous avons constaté l'important usage d'un lexique négatif pour qualifier les documents ou leurs personnes instigatrices. Nous accordons à ces procédés discursifs un objectif manifeste de simplification.

Par l'utilisation de figures de style d'analogie, principalement par la métaphore et la comparaison, quelques personnes locutrices accolent aux documents municipaux le terme « syndrome » principalement selon le sens figuré du terme soit un « [e]nsemble des signes révélateurs d'une situation jugée mauvaise » (Le Petit Robert, 2009 : 2487), mais aussi lié à sa définition première, en lien avec la formulation d'un diagnostic. Rima Elkouri y fait référence dans une chronique; « [u]n syndrome, à mon sens, en grande partie causé par un énorme malentendu [...] syndrome Hérouxville, cette fracture causée par un faux diagnostic qu'on hurle sur toutes les tribunes » (H-C-REa). Rima Elkouri considère que si « le diagnostic est faux [...] la fracture n'en est pas

moins réelle » (H-C-REa). Aussi, pour Pierre Bergeron, le « syndrome d'Hérouxville fait boule de neige » (G-E-PBb). En contrepartie, Benoit Renaud considère que le syndrome en question est l'islamophobie et qu'un de ses symptômes est l'existence de « règlements volontairement discriminatoires adoptés par la petite municipalité de Hérouxville » (H-L-BR), ce que Martin Jalbert comprend comme de la « xénophobie ordinaire » (H-L-MJ). L'association avec la xénophobie est reprise dans divers autres textes, dont celui d'Alain Dubuc qui compare les interventions en faveur de Hérouxville à une « vague aux accents xénophobes » (H-C-ADb); celui de Sheila Copps qui estime que « la déclaration d'Hérouxville dégage des relents de xénophobie » (H-C-SC); celui de Roger Morissette qui affirme que « [l]e code d'Hérouxville est bien maladroit et sert bien tous les xénophobes, les ignorants et les intolérants du Québec » (H-L-RM2); et celui de René Boudreault qui mentionne « le reflexe xénophobe qui dort en tout pure-laine qui se croit investi de sa suprématie culturelle majoritaire et historique » et nomme « les braises de la discrimination, de l'exagération et de la xénophobie » (H-L-RB3). Notons aussi l'utilisation du terme dans un éditorial du *Ottawa Citizen*, « [t]he xenophobia embodied in the Herouxville stunt » (H-EOC1).

Parallèlement à la qualification de xénophobie, nous dénombrons une minorité de personnes locutrices qui utilisent le terme « racisme » pour définir le contenu des documents municipaux. Marc Cassivi consacre une chronique complète sur l'établissement du racisme des *Normes de vie* et de son traitement médiatique : « [e]n accordant du temps d'antenne à des racistes, on banalise le racisme. » (H-C-MC) À l'instar de Marc Cassivi, Laurie Duguay qualifie de « thèses racistes » des propos tenus par une personnalité publique sur l'éventuelle disparition de la société québécoise causée par l'immigration et critique que ces propos aient été largement excusés de racisme (H-L-LD1). Martin Jalbert évoque justement l'utilisation de l'expression « ce n'est pas être raciste que de dire cela » dans les débats, une formulation qui ne dédouane pas ces propos de racisme (H-L-MJ).

Par ailleurs, une synecdoque, une figure de style par laquelle on prend une partie pour le tout — ou l'inverse — se démarque par la fréquence de son usage, soit celle de l'utilisation de « Hérouxville » pour signifier, comme formant un tout indissociable, toutes les personnes résidant dans la municipalité en plus de toutes les personnes en accord avec les *Normes de vie*. Par exemple, René Boudreault réfère dans son texte à « tous les Hérouxville de ce monde » (H-L-RB3). Pour Jason Morin, Hérouxville est un « village fermé sur lui-même » (H-L-JM1). Dans ces extraits, Hérouxville est devenu un signifiant pour les *Normes de vie* et plus largement pour la ruralité québécoise alors considérée intégralement raciste.

Par l'emploi de la dissociation, une figure de style qui oppose des mots ou des termes, André Pratte isole dans son éditorial d'un côté les « excès de Hérouxville » et de l'autre la « sage parole contre Hérouxville » (H-E-AP). La description d'attributs positifs et négatifs en corrélation avec ses définitions du « bien » et du « mal » résulte en « le Québec qu'on aime : confiant, audacieux, accueillant. L'envers du Québec de Hérouxville. L'envers du Québec inquiet, frileux et mal informé qu'on a trop souvent entendu » (H-E-AP). Roméo Bouchard utilise le même procédé pour opposer le Québec d'aujourd'hui à celui d'avant la Révolution tranquille, « [l]e Québec d'aujourd'hui, aussi bien en campagne qu'en ville, n'a plus rien à faire avec cette société fermée et peureuse. » (H-L-RB2)

Comme notre analyse porte sur les textes en opposition à aux documents de Hérouxville et de Gatineau, il va sans dire que nous observons l'emploi d'un vocabulaire péjoratif, occasionnellement accompagné d'un niveau de langage familier. Certains textes d'opinion amalgament les procédés discursifs, par exemple, l'utilisation d'une figure de style d'insistance qui, par l'accumulation de termes d'un registre de langage familier permet à Pierre Foglia d'appuyer dans une chronique sur la répétition d'un mot pour ajouter de l'importance, comme dans la formulation « la morronerie du morron de Hérouxville » (H-C-PF).

La définition, comme procédé discursif, ne s'arrête pas à donner un sens à un phénomène, mais s'étend jusqu'à souligner un aspect spécifique qui apparaît comme déterminant (Breton, 2006 : 79). De cette manière, selon le contexte du texte de Camillo Zacchia, une formule comme « [t]oute société ouverte et accueillante a tendance à mieux intégrer les immigrants » (H-L-CZ) suggère une orientation de ce que devrait être et faire le Québec pour que ses actions concordent avec ses aspirations et ses prétentions d'ouverture. La définition comme élément de cadrage permet de proposer une définition qui est inexacte ou incomplète, mais représentative de l'interprétation de la personne qui en octroie le sens. En affirmant que « Hérouxville, c'est très clairement une manifestation de racisme ordinaire, où se sont exprimés les deux ingrédients de base qui nourrissent l'intolérance : la peur et l'ignorance » (H-C-ADa), Alain Dubuc fournit un exemple à sa définition personnelle du concept de « racisme ordinaire ». Alain Dubuc partage aussi sa définition de l'« inacceptable » et octroie à ce terme un sens précis, « à force de marcher sur des œufs, et de vouloir respecter tout ce que disent les gens, nous sommes en train, par notre silence, de cautionner l'inacceptable » (H-C-ADb), c'est-à-dire les propos racistes cautionnés par la tenue des audiences de la Commission Bouchard-Taylor. André-Jean Bordeleau utilise le terme « charabia » pour qualifier les propos d'André Drouin (H-L-AJB). Un éditorial du *Ottawa Citizen* réfère aux *Normes de vie* de différentes façons visant à déprécier le document, par exemple « *a ridiculous list of do's and don'ts* » et « *the now-infamous list of prohibited behaviours* » (H-EOC1). D'autre part, Mario Roy résume dans un éditorial les *Normes de vie*, alors renommé le « code antilapidatoire de Hérouxville » (H-E-MRb). De son côté, Jonathan Hubble en condense les informations pour le qualifier de « [m]anifeste politique contre les cultures étrangères » (H-L-JH). Pour Marc Cassivi, le traitement médiatique du document de Hérouxville est une « abrutissante connerie » (H-C-MC), ce que Yannick Gendron compare à un « mélange explosif » dont les principaux ingrédients sont « [l]es thèmes du racisme, de la laïcité, de l'immigration et de l'accommodement

raisonnable » (H-L-YG) tandis que Pierre Jury considère que le document de Hérouxville est une « énormité » (G-E-PJ).

L'utilisation d'un lexique négatif a donc servi à de nombreuses personnes locutrices à qualifier défavorablement les *Normes de vie* et l'*Énoncé de valeurs*, les personnes en accord avec ces documents, tout comme leur production et les débats qui ont suivis. À propos du document de Hérouxville, Pierre Bergeron l'estime d'une part « franchement désolant » (H-E-PB) et d'autre part « malheureux, prématuré et inutile » (G-E-PB); Jeannot Vachon le qualifie de « ridicule » (H-L-JVa) et de « machiavélique » (H-L-JVb); Roméo Bouchard l'estime « lamentable et choquant » (H-L-RB2); Benoit Renaud qualifie les *Normes de vie* de « règlements volontairement discriminatoires » (H-L-BR); Jean-Marc Cormier les qualifie de « ridicule » (H-L-JMC2); Christian Huot en relève les caractéristiques « crasse » et « démagogique » (H-L-CH2) et Gille Désy estime que le contenu déborde d'« idées rétrogrades » (H-L-GD). Pour sa part, Gaétan Bouchard estime que le traitement médiatique des *Normes de vie* relève de la « propagande haineuse » (H-L-GB). De même, Alain Dubuc qualifie le mémoire présenté à la Commission Bouchard-Taylor par les personnes instigatrices des *Normes de vie*; de « torchon, une présentation pseudo-scientifique étayée par un document d'appoint immonde, intitulé Mode de vie du Québec, qui est un prototype de littérature raciste. » (H-C-ADb) Jason Morin décrit les personnes instigatrices du document et celles qui l'ont défendu comme « quelques personnes un peu médiocres qui ne semblent pas maîtriser les mots qui sortent de leur bouche et leur signification » (H-L-JM1).

Les mots pour décrire et qualifier le document de Gatineau puisent aussi dans un lexique négatif. Kamal Maghri l'estime « condescendant et discriminatoire » (G-L-KM); David Clément le décrit comme un « affront aux citoyens de toutes origines » (G-L-DC) et Bruno Lagacé le considère « honteux » (G-L-BL).

Deuxièmement, nous avons rencontré de nombreux procédés humoristiques pour se moquer, montrer le grotesque, tourner en ridicule et en dérision les codes municipaux. L'ironie et le sarcasme sont deux procédés humoristiques mobilisés par un nombre important de personnes locutrices. Le texte de Josh Freed en est empreint; « *[t]his column will tolerate no intolerance. People with unreasonably unaccommodating attitudes are discouraged from reading this column or disagreeing with anything in it.* » (H-C-JF) De même, Philippe David « suggère d'envoyer tous les 40 000 nouveaux arrivants faire un stage de six mois à Hérouxville [...] On va laisser à M. Drouin et compagnie le soin de leur enseigner comment c'est icitte... Appelons ça Québec 101 » (H-L-PD). Tout comme Robert Marcogliese (H-L-RM1) et Habbib Boucetta (G-L-HBb) qui proposent des amendements absurdes aux *Normes de vie* et à l'*Énoncé de valeurs*, Saeed Amiraslani recommande de nouvelles règles à ajouter aux *Normes de vie* et critique la religion catholique majoritaire (H-L-SA). Son texte rappelle qu'aucune religion n'est à l'abri de récriminations et que la présentation de la religion musulmane comme seule source de préjudices et de dangers relève d'un processus raciste et islamophobe. Ce raisonnement amène Benoit Renaud à se demander « [s]i j'écrivais [...] que le christianisme est incompatible avec notre société démocratique parce qu'il condamne l'homosexualité et demande aux femmes d'obéir à leur mari, est-ce qu'on me prendrait au sérieux? » (G-L-BR)

Par ailleurs, quelques personnes locutrices ont fait des jeux de mots avec un vocabulaire de même famille que l'équivalent anglophone du mot « lapidation » soit le terme stoning. Ce procédé stylistique est facilité dans la langue anglaise puisque le terme peut être lié à des pierres et à la consommation de drogues. Ainsi, notons le texte de Hubie Benneth qui se demande « *In Herouxville, if a group of women in a party mood say "Let's go out and get stoned," will they be arrested for breaking municipal laws?* » (H-L-HB) De même, J. M. Cohen affirme « *I'm not referring to sharia law when I say that as a gay anglophone Jew, I'd have to be thoroughly stoned before I'd ever set foot in a place like Herouxville.* » (H-L-JMC1)

Rappelons que la forme libre du journalisme d'opinion permet une utilisation aisée de l'humour et d'un style d'écriture plus décontracté. Par conséquent, il nous apparaît cohérent d'identifier plusieurs chroniques employant ces procédés stylistiques. Rima Elkouri utilise le concept de « l'index AR » pour jauger la place que prennent les accommodements raisonnables dans l'espace public (H-C-REb). Yves Boisvert tourne en dérision les exagérations et les dramatisations de certains raccourcis argumentaires que soutiennent les personnes favorables aux *Normes de vie*; « on sait comment sont les gens, tu commences l'année scolaire par un couteau symbolique, après c'est un couteau pas symbolique et t'es pas rendu à l'Action de grâce que les gars viennent à l'école avec leur bombe atomique » (H-C-YBa). Pierre Foglia joue avec la sonorité des mots pour rapprocher le nom du document de Gatineau et le mot émincé : « Énoncé des valeurs. Énoncé? J'entends "émincé" comme dans émincés de veau, taillez les valeurs canadiennes en rondelles, retournez-les dans la farine, arrosez généreusement de sirop d'érable. » (G-C-PF) Enfin, Patrick Lagacé répond aux personnes qui lui ont écrit des mises en garde « à vous lire, l'islamisation est à nos portes; Montréalistan, c'est pour demain. J'exagère à peine » (H-C-PL). De même, Josh Freed compare les *Normes de vie* à des avertissements grotesques, des « *silly warning labels* » (H-C-JF), qui mettent en garde de situations qui semblent invraisemblables ou extraordinaires pour prémunir les fabricants de poursuites judiciaires : le document de Hérouxville serait donc un de ces avertissements apposés sur la municipalité.

Finalement, nous avons relevé quelques occurrences d'utilisation de l'autorité négative comme stratégie argumentative. Selon la définition de l'argumentation d'autorité négative, ou *ad hominem*, de Philippe Breton, la seule mention d'un terme ou d'un nom permet de discréditer un argument, sans nécessiter d'explications ou de contextualisations (2006 : 60). Ce faisant, nous inscrivons ce type d'argument comme procédé discursif de simplification. Ainsi, évoquer Adolph Hitler ou faire référence à ses idéologies sont des moyens simplistes qui s'avèrent efficaces pour discréditer un

argumentaire, ce que Gaétan Bouchard et Jeannot Vachon effectuent dans leurs textes d'opinion : « [c]réer des lois ségrégationnistes par-dessus nos libertés individuelles relève de la bêtise à l'état pur. Ce n'est pas ce babillage de bons *aryens* qui va attirer des investisseurs en Mauricie » (H-L-GB, nous soulignons); « [i]l me semble qu'un certain Adolph Hitler avait déjà eu de telles idées lumineuses. » (H-L-JVb) D'autres personnalités publiques peuvent être évoquées pour décrédibiliser une opinion. Sheila Copps, rapproche les *Normes de vie* d'une personne politique française d'extrême droite, « la déclaration d'Hérouxville dégage des relents de xénophobie qu'on attend plutôt d'un Jean-Marie Le Pen. » (H-C-SC) De la même façon, Christian Harvey mobilise un argument négatif en mentionnant Richard Martineau, un journaliste d'opinion du *Journal de Montréal* — connu pour ses prises de position polémique (H-L-CH1).

Également, au Québec, évoquer un « retour dans le temps » ou faire allusion à la période de la Grande noirceur est généralement porteur d'un sens négatif. Roméo Bouchard affirme en ce sens que les débats causés par les *Normes de vie* lui donnent « l'impression d'être ramené 50 ans en arrière, à l'époque de la grande noirceur et de la peur des étrangers et de l'extérieur si longtemps entretenue par le clergé et nos élites, pour protéger notre identité canadienne-française-catholique et rurale » (H-L-RB2).

En somme, par différents procédés discursifs : des expressions, des figures de style et différents lexiques; l'utilisation de l'humour, de l'ironie et du sarcasme et par l'argumentation d'autorité à la négative, les textes composant le corpus simplifient les documents municipaux et s'inscrivent comme résistance à la reproduction de leurs discours hégémoniques.

3.3 Rectification des représentations et des expériences par le témoignage

Enfin, nous avons relevé dans plusieurs textes la présence de témoignages personnels ou des récits de personnes immigrantes rapportés par les personnes locutrices. Ces témoignages permettent d'illustrer des conséquences de la publication des documents municipaux. Nous constatons le but manifeste de présenter des trajets et des expériences typiques de personnes immigrantes pour faire contraste avec les informations caricaturales, grossières et simplistes véhiculées par les médias et les nombreux préjugés qui en découlent. Hani Assaad réfute le stéréotype des personnes immigrantes qui refusent de s'intégrer et de participer à la vie civile en détaillant ses « responsabilités citoyennes » (H-L-HA). De même, Amar Baouche témoigne que dans son entourage, les préjugés envers les personnes immigrantes provoquent des agressions. Son texte relate une agression envers un groupe de femmes portant le foulard et décrit l'insécurité et les violences ayant poussé une autre femme de son entourage à retirer le sien (H-L-AB). Amar Baouche aborde aussi d'autres conséquences par le récit de personnes immigrantes qui ont quitté le Québec faute d'avoir trouvé du travail (H-L-AB).

D'autre part, nous accordons aussi de l'importance aux textes dans lesquels les personnes locutrices témoignent de leurs propres émotions ou qui nomment celles qu'elles ont observées chez les autres. Nous constatons que la communication des émotions est un pan important de nombreux textes formant notre corpus. Nous estimons pertinent de les recueillir puisque nous considérons les émotions comme des leviers potentiels d'actions politiques, et donc, de contestation des rapports de pouvoir. Pour Ahmed, des émotions considérées comme négatives, voire destructrices, peuvent aussi être créatrices dans le refus même de la promesse du lien social (2014 : 201).

Nous nous sommes d'abord intéressées à la colère. Ahmed estime que la colère contre l'injustice peut déplacer les sujets dans une différente relation avec le monde, incluant une relation différente avec l'objet même de la critique (2014 : 201). Ce faisant, même si nous remarquons peu de personnes locutrices qui nomment explicitement cette émotion, notre analyse tisse toutefois des liens entre elle et des procédés discursifs d'intensification, par exemple, avec l'utilisation des points d'exclamation, l'emploi de mots en lettres majuscules, certaines expressions et un lexique foncièrement négatif. De plus, nous remarquons une utilisation d'un lexique contigu à celui de la colère telle, « irritation », « frustration », « indignation ». Cet extrait du texte de Philippe Bégin en est un exemple, « [l]a surprise, la révolte et enfin l'amertume se sont emparés (sic) de moi » (H-L-PB). Aussi, Hani Assaad exprime un sentiment d'injustice, que nous lions à un agacement et à une exaspération lorsqu'est abordée l'homogénéisation de toutes les personnes immigrantes à l'image caricaturée des « immigrants extrémistes » : « [e]t maintenant, à cause d'une poignée d'immigrants extrémistes, vous voulez tous nous mettre dans le même bain? » (H-L-HA) De même, Mona Mreiche exprime avoir « été scandalisée d'entendre qu'on ne permettrait pas la location de locaux à des groupes religieux pour prier » (H-L-MM2).

Ensuite, nous nous sommes penchées sur la peur, dont nous retenons deux différentes sources : la peur vécue par les autres et la peur vécue par les personnes locutrices. L'analyse de Ahmed sur la peur nous informe que cette émotion réaffirme la distance entre des corps dont les différences sont déjà visibles. Ainsi, la peur comporte des relations de proximité, cruciales à l'établissement de la différence avec les corps blancs, notamment par la répétition de stéréotypes (2014 : 63). Ahmed suggère que le langage de la peur implique une intensification des menaces, ce qui crée une distinction entre les personnes menacées et les personnes menaçantes (2014 : 72) selon les conceptions sur l'« objet » approprié de la peur autorisées par les récits hégémoniques (2014 : 69).

Dans un premier temps, lorsque les personnes locutrices de notre corpus mentionnent une peur dirigée envers les membres des communautés immigrantes et racisées, elles en font la critique. Pour Ahmed, la peur œuvre à restreindre le mouvement de corps par les déplacements et l'expansion d'autres corps (2014 : 69). Ainsi, par un exemple de Frantz Fanon (1986 : 111-114), qui décrit une rencontre raciste entre un homme noir et un enfant blanc, c'est la peur du premier devant la peur du deuxième qui prime parce que la peur de l'enfant ne l'empêchera pas d'habiter le monde, tandis que la peur de l'homme noir l'enferme dans son corps et freine ses mouvements (Ahmed, 2014 : 69). Parallèlement, la peur des personnes qui soutiennent les *Normes de vie* et l'*Énoncé de valeurs* apparaît injustifiée puisque, comme l'enfant blanc de l'exemple de Fanon, elle ne les empêche pas d'habiter le monde ni ne brime leurs mouvements, mais elle les amène plutôt à voir le monde derrière des remparts sécurisants. À ce titre, Yannick Gendron aborde sa déception causée par le soutien populaire aux *Normes de vie* en étant témoin de « la peur et la crainte de l'étranger, de sa culture, de son mode de vie » (H-L-YG). Cette peur est délégitimée, voire ridiculisée. Par exemple, Patrick Lagacé nomme la source des réactions en accord avec les *Normes de vie*, « la toile de fond de toutes ces réactions effrayées, c'est cette peur : que les musulmans nous bouffent. Qu'ils finissent par islamiser notre société, nos valeurs, nos cafétérias, nos femmes, nos terrains de jeux, nos ours en peluche... » (H-C-PL) Yves Boisvert réfléchit à la peur des accommodements pour des motifs religieux et tente de la comprendre (H-C-YBb). Philippe Bégin critique la peur de rites culturels ou religieux considérés étrangers par les membres de la société majoritaire avec un exemple sur le port du kirpan, « [l]a crainte doit faire place à la sensibilisation et à la compréhension. » (H-L-PB) Laurie Dugay affirme que « [l]e débat actuel autour des accommodements raisonnables fait partie intégrante de cette peur de l'étranger, comme s'il y avait menace d'assimilation » (H-L-LD1), ce que Josh Freed lie à une anxiété et une confusion que plusieurs peuvent ressentir depuis le 11 septembre 2001 (H-C-JF). En exprimant de multiples sentiments, notamment la déception, la colère et

la tristesse, devant la peur vécue par d'autres, ces personnes locutrices participent à la délégitimer.

Dans un second temps, lorsqu'il est question d'un sentiment de peur vécu par les personnes locutrices, cette peur est dirigée envers les personnes instigatrices des documents, ceux-ci et leurs conséquences. Elle est considérée comme légitime. Jeannot Vachon exprime sa peur des conséquences de Hérouxville sur l'immigration et l'intégration puisque selon cette proposition, « [l]e Québec pourrait alors aspirer à la pureté de la race de couleur blanche et de souche française, d'éducation catholique, en tolérants les anglais et tout citoyens (sic) de souche étrangère qui acceptera l'intégration totale aux mœurs de la majorité » (H-L-JVb). De même, Mona Mreiche réfère à sa peur d'un effet d'entraînement et des conséquences possibles à long terme (H-L-MM2). Michael Milech nomme avoir peur du traitement qui serait réservé alors aux minorités considérées comme foncièrement dangereuses et contre lesquelles il faut protéger la vraie culture canadienne (H-L-MM1). Gaétan Bouchard crée un contraste avec le contenu des *Normes de vie* en affirmant avoir davantage peur des personnes sympathisantes de partis politiques conservateurs que des personnes dont le nom est associé à un « imaginaire racisé », et plus particulièrement à un « imaginaire musulman », « [j]e crains bien plus les nostalgiques de l'Union nationale et du Crédit social que je ne crains Samir, Mordecai ou Fatima. » (H-L-GB) Volpp suggère que cette catégorie identitaire qui rassemble toutes personnes paraissant originaires du Moyen-Orient, Arabes ou musulmanes (« *who appear "Middle Eastern, Arab, or Muslim"* ») a été facilitée par les réactions au lendemain du 11 septembre 2001 (2002 : 11 575). Ce faisant, l'identification de ces personnes comme possibles terroristes découle de stéréotypes en place, et concurremment, produit une catégorie distincte de « danger » dans le présent (Ahmed, 2014 : 75). Martha Shannon utilise un procédé discursif similaire, c'est-à-dire qu'elle renvoie la peur, habituellement dirigée vers les personnes immigrantes, vers des membres de la société majoritaire, « *[t]hat town's elected council is downright scary.* » (H-L-MS)

Ensuite, nous remarquons que quelques personnes locutrices nomment leur surprise, principalement vécue lors de la prise de connaissance des documents. Mona Mreiche raconte qu'elle est « restée stupéfaite devant les actions draconiennes prises par Hérouxville » (H-L-MM2) et comme cité plus haut, Philippe Bégin exprime aussi avoir vécu de la surprise (H-L-PB). Nous relevons aussi l'utilisation d'éléments de ponctuation pour ajouter de l'intensité aux textes de quelques personnes locutrices, notamment par les points d'exclamation, comme dans cet extrait du texte de René Belzile « Voyons donc! » (H-L-RB1, voir aussi H-L-CH1) Dans un autre ordre d'idées, nous remarquons que quelques personnes locutrices qualifient les réglementations des documents municipaux de « surprenantes », ce que nous inscrivons comme outil de délégitimation des initiatives municipales puisque pour nous cette surprise relèverait d'une incompréhension de leurs démarches.

Nous ne notons qu'une seule mention d'un sentiment de malaise, éprouvé par Camillo Zacchia, devant les débats portant sur les accommodements pour des motifs religieux parce qu'ils permettent « d'entendre l'opinion de personnes ouvertes et tolérantes, mais ils offrent également une tribune aux extrémistes et aux fanatiques. » (H-L-CZ) Rappelons que d'autres personnes locutrices font référence aux propos racistes entendus lors des débats sur les accommodements raisonnables et lors de la sortie des documents, mais que l'émotion exprimée relèverait davantage de la colère que du malaise.

En somme, ce chapitre nous a permis d'explorer différents types d'intervention des textes d'opinion qui permettent de former des contre-discours en opposition avec les discours hégémoniques des *Normes de vie* et de l'*Énoncé de valeurs*. L'analyse de ces contre-discours nous permet d'observer des tensions politiques et sociales en jeu avec les discours hégémoniques quant aux différentes significations du vivre-ensemble, des valeurs et de l'identité. De même, nous retenons que le contre-discours s'avère un espace privilégié pour des personnes dominées et marginalisées par les

discours dominants de reprendre un certain pouvoir sur leurs identités et leurs histoires. En effet, la conception binaire de récit dominant/contre-récit nous indique que les récits dominants ont le pouvoir de façonner les visions du monde, les identités et les valeurs, mais elle suggère aussi que ces récits hégémoniques peuvent être déstabilisés, contestés, négociés et modifiés par les contre-récits représentant différentes visions du monde et identités collectives (Frandsen, Lundholt Wolff et Kuhn, 2017 : 4). Les textes au corpus utilisent les différents procédés discursifs pour jouer avec la langue et le style, créer des images et provoquer des émotions. Ainsi, cette utilisation du langage s'inscrit comme résistance politique puisque ces prises de paroles permettent de contrer et de résister au pouvoir de représentation des discours hégémoniques.

En effet, les textes du corpus discréditent les documents municipaux en attaquant leur légitimité, leur crédibilité et leur pertinence et ils affirment que les *Normes de vie* et l'*Énoncé de valeurs* ne sont pas essentiels pour le bien commun du Québec. De nombreuses personnes participantes estiment que les institutions en place peuvent répondre aux demandes d'accommodements raisonnables, tandis que d'autres considèrent que les documents municipaux s'appuient sur une fausse crise sociale et politique. De même, une proportion importante de textes d'opinion mentionne le manque de rigueur, l'absence de consultation du milieu et les dérapages ayant mené à des documents inappropriés et préjudiciables. D'autres parts, quelques personnes considèrent absurde qu'une telle initiative provienne de Hérouxville, mais estiment qu'elle pourrait s'avérer utile en provenance d'une plus grande ville ou d'une métropole.

Ensuite, notre analyse a relevé l'emploi d'une variété de procédés discursifs participant à la simplification des documents de Hérouxville et de Gatineau, notamment par les diverses et multiples figures de style, par l'humour, l'ironie et le sarcasme et par l'emploi de l'argumentation d'autorité à la négative. De plus, les

personnes participantes s'efforcent d'illustrer les conséquences des documents en partageant leurs expériences de racisme et de violence. Aussi, certains témoignages d'expériences vécues permettent de rectifier les représentations et les idées préconçues et caricaturées à l'endroit des personnes racisées et immigrantes. Finalement, nous avons observé un jeu intéressant avec les émotions, la colère et la surprise permettant de décrédibiliser les documents. En ce qui concerne la peur, les textes travaillent autant à délégitimer la peur des personnes instigatrices et supportrices des documents qu'à établir de manière légitime la leur et celle des personnes visées par les documents. Dans le prochain chapitre, nous proposons d'observer les réactions des textes d'opinion avec les impacts négatifs relevés par la littérature scientifique des documents municipaux.

CHAPITRE IV

IMPACTS DES CODES MUNICIPAUX : ENTRE CONDAMNATION ET REPRODUCTION DES OPPRESSIONS

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, les manières dont les différents procédés discursifs des textes du corpus forgent les relations entre les textes d'opinion et les documents municipaux. Dans ce chapitre, nous proposons d'approfondir nos réflexions sur comment les textes d'opinion interviennent avec les *Normes de vie* et l'*Énoncé de valeurs*, précisément selon les quatre impacts négatifs des codes municipaux tels que documentés dans la littérature : la diffusion du mythe de l'égalité atteinte entre les femmes et les hommes, la négation de l'histoire coloniale du Canada, la reproduction d'une identité privilégiée basée sur le fantasme de la nation blanche et les obstructions à la citoyenneté et à l'intégration. Nous présentons aussi des impacts additionnels identifiés dans les textes d'opinion, mais absents de la littérature scientifique. Cette analyse correspond au niveau macro pour van Dijk (2001, 2008); elle permet de regarder les structures, les lieux de pouvoir et leur négociation. De même, le niveau macro nous aide à répondre à notre seconde question de recherche : « Ces contre-discours parviennent-ils vraiment à dépasser les oppressions qu'ils dénoncent ou participent-ils à leurs reproductions malgré les intentions des auteures et auteurs? »

4.1 Diffusion du mythe de l'égalité atteinte entre les femmes et les hommes

Premièrement, les documents ont comme effet de reproduire le mythe de l'égalité atteinte entre les femmes et les hommes au Québec puisque celle-ci est présentée comme une « valeur québécoise ». Les arguments contre un « retour en arrière » de la situation des femmes au Québec et au Canada au nom de luttes féministes historiques créent une différenciation entre les identités culturelles puisque la menace misogyne proviendrait des communautés immigrantes et racisées qui ne seraient pas entrées dans la modernité (Bilge, 2010 : 214; Delphy, 2005; Jacquet, 2017 : 87-88; Volpp, 2001). Les documents municipaux suggèrent que les femmes racisées doivent être sauvées des hommes racisés, de leurs valeurs et de leurs cultures. Cette invitation voile les problèmes et les comportements problématiques de la société d'accueil, les rendant exclusifs aux communautés immigrantes et racisées. D'une part, ceci invisibilise les violences envers les femmes et les inégalités entre les genres au Québec et au Canada et, d'autre part, participe à la fixation de deux identités complémentaires : violente et barbare pour les hommes immigrants racisés et passives et faibles pour les femmes immigrantes racisées. Cela correspond aux définitions de Zine (2006) et de Jiwani (2006, 2010) du concept d'islamophobie genrée, qui réfère aux femmes musulmanes représentées comme arriérées, opprimées, politiquement immatures que l'on doit libérer et secourir des hommes musulmans par un apprentissage des lois et des valeurs occidentales. C'est l'idée principale de la lettre de Aisha Hussain, qui écrit « *[r]eading the declaration of the town of Herouville, one might assume Muslim women in Canada are backward, ignorant and in need of liberation by the town council of Herouville* » (H-L-AH).

Les personnes immigrantes sont donc vues comme des menaces potentielles aux modes de vie et à l'égalité fondamentale de la société d'accueil, qui elle est exempte de toutes normes problématiques (Nieguth et Lacassagne, 2009 : 3). Ainsi, pour Bilge « de tels discours lient le débat sur l'intégration à la sauvegarde des droits des

femmes durement acquis, ce qui rend toute objection insoutenable sur le plan moral. » (2010 : 216) Cette interprétation des personnes immigrantes comme foncièrement menaçantes est une caractéristique de l'hospitalité coloniale et que le « danger » érige pour elles de nombreux obstacles à l'immigration et l'intégration. Pour Martin Jalbert, « [n]ous soutenons toute lutte contre toute inégalité, pas parce que nous sommes Québécois, mais parce que nous avons la valeur égalitaire à cœur. » (H-L-MJ) En exprimant l'idée selon laquelle la valeur d'égalité ne peut être considérée comme proprement québécoise – et qu'il faut encore se battre en ce sens –, Martin Jalbert affirme que l'appartenance à l'identité québécoise ne résulte pas non plus automatiquement à un soutien et une lutte à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ainsi, porter attention uniquement aux violences envers les femmes commises ailleurs qu'au Québec ou commises par des hommes immigrants ou racisés invisibilise les violences faites aux femmes par des hommes blancs. Comme développé dans la revue de la littérature, les *Normes de vie* accordent une importance marquée à l'égalité « durement gagnée » entre les femmes et les hommes au Québec. Cette dimension est aussi présente dans l'*Énoncé de valeurs* par la section Des rapports égalitaires entre les femmes et les hommes, qui énonce : « [a]u cours de l'histoire du Québec, les femmes ont obtenu chèrement le droit à l'égalité entre les sexes et cette valeur est fortement défendue et assumée dans notre société et soutenue par l'État. » (Gatineau, 2011a : 10) L'égalité au Québec est alors présentée comme allant de soi depuis la Révolution tranquille, ne rencontrant plus de résistance et n'étant pas en constant péril. De même, les *Normes de vie* détaillent des activités et des actions que peuvent faire les femmes au même titre que les hommes, puis précisent que « [t]out cela fait partie de nos us et coutumes, de nos droits acquis. » (Hérouxville, 2007 : 3) Ces prétentions brouillent la vérité puisque les femmes ont lutté pour obtenir au compte-goutte l'égalité de droits, mais sans atteindre l'égalité de faits (Delphy, 2004; Pagé, 2017). Or, Gilles Désy rappelle qu'au Québec les violences envers les femmes perdurent : « [c]haque année, plusieurs femmes meurent

assassinées par leur conjoint » (H-L-GD). Martin Jalbert affirme aussi que le Québec ne peut prétendre être foncièrement égalitaire, puisqu' « [i]ls sont bien québécois, nos pères et nos oncles qui ont gardé les femmes dans les cuisines et les masculinistes qui diffusent les adresses des centres d'hébergements (sic) pour les femmes victimes de violence conjugale. » (H-L-MJ)

Ces deux textes sont des prises de parole qui contestent la double dynamique sexiste et raciste présente dans les *Normes de vie* et l'*Énoncé de valeurs* que Stasiulis décrit comme une diminution de l'importance des violences contre les femmes et les féminicides jumelée à une amplification des « crimes d'honneur » (2010 : 200). Également, Tim Nieguth et Aurélie Lacassagne remarquent que lorsque les violences faites aux femmes ont comme sources des religions dites « exotiques », il n'y a plus d'effort pour amoindrir la gravité de ces violences (2009 : 4-5). À ce constat concernant les *Normes de vie*, nous y joignons l'*Énoncé de valeurs* puisque tous deux partagent le « Nous » séculier, moderne et libéral devant le « Eux » religieux, archaïque et barbare, ce qui s'inscrit comme un trait de l'islamophobie genrée (Zine, 2006; Jiwani, 2006, 2010). Stasiulis explique même que l'*Énoncé de valeurs* « *need[s] not name Muslims for the audience to know who is being referenced in the discussion of violence, so firmly have the concepts of honour killing and Muslims been sutured together in constant mass media reiterations and in political discourse* » (2010 : 201). Nous considérons cette analyse tout aussi juste pour les *Normes de vie*. Deux personnes locutrices identifient même ce document comme un prétexte pour masquer une finalité islamophobe. En effet, Martha Shannon estime que Hérouxville cache son réel objectif derrière le couvert de la protection des femmes; « *[w]hile Herouxville's resolutions start off under the guise of protecting women, it becomes increasingly clear that the elected officials do not want anyone of the Islamic culture in their town.* » (H-L-MS) De même, Gaby Hsab partage cette idée que l'égalité entre les femmes et les hommes qui doit passer par l'obligation du retrait du foulard dissimule une attaque envers l'islam (H-L-GH).

À l'image du sujet noir dans l'exemple de Fanon (1986), la liberté de mouvement des femmes qui portent le foulard est atteinte en raison de la visibilité de leur identité « Autre ». Ce faisant, à l'inverse de l'enfant blanc du même exemple, la peur qu'elles vivent les empêche d'habiter le monde. La vulnérabilité de vivre des agressions en raison de leurs « différences » les amène à quitter la sphère publique pour se réfugier dans la sphère privée (Jiwani, 2004 : 277).

D'autre part, quelques personnes locutrices invitent à critiquer d'autres ou toutes les religions, ce à quoi Elspeth Dowel s'attarde dans sa lettre d'opinion, « *[r]ather than focusing on the perceived weaknesses of one faith, people should realize that all major world religions are anti-feminist.* » (H-L-ED) Au même titre, Nicole Chenier-Cullen affirme que la religion catholique est une « *gender-challenged religion* » (H-L-NCC) pour signifier qu'elle cause elle aussi des préjudices envers les femmes.

Amar Baouche présente des situations particulières vécues par les membres de la communauté musulmane qui découlent des idéologies sexistes, racistes et orientalistes véhiculées dans les codes municipaux :

On doit accepter que nos petites filles qui portent le foulard ne jouent pas au soccer, ne font pas de karaté, ne font pas de natation, que nos femmes doivent accepter des tuteurs (associations de femmes, groupes de femmes, groupes d'experts...), qu'elles doivent aussi accepter le label de femmes soumises et maltraitées par leurs maris, que des gens qui ne sont pas de leur culture s'improvisent experts, parlent en leur nom et donnent des avis sur elles. (H-L-AB)

L'addition des exemples fournis dans son texte démontre que l'égalité entre les femmes et les hommes mentionnée dans les documents de Hérouxville et de Gatineau ne réfère pas à toutes les femmes et à tous les hommes, mais uniquement aux femmes blanches et aux hommes blancs. La lettre de Amar Baouche témoigne de l'agentivité de femmes racisées malgré les multiples oppressions vécues, ce qui participe à la

contestation de la figure de la Musulmane en péril (Razack, 2004, 2008). Un seul texte réfère à une source de violence vécue spécifiquement par les femmes racisées, celle de leur érotisation pour nourrir les fantasmes des hommes occidentaux, ce que Gaby Hsab critique dans sa lettre qui aborde la sexualisation des femmes portant le foulard (H-L-GH).

En somme, nous pouvons attester que les textes étudiés dénoncent clairement la prétention des documents que l'égalité entre les femmes et les hommes est une « valeur québécoise ». En effet, les personnes participantes infirment l'idée que le sexisme et la misogynie sont l'apanage des « Autres » et rappellent les violences envers les femmes causées par des membres du « Nous » majoritaire.

4.2 Négation de l'histoire coloniale du Canada

Comme détaillée dans le premier chapitre, une riche littérature décrit la manipulation de l'histoire par l'effacement du passé colonial du Canada, de l'esclavage et de la ségrégation raciale (Austin, 2010; Schaepli, 2012; Razack, 2002; Lawrence, 2002). Il en résulte une certaine « autochtonisation » des Canadiennes et Canadiens descendants de la colonisation. Ce phénomène transparait dans les documents de Hérouxville et de Gatineau lorsque sont abordés les « deux peuples fondateurs » du Canada — les Canadiennes-anglaises et Canadiens-anglais et les Canadiennes-françaises et les Canadiens-français — sans aucune mention des Autochtones. Jiwani souligne qu'en plus des peuples autochtones, les violences de la colonisation sont effacées par cette expression (2006 : 11). En effet, cette formulation laisse croire que le territoire était inhabité lors de la fondation de ce que l'on nomme aujourd'hui le Canada, et exclut les apports des communautés autochtones dans la formation de l'identité canadienne. Winter note d'ailleurs que lorsque les Premières Nations sont mentionnées en lien avec l'histoire canadienne, elles sont démunies d'agentivité et d'importance sur les questions reliées à la nation multiculturelle (2011 : 100).

Cette invisibilisation des rapports coloniaux ayant forgé l'histoire canadienne se retrouve dans quelques textes d'opinion en opposition avec les codes municipaux, ce qui s'inscrit dans une dynamique de reproduction des oppressions raciales et coloniales. Sheila Copps écrit que « [n]otre pays s'est fondé sur la notion de deux langues et de deux cultures vivant ensemble. » (H-C-SC) Dans un autre texte d'opinion, Roméo Bouchard livre une version romancée et euphémisée de la colonisation en expliquant que « contrairement aux colons britanniques qui les ont pourchassés, ils [les colons français] se sont métissés avec les autochtones (sic) pour explorer l'Amérique d'un bout à l'autre et apprendre d'eux à survivre sur cet immense continent. » (H-L-RB2) Cette affirmation donne à croire que les relations entre les Autochtones et les Canadiennes-françaises et Canadiens-français n'ont été que courtoises, réciproques et sans violence, contrairement à celles avec leurs équivalents anglais. De même, Gaby Hsab réfère inadéquatement à ce que l'on nomme Québec par « [c]ette société, contrairement aux sociétés au passé colonial » (H-L-GH). Mona Mreiche néglige de mentionner à son tour les violences de la colonisation en affirmant que « [l]e Canada est l'un des rares pays au monde avec une histoire plutôt paisible, sans taches de grandes guerres civiles, etc. » (H-L-MM2), ce qui laisse aussi croire que la colonisation ait pu se faire sans heurts ou résistances.

Dans un autre ordre d'idées, nous remarquons que certains textes véhiculent des conceptions inexactes des termes « immigrants » et « autochtones ». Par exemple, Camillo Zacchia est dans l'erreur en affirmant que « [n]otre société est composée d'immigrants ou de descendants de ces derniers. La seule différence est le nombre de générations qui se sont succédé depuis l'arrivée des premiers migrants. » (H-L-CZ) Cette conception est en discordance avec la littérature, qui reconnaît et accorde au terme « autochtone » la caractéristique de « ne pas être venu par immigration. Canada. Le terme Autochtones désigne les premiers peuples de l'Amérique du Nord ainsi que leurs descendants » selon la définition de Denis Lebel tirée du Guide terminologique

autochtone (2006 : 1). Cette définition nous permet de mieux distinguer le statut des personnes résidant actuellement au Canada avec celui des Premières nations et des Inuits et d'éviter d'homogénéiser leurs origines et leurs statuts et relations à l'État, peu importe le nombre de générations d'ancêtres ayant habité sur le territoire. En effet, ce genre de propos minimise les différences entre les membres blancs de la société majoritaire qui vivent les privilèges de la colonisation et les personnes immigrantes, racisées et autochtones. En plus d'omettre de nommer les privilèges des premières et premiers, ce type de discours oublie d'aborder les oppressions des secondes et seconds. Austin estime que leur absence dans les récits et les imaginaires a comme impact de marginaliser, exclure, aliéner et pathologiser, en particulier, les jeunes Autochtones, Noires et Noirs, Philippines et Philippins, Arabes et Tamiles et Tamils (2010 : 23). Ainsi, malgré l'opposition aux documents municipaux, certains textes perpétuent une vision de l'histoire qui participe à la marginalisation de certaines populations présentes sur le territoire.

À l'inverse, une portion plus restreinte de personnes locutrices observent et rapportent certains impacts de la publication des documents de Hérouxville et de Gatineau précisément en lien avec la conception erronée de l'histoire du Canada et du Québec. Dans sa lettre, Mary Tansey rappelle qu'« *Everyone in Canada, with the exception of natives and Inuit, was an immigrant* » (H-L-MT, voir aussi H-L-HBM). Gary Johnson fait, à son tour, la critique du deux poids, deux mesures concernant les responsabilités qui reviennent aux personnes immigrantes envers les personnes déjà établies sur le territoire et appelle à respecter le droit d'exister des Premières Nations (H-L-GJ). De même, Kamal Maghri critique la non-reconnaissance de la diversité des personnes visées par l'*Énoncé de valeurs* « à l'intention exclusive des immigrants. Ce guide comporte également une conception exclusive de la municipalité, comme si les anglophones et les peuples autochtones n'existaient ni au Québec, ni à Gatineau. » (G-L-KM)

En somme, nous relevons dans notre corpus à la fois des textes qui critiquent la négation de l'histoire coloniale du Canada dans les documents municipaux, tout comme des textes qui reproduisent cet impact et qui participent à l'invisibilisation des Autochtones et de leurs histoires.

4.3 Célébration d'une identité privilégiée basée sur le fantasme de la nation blanche

L'impact de la reproduction d'une version lacunaire de l'histoire du Canada est directement lié à un autre impact des documents municipaux, celui de la célébration de l'identité blanche et privilégiée, et corolairement, la hiérarchisation des identités basées sur le fantasme de la nation blanche (Hage, 1998). Effectivement, les documents de Hérouxville et Gatineau mobilisent le mythe des Québécoises et Québécois « pure-laine » ou « de souche » assis sur la généalogie et dont résultent une légitimité territoriale et une appartenance identitaire. Bien que ces termes couramment utilisés soient souvent compris comme incluant toutes personnes descendant de la colonisation française, ils créent tout de même une identité privilégiée — blanche — qui invisibilise toute personne n'étant pas « pure ». En ce sens, Austin rappelle les siècles de cohabitation et de métissage avec de nombreuses communautés autochtones et immigrantes (2010 : 25). *Les Normes de vie et l'Énoncé de valeurs* reproduisent et célèbrent une identité privilégiée qui sous-tend à tort une homogénéité et une pureté biologique et culturelle, ce qui invisibilise la diversité et la multiplicité des groupes qui ont contribué et qui contribuent encore à l'édification des identités culturelles et de l'histoire du Québec. Conséquemment, les personnes métisses et racisées nées au Québec doivent constamment affirmer ou confirmer leur citoyenneté lorsqu'elles sont questionnées sur leur « véritable origine » (Pires, 2017).

L'impact de la célébration de l'identité blanche relève de racisme, qui procède en deux étapes : différencier, puis hiérarchiser. La différenciation se manifeste par la séparation en deux groupes; le « Nous » et l'« Autre », ou le « Eux », tandis que la

hiérarchisation place les personnes racisées et immigrantes sous les membres blancs de la société majoritaire. Laurie Duguay réfère ainsi à ces groupes, « [n]ous avons polarisé la société québécoise; nous avons créé un “nous” contre “eux”, ce qui n’a absolument rien à voir avec les valeurs de démocratie et d’égalité mais mène plutôt à l’exclusion et à la marginalisation des groupes. » (H-L-LD1) D’autres personnes locutrices critiquent les catégories « Nous » versus « Eux » spécifiquement liées au Québec (H-C-PL; H-L-AB; G-L-KM). Kamal Maghri affirme que l’utilisation de ces catégories peut causer d’autres problématiques ou les aggraver puisque « plus on considère l’autre comme l’étranger ou... “le bizarre” [plus] ce même “autre” exaspère ses comportements les plus pervers de sa culture » (G-L-KM). D’autre part, nous remarquons que peu de personnes locutrices utilisent de façon contraire aux correspondances habituelles le « Nous » majoritaire et du « Eux » minoritaire. À titre d’exemple, A. El Fouladi et Monzir Al-Sammak se réapproprient les catégories en mobilisant le « nous » et le « notre » pour signifier la communauté musulmane et ses membres (H-L-AEF; H-L-MAS), tandis que Amar Baouche utilise les significations hégémoniques en se définissant comme « membre du EUX depuis 20 ans » (H-L-AB, souligné dans l’original). Ces utilisations contraires des catégories « Nous » et « Eux » comportent toutes deux clairement la même visée subversive de résistance politique à l’imposition d’une identité fixée par le groupe majoritaire et portée par les institutions étatiques.

À l’inverse, certaines personnes locutrices membres de la société d’accueil, membres du « Nous », reproduisent cette différenciation et cette hiérarchisation lorsqu’elles et ils se définissent comme des « vraies » Québécoises et des « vrais » Québécois, notamment par les références aux personnes « de vieilles et de jeunes souches » (H-C-ADa) et de personnes de « souche française » opposées à celles de « souche étrangère » (H-L-JVb). Ces formulations particulières en sont des exemples, mais d’autres personnes locutrices (H-E-AP; G-L-BCa; H-L-RB2) mobilisent ces termes et,

bien que nous ne pouvons démontrer l'intention d'une affirmation de supériorité blanche derrière l'utilisation, l'effet en reste inchangé.

Nieguth et Lacassagne expliquent que les codes de vie construisent l'identité collective de la communauté, le « Nous », de façon à ce qu'elle soit située en opposition à de multiples « Autres » (2009 : 1), ce qui permet de stabiliser une notion uniforme du « Nous »; celui-ci est blanc, masculin, avec une identité séculière. Corolairement, ce processus homogénéise l'identité des personnes immigrantes, uniformément problématique et exotique (Nieguth et Lacassagne, 2009 : 1). Les documents municipaux participent ainsi à concevoir les personnes immigrantes comme un tout homogène, foncièrement différent des personnes habitant les villes d'où sont issus les documents. Ainsi, les premières sont décrites par des traits problématiques et les secondes par des traits acceptables. Plusieurs personnes locutrices remarquent que cette hiérarchisation est exacerbée à l'égard des membres de la communauté musulmane. Pour Patrick Lagacé, « [c]e sont les musulmans qui nous font peur [...] sans 11 septembre en 2001, il n'y a pas de "Code de vie" de Hérouxville en janvier 2007. » (H-C-PL) Gil Courtemanche considère que le contenu des *Normes de vie* « relève d'une vision tragiquement caricaturale, alimentée par le 11-septembre, le terrorisme international, les talibans. » (H-C-GC) Benoit Renaud estime que Hérouxville découle de l'islamophobie, « une plaie dans le monde occidental qui remonte au temps du colonialisme et qui a pris une nouvelle vie depuis septembre 2001. » (H-L-BR) De même, Gary Johnson réprovoque une requête faite envers toutes les personnes musulmanes de condamner les interdits des *Normes de vie* et déplore leur homogénéisation et la supposition qu'elles soient unilatéralement favorables à la violence envers les femmes (H-L-GJ).

En misant sur les processus de différenciation et de hiérarchisation, l'intégration des personnes immigrantes apparaît impossible, voire regrettable (Bilge, 2010; Hamel, 2005). Pour contrer cet effet et puisque peu de personnes résident à Gatineau

correspondent au modèle présenté dans le document, Pierre Bergeron estime que l'*Énoncé de valeurs* devrait être dirigé vers l'entièreté de la population (G-E-PBa; G-E-PBb, voir aussi G-L-KM). Nous remarquons aussi quelques personnes locutrices qui se désolent de la considération des personnes blanches à être supérieures aux personnes des autres « races ». René Boudreault remarque que certaines réactions négatives aux demandes d'accommodement pour motif religieux proviennent d'un « réflexe xénophobe qui dort en tout pure-laine qui se croit investi de sa suprématie culturelle majoritaire et historique » (H-L-RB3). Jonathan Hubble constate que pour certaines personnes, les accommodements « peuvent sembler un phénomène menaçant la pureté culturelle. » (H-L-JH) En développant sur son intégration, Hani Assaad souligne que les Québécoises et Québécois sont une « ethnie » au même titre que d'autres, « nous avons beaucoup de plaisir à parler avec toutes les autres ethnies, Québécois pure-laine compris » (H-L-HA), contredisant ainsi l'expression et le réflexe des Blanches et des Blancs de se considérer le modèle duquel les autres se copient, ou d'être sans « race » (Deliosvky, 2010 : 22; Fleras, 2014; Frankenberg, 1993 : 52).

À l'inverse, certaines personnes locutrices participent à la solidification de l'identité privilégiée du « Nous » blanc en hiérarchisant les comportements, les identités et les apparences. Deux textes comportent une liste de comportements qui sont classés soit admissibles ou inadmissibles. De cette manière, Michel Leclerc s'affirme en faveur du « voile », mais pas du « voile intégral » (H-L-ML), à l'instar de Josh Freed qui distingue aussi les accommodements qui lui apparaissent acceptables de ceux à condamner (H-C-JF).

Nous voyons ainsi comment les textes en opposition aux documents de Hérouxville et de Gatineau sont inégaux au sujet de la célébration de l'identité blanche : certains réaffirment la division « Nous » versus « Autre », alors que d'autres la critiquent et

l'abolissent; certains textes critiquent la hiérarchisation des identités, alors que d'autres la reproduisent, et ce, même si elles et ils y amènent quelques nuances.

4.4 Obstruction à la citoyenneté et à l'intégration

Daiva Stasiulis et Abigail B. Bakam (2005 : 2) relèvent que la citoyenneté s'inscrit dans un continuum selon lequel les droits sont variablement offerts, refusés ou contestés, tout en étant accompagnés d'obligations inégalement demandées en fonction de catégories de citoyennes et citoyens. Ce faisant, nous remarquons que l'impact sur la citoyenneté des codes municipaux s'incarne de deux façons distinctes. Dans un premier temps, le statut privilégié décrit précédemment amène la considération que ce qui en est différent et étranger est foncièrement inférieur et mauvais, s'inscrivant ainsi dans la conception du néoracisme de Balibar (2007b[1988]). De plus, l'identité blanche privilégiée hiérarchise les cultures selon un degré de désirabilité. Ainsi, des documents comme ceux de Hérouxville et de Gatineau participent à une certaine reconfiguration de qui a accès à la citoyenneté puisqu'ils reproduisent les hiérarchies des narrations hégémoniques selon lesquelles la population blanche est en droit de poser les conditions d'obtention de la citoyenneté (Austin, 2010 : 29), ce que Karmis inscrit dans l'hospitalité coloniale (2008). Cela influence l'ouverture des frontières à l'immigration en fonction des pays dont les valeurs sont considérées communes à celles des membres blancs de la société d'accueil. En ce sens, Bilge avance que « si l'on affirme que certains groupes sont inassimilables, en alléguant que leur culture est incompatible avec les valeurs libérales occidentales, on est alors en droit de décourager leur immigration. » (2010 : 203; voir aussi Hamel, 2005 : 96) Concurrément, la société d'accueil peut se déresponsabiliser des échecs des politiques d'intégration et ignorer le racisme systémique et ses barrières structurelles (Bilge, 2010 : 203-204).

Dans un second temps, nous avons référé précédemment à des textes critiquant l'homogénéisation des personnes et des communautés immigrantes, l'islamophobie et une certaine acceptabilité sociale du racisme démontrant que les obstacles à la citoyenneté prennent forme à la fois par des freins à l'intégration et par des démonstrations hostiles de rejet. De même, nous relevons que des textes du corpus abordent le thème de la citoyenneté par l'angle de l'absence de reconnaissance au pays d'accueil. En effet, certaines personnes participantes expliquent que malgré une reconnaissance légale de leur statut, elles doivent fréquemment (ré)affirmer ou attester de leur citoyenneté à la société majoritaire. Plus encore, quelques textes témoignent du ressenti vécu par les personnes immigrantes de demeurer éternellement des étrangères, comme l'exprime Patrick Martin qui réfère à un sentiment d'invalidation de sa citoyenneté; « *[w]ell, I for one have never appreciated being condescendingly "tolerated" in the country of my citizenship, and I don't expect that more recent immigrants will be any more appreciative of such "accommodation".* » (H-L-PM) Cette catégorisation comme « personne immigrante », même en ayant un statut de citoyenneté réfère à la considération raciste que toutes les personnes racisées sont nouvellement immigrées, ce qui implique qu'elles conserveront éternellement ce statut, même lorsqu'elles sont nées au Québec ou qu'elles ont été « naturalisées » (Austin, 2010 : 21; Jiwani, 2006 : XVI; Karmis, 2013 : 80). C'est ce sentiment auquel Rima Elkouri réfère dans une chronique qui présente une étude sur les difficultés d'intégration et nous informe que contrairement aux préjugés, ce sont « les enfants de l'immigration "visibles", pourtant nés ici, [qui] ont souvent plus de mal que leurs parents à acquérir un sentiment d'appartenance. Parce que même s'ils sont d'ici, dans l'œil de la majorité, ils ne sont pas considérés comme tels » (H-C-REb). Cette réflexion s'apparente à celle de Amar Baouche, selon qui il est impossible pour une personne immigrante d'être incluse totalement et de devenir membre de la société d'accueil à son tour, faisant ainsi écho au critère d'identité fixe de l'hospitalité coloniale (Karmis, 2008). Amar Baouche affirme qu'« on fera toujours parti du EUX. Enfin, même nos enfants resteront des

EUX. » (H-L-AB, souligné dans l'original) Comme cité plus haut, Amar Baouche se définit comme « membre du EUX depuis 20 ans » (H-L-AB, souligné dans l'original).

Ces amalgames touchent les individus, mais aussi leurs communautés. En effet, les pratiques culturelles et religieuses de communautés établies au Québec depuis longtemps, continuent d'être décrites comme des « pratiques immigrantes » et externalisées du « Nous » québécois (Nieguth et Lacassagne, 2009 : 3, 5). Conséquemment, plusieurs personnes canadiennes et québécoises ne seront jamais lues et comprises comme telles, appartenant à une « communauté culturelle » et ne seront jamais de « vraies citoyennes », conservant un éternel statut d'immigrante. C'est ce que démontre Rima Elkouri par l'exemple de célébrations juives prenant place dans le Mile-End, un quartier de Montréal habité par une importante communauté juive, dans une province où l'immigration juive est historique. Ainsi, les fêtes décrites dans sa chronique sont considérées à tort comme des célébrations immigrantes par les personnes blanches du quartier (H-C-REa).

En somme, plusieurs textes au corpus identifient les difficultés d'intégration, principalement par l'altérisation et la réitération des catégories « Nous » et « Autre », qui s'inscrivent comme impact sur l'accès à la citoyenneté des documents municipaux.

4.5 Effets des documents municipaux absents de la littérature scientifique

En plus des impacts causés par les documents municipaux et reproduits par certains textes au corpus, nous relevons dans les prises de parole étudiées la reproduction d'autres oppressions. En effet, nous avons remarqué que malgré la volonté de défendre les personnes et les communautés attaquées par les documents de Hérouxville et de Gatineau, plusieurs personnes locutrices participent d'un même trait à leur oppression et à leur marginalisation, notamment par la reproduction des

stéréotypes qu'elles essaient de déconstruire. van Dijk propose même l'idée qu'il soit maintenant si préjudiciable d'accuser une personne de racisme en raison du tabou entourant ce terme, qu'il est dorénavant courant de rencontrer une multitude de termes tels, « discrimination », « ressentiment », « xénophobie » pour décrire des manifestations du racisme ordinaire (2003 : 180). Nous avons rencontré ce procédé d'atténuation dans quelques textes qui dénoncent les documents municipaux, notamment dans la lettre de Ginette Gagnon, qui estime que « [l]es Québécois ne sont pas racistes, mais insécures » (H-C-GG). Il en va de même lorsque Mona Mreiche amoindrit la gravité du contenu des *Normes de vie* en favorisant un terme à un autre « [j]e ne vois pas ça comme du racisme, mais je vois ça comme de la discrimination » (H-L-MM2), puis « [j]e ne vois pas la décision prise par Hérouxville comme “se lever debout” ou “prendre sa place”. Je ne le vois pas, non plus, comme du racisme. Je vois tout de même un certain sentiment d'égoïsme » (H-L-MM2).

Ces euphémisations sont plus présentes dans les textes dont les positions sont nuancées, particulièrement lorsque les personnes locutrices sont en accord avec la démarche et l'exercice des documents de Hérouxville et de Gatineau, mais qu'elles n'en partagent pas l'entièreté des préjugés et s'inscrivent en désaccord avec une partie de leur contenu et leurs impacts négatifs. Ce procédé discursif masque les difficultés vécues par les personnes racisées et exacerbées suite à la production des documents municipaux. Nous estimons qu'en voulant en amoindrir les causes, délégitimer la « crise des accommodements raisonnables » et expliquer que le racisme des documents n'en est pas véritablement un, ces textes brossent un portrait erroné de la société d'accueil, dans laquelle les personnes blanches de la société majoritaire seraient spontanément ouvertes aux demandes d'accommodements pour motif religieux, ce qui ne semble pas correspondre à l'expérience des personnes immigrantes ou racisées qui partagent des expériences de racisme (tels que rapportés par H-C-ADa; H-C-GA; H-C-MC; H-C-PL; H-L-AB; H-L-AEF; H-L-BR; H-L-GJ; H-L-HA; H-L-JM1; H-L-JSH; H-L-RB3; G-L-BR; G-L-C1).

Par ailleurs, nous remarquons que les propos des documents municipaux sont parfois excusés par le prétexte des « bonnes intentions » à l'origine de ces initiatives, comme le démontrent les textes de Yves Boisvert qui considère que « les événements de Hérouxville sont un malentendu » (H-C-YBb) et de Philippe Bégin qui excuse les personnes instigatrices des *Normes de vie* « car il est clair qu'elle [Hérouxville] possède à la base de très nobles intentions » (H-L-PB).

Ensuite, nous relevons à quelques rares occasions une forme d'atténuation efficace, mais, surtout, nuisible qui consiste à diminuer et amoindrir le racisme, la xénophobie et l'islamophobie des documents par la qualification de la démarche comme étant d'abord humoristique. Ce faisant, prendre au sérieux ce type d'attaques contre les personnes immigrantes devient préjudiciable puisqu'il s'agit d'un manque d'humour. Mario Roy estime à ce titre qu'« [i]l s'agissait au départ d'un fait anecdotique, non dépourvu de signification, que l'on pouvait croire teinté d'un soupçon d'humour. » (H-E-MRa) Ensuite, l'utilisation d'un vocabulaire euphémisé indique une certaine prudence et une atténuation de la critique, voir une certaine déresponsabilisation vis-à-vis des impacts négatifs de l'*Énoncé de valeurs*. Par exemple, Pierre Bergeron estime qu'une conseillère de la Ville de Gatineau a raison d'affirmer que le document est perfectible, mais qu'« il faudra revoir certaines expressions malheureuses et que de nombreux irritants devront être biffés. » (G-E-PBa) Même si les significations des mots « malheureux » et « irritants » ont des connotations évidemment négatives, ces termes ne condamnent pas les documents. Ce sont les formulations et les expressions qui ont causé la colère, non pas les personnes qui ont rédigé un document raciste, islamophobe, sexiste et paternaliste. Finalement, Frédéric Castel utilise l'expression « défaut d'information ou de communication » pour qualifier les faussetés circulant après la sortie du document de Hérouxville comme l'affirmation que les personnes musulmanes veulent interdire la consommation de porc au Québec (G-L-FC). Ce procédé discursif d'atténuation

permet d'évacuer les conséquences néfastes des documents, notamment la désinformation.

Dans un autre ordre d'idées, nous avons remarqué une quantité considérable de termes tirés d'un vocabulaire vertement capacitiste, principalement en lien avec les maladies mentales, souvent lié à la folie en son sens pathologique. Le capacitisme¹⁸ est une forme de discrimination et de jugement défavorable envers les personnes vivant (ou étant perçues et/ou comprises) avec un handicap (CODP, 2016), selon une compréhension extensive de « handicap » incluant les handicaps physique, mental, cognitif et sensoriel. Rapprocher le racisme des documents à différentes conditions de santé mentale et utiliser le sens premier ou détourné de ces termes contribuent à l'ostracisation et à la marginalisation des personnes vivant avec ces conditions, en plus de dépeindre leurs réalités de façon caricaturale et de limiter leur potentiel (CODP, 2016). Nous notons les multiples utilisations d'un vocabulaire de même famille que le mot « folie », notamment dans le texte de Lucie Dumouchel, « [s]ommes-nous rendus fous? », « [o]ui on est rendu fou » et « [o]ui on est fou » (H-L-LD2). De même, Jason Morin écrit que « [l]e débat qui fait rage [...] est sur le point de nous faire passer pour de pauvres fous. » (H-L-JM1) Nous relevons aussi une référence à la schizophrénie, maladie à laquelle Alain Dubuc y accole le terme « douce », ce qui en réduit et banalise significativement ses impacts (H-C-ADa). Aussi, Jean-Marc Cormier réfère à la « presse en *délire* » (H-L-JMC2, nous soulignons) et Yves Séguin à « la *manie* de tout légiférer » (H-C-YS, nous soulignons). Nous reconnaissons l'usage courant de ces termes et expressions, bien que nous refusions d'en excuser l'emploi en raison de leur popularité.

¹⁸ À défaut d'un terme satisfaisant en français portant exclusivement sur les handicaps et les conditions de santé mentale, nous préférons « capacitisme » aux termes « *saneism* » et « *mentalism* » qui sont plus explicites, mais tirés de l'anglais.

Enfin, croisant capacitisme et sexisme d'une façon particulière, différente de celle présente dans les documents municipaux, l'utilisation du terme « hystérie » pour qualifier la « crise des accommodements raisonnables » est problématique. En effet, nous partageons les analyses féministes du terme « hystérie » de Ilza Veith (1972), de Phyllis Chesler (1972), de Jane Ussher (1991) et de Harriet Goldhor Lerner (1988), qui en observent le caractère foncièrement sexiste¹⁹. Puisant son sens dans la racine du mot hystér(o) qui « renvoie au grec “hustera” qui signifie utérus » (Le Petit Robert, 2009 : 1268), l'utérus est alors considéré comme dominant les expériences des femmes (Bart et Scully, 1979 : 354). Les qualificatifs liés au terme « hystérie » réfèrent ainsi à l'expression d'émotions considérées inacceptables pour les femmes, en particulier la colère. Dans son mémoire qui aborde l'utilisation de l'« hystérie » dans la littérature, Sylvie Gignac constate que ce diagnostic dépend des évolutions des symptômes qui s'appuient sur « la conception générale de l'idéal féminin (Veith, p.208) » (Gignac, 2008 : 22). Martine Delvaux souligne que la psychiatrie comme institution est « fondée sur un ensemble de préjugés sociaux qui déterminent quels rôles féminins et masculins sont jugés adéquats, quels comportements physiques et verbaux sont trouvés acceptables, quelle est la marque d'une certaine adaptation sociale » (1998 : 14, voir aussi Bart et Scully, 1979). Anne-Marie Auger précise que le diagnostic d'hystérie a été remplacé par le trouble de personnalité histrionique dans la troisième édition du DSM²⁰, l'ouvrage de référence majeur en psychiatrie, publié en 1980 (2012 : 15). Ce faisant, bien que n'ayant plus de signification pathologique ou médicale exclusivement liée aux femmes, nous estimons que ce terme demeure

¹⁹ Même si nous estimons misogyne l'emploi du terme « hystérie », notre critique ne veut en aucun cas invisibiliser les hommes et les personnes non binaires qui ont des utérus et qui conséquemment sont touchées par le terme « hystérie », en plus d'être simultanément marginalisées en raison de leurs corps et de leurs identités.

²⁰ Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux publié par l'Association américaine de Psychiatrie.

utilisé dans le langage courant pour déprécier les femmes dont le comportement dérange. Ainsi, la qualification des événements comme une « hystérie collective » relève de la misogynie. Ce type d'utilisation du terme « hystérie » se retrouve dans quelques textes au corpus (H-C-DMa; H-C-DMb; H-C-JB) et signifie systématiquement une exagération et des excès d'émotions à condamner.

Dans ce chapitre, nous nous sommes penchées plus en détail sur les quatre impacts préjudiciables des *Normes de vie* et de l'*Énoncé de valeurs* relevés par la littérature afin d'évaluer si les textes d'opinion en opposition à ces documents les identifiaient et les condamnaient ou, au contraire, s'ils les reproduisaient eux-mêmes. Nous retenons l'abondance et la diversité des occurrences des critiques de chaque impact dans les textes d'opinion. Nous estimons que ces résultats démontrent chez les personnes participantes de notre corpus une reconnaissance des impacts négatifs des documents et une maîtrise des mêmes analyses que celles portées par la littérature scientifique. En ce sens, nous avons présenté une variété de textes d'opinion qui relèvent et condamnent les impacts de la propagation du mythe de l'égalité atteinte entre les femmes et les hommes, de la transmission d'une version erronée de l'histoire du Canada et du Québec, de la célébration d'une identité blanche privilégiée et de la hiérarchisation des identités qui en résulte et de l'obstruction à la citoyenneté et à l'intégration. Or, le corpus ne comporte pas uniquement des textes critiquant ces quatre impacts. Nous avons noté que certains d'entre eux participent à leur reproduction malgré des intentions inverses. En effet, nous relevons que certaines personnes participantes qui se positionnent, explicitement ou implicitement, comme anti-racistes reproduisent les oppressions qu'elles identifient, critiquent et dénoncent dans les documents municipaux et plus largement dans la société québécoise. Plus encore, nous constatons que certains textes véhiculent des préjugés et des oppressions nouvelles ou qui sont absentes des documents municipaux par la reproduction des oppressions capacitistes et sexistes en plus d'en excuser le racisme. Dans le prochain

chapitre, nous appliquons le concept d'hospitalité aux documents municipaux et nous en relevons les critiques dans les textes du corpus.

CHAPITRE V

L'HOSPITALITÉ (POST)COLONIALE DES NORMES DE VIE ET DE L'ÉNONCÉ DE VALEURS : ENTRE PRÉTENTIONS ET RÉALITÉ

Dans ce chapitre, nous proposons une analyse originale sur les documents municipaux de Hérouxville et de Gatineau au regard du concept d'hospitalité. Nous avons relevé dans la littérature scientifique deux angles aux impacts sur la citoyenneté des *Normes de vie* et de l'*Énoncé de valeurs* : premièrement sur le processus de sélection des personnes immigrantes et deuxièmement sur la reconnaissance de l'appartenance des personnes immigrantes et/ou racisées à la société d'accueil. Or, l'hospitalité nous amène à réfléchir à la création de multiples citoyennetés de seconde classe, différemment accordées aux communautés et aux personnes perçues comme immigrantes. De même, ce concept nous permet d'évaluer la conformité et la cohérence entre le contenu et les impacts négatifs des documents et les buts exprimés et défendus par les municipalités. Pour ce faire, nous mobilisons les trois traits caractéristiques de l'étude sur le port du kirpan de Karmis (2008) : 1) le niveau d'ouverture à l'échange interculturel avec les cultures d'immigration, 2) le sentiment d'égalité ou de supériorité culturelle de la part des membres blancs de la société d'accueil et 3) la dynamique de fixité ou de fluidité des rôles invité et hôte. Nous présentons une lecture des documents de Hérouxville et de Gatineau pour chacun de ces traits, puis nous relevons la présence de ces critiques dans les textes d'opinion. Cette analyse nous amène à déterminer si les textes de notre corpus font une lecture des documents de Hérouxville et de Gatineau qui les inscrit comme exemple de l'hospitalité coloniale ou à dominante égoïste-moniste ou comme

exemple de l'hospitalité postcoloniale ou à dominante altruiste-pluraliste. Par la même occasion, cette analyse nous permet de témoigner d'un autre type d'intervention des textes corpus avec les documents municipaux, et ce faisant, d'acquérir une vision plus complète des relations entre ces discours dominants et les contre-discours.

5.1 Faible ouverture à l'« Autre »

5.1.1 Les Normes de vie et l'Énoncé de valeurs

Dans un premier temps, nous notons que les municipalités à l'origine des documents expliquent toutes deux leur démarche par une ouverture à l'« Autre » intrinsèque et à l'origine de leurs intentions pluralistes : « nous sommes accueillants, tolérants et respectueux de leurs différences parce que nous croyons au multiculturalisme » (Hérouxville, 2007 : 1), « [n]otre communauté s'enorgueillit de la richesse de sa diversité culturelle » (Gatineau, 2011a : 3); « [nos] valeurs telles que la liberté, la démocratie, la justice et le respect d'autrui » (Gatineau, 2011a : 5); « [l]es Gatinois se démarquent par leur accueil ainsi que leur ouverture à la différence » (Gatineau, 2011a : 6). Cependant, notre recherche a démontré que les documents de Hérouxville et de Gatineau ont été largement critiqués et condamnés en ce sens, tant dans les médias écrits que dans la littérature scientifique.

Le document de Hérouxville définit l'intégration comme un « partage entre deux cultures, c'est-à-dire que l'immigrant adopte la culture d'accueil qu'il enrichit avec des éléments de sa culture propre. » (2007 : 1) De plus, il comporte de nombreuses références à l'ouverture des Québécoises et des Québécois au partage des cultures. Cependant, il y est précisé qu'« [e]n tant que terre d'accueil, nous n'avons pas à renoncer à nos valeurs. Tolérants, nous sommes prêts à faciliter l'intégration des immigrants, mais pas à n'importe quel prix. » (Hérouxville, 2007 : 1) Plus encore,

nous remarquons qu'il est souligné de différentes façons au long des *Normes de vie* qu'il est essentiel que la culture d'accueil reste inchangée, ce qui s'avère en contradiction avec sa définition d'intégration. En outre, il y est explicité que si les personnes immigrantes ne sont pas conformes au modèle présenté ou qu'elles ne souhaitent pas le devenir, alors elles ne sont pas les bienvenues et elles devraient aller s'établir ailleurs : « ces normes dessinent notre portrait collectif. Si celui-ci leur convient, ils n'auront qu'à venir s'établir sur *notre* territoire. » (Hérouxville, 2007 : 2, nous soulignons) Notons l'utilisation répétée du terme « territoire », invariablement lié à un déterminant possessif, pour marquer le « droit » collectif des Québécoises et Québécois de poser les règles au Québec en omettant de mentionner qu'il s'agit de territoires autochtones toujours non-cédés.

Dans l'*Énoncé de valeurs*, il est indiqué que les personnes nouvellement arrivées à Gatineau doivent adopter les différents comportements et valeurs attribuées aux membres de la société d'accueil pour y être acceptées :

les membres de la société dans laquelle vous vous installez s'attendent à ce que vous partagiez les règles et les fondements qui lui ont permis de se développer et de partager avec vous sa richesse. En fait, il paraît essentiel que le nouveau citoyen tienne compte de ce qui existe au moment de son arrivée et démontre sa volonté d'y contribuer et d'y participer. (Gatineau, 2011a : 6)

Nous constatons ainsi que les objectifs et intentions évoquées dans les documents de Hérouxville et de Gatineau sur l'ouverture à l'« Autre » et sur son intégration qui pourraient correspondre à l'hospitalité postcoloniale ne concordent pas avec l'essentiel du contenu. En effet, nous relevons, dans les documents municipaux, de nombreux appels à protéger la société d'accueil et sa culture dominante de toutes modifications, et à l'obligation des personnes immigrantes d'abandonner leur propre identité au profit de l'« identité québécoise » alors à adopter. Ces éléments s'inscrivent plutôt dans la visée de l'hospitalité coloniale.

5.1.2 Analyse des *Normes de vie* et de l'*Énoncé de valeurs* par les textes au corpus

Nous avons retrouvé une critique de certaines de ces idées dans des textes du corpus.

Par exemple, H. Benel Mechaiekh invite à réfléchir au concept de « territoire » :

vous seriez alors surpris d'apprendre que le dit « territoire » n'est en fait pas le « vôtre »; que le Québec et le Canada sont des pays d'immigration et que, comme tels, les nouveaux arrivés ont tout autant de droits que vous dans la redéfinition des « normes » (un concept fluide et dynamique); que vos ancêtres ont par ailleurs bien imposé leurs coutumes et valeurs aux Amérindiens qui résidaient alors sur le dit territoire. (H-L-HBM)

D'autres textes tirés du corpus relèvent les contradictions de ces documents. Nicole Brunet avoue sa perplexité quant au document de Gatineau, « [d]'une part, on dit vouloir intégrer les immigrants. De l'autre, on entretient des préjugés à leur endroit dans des passages, disons-le, plutôt insultants. » (G-L-NB) De même, Philippe Bégin se demande « comment Hérouxville peut-elle se prétendre favorable à l'immigration suite à une telle résolution? La majorité du texte énumère une liste exhaustive de reproches aux cultures étrangères! » (H-L-PB) Devant les *Normes de vie* qui altèrent le terme « accommodement raisonnable » pour lui donner le sens négatif de déraisonnable et appellent à proscrire le concept juridique d'accommodement, Philippe Bégin rappelle que « [s]on objectif n'est pas d'entraver notre culture, mais de permettre aux immigrants de conserver les petits rites inoffensifs qui reflètent leur identité culturelle. » (H-L-PB)

En somme, quelques textes du corpus identifient la faible ouverture à l'« Autre » et aux échanges culturels présente dans les documents de Hérouxville et de Gatineau, ce que nous notons comme une caractéristique de l'hospitalité coloniale.

5.2 Présence d'un sentiment de supériorité

5.2.1 Les *Normes de vie* et l'*Énoncé de valeurs*

Dans un second temps, nous constatons dans les codes municipaux des présentations identitaires monolithiques et hiérarchisées. En effet, les comportements de la société d'accueil sont présentés positivement et sa contrepartie immigrée (et racisée) négativement. Ces conceptualisations, qui s'inscrivent comme racisme, sexisme et paternalisme, peuvent être comprises comme l'expression d'un sentiment de supériorité, que nous avons abordé dans les sections portant sur la célébration de l'identité blanche, sur l'obstruction à la citoyenneté et sur la propagation du mythe de l'égalité atteinte. À titre d'exemple, nous remarquons la présence de ce sentiment de supériorité dans les documents de Hérouxville et de Gatineau lors des présentations de la « valeur québécoise » de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces passages critiquent des comportements stéréotypés et associés par les membres blancs de la société d'accueil à l'oppression orientale des femmes par les hommes tels que les interdictions de voter, de conduire une voiture, d'étudier, d'exercer un métier, de posséder des biens, de même que l'autorité parentale limitée (Hérouxville, 2007 : 4; Gatineau, 2011a : 10). Il y est entendu que les femmes blanches possèdent et exercent ces droits, mais que les femmes immigrantes et racisées ne le peuvent pas en raison des hommes de leurs communautés.

Le sentiment de supériorité de soi s'illustre aussi par l'infériorisation de l'autre, notamment par l'utilisation d'un lexique négatif pour décrire des pratiques culturelles : « en vertu de la laïcisation de nos écoles, aucun local n'est fourni pour les prières ou toute autre forme d'incantations. » (Hérouxville, 2007 : 4) En utilisant le terme « incantations », les *Normes de vie* font allusion à certains rites religieux relèveraient de la magie, puisque ce mot signifie « 1. Emploi de paroles magiques pour opérer un charme, un sortilège; ces paroles. » (Le Petit Robert, 2009 : 1299)

Dans *Gender, Race and Nation*, Dhruvarajan nomme ce sentiment de supériorité fréquemment exprimé au Canada :

Canadians often look down on the cultures of people of colour. These cultures are perceived as primitive, traditional, and backward, and as a consequence are devalued [...] Other cultures' cooking odours can be annoying if one is not used to them. The smell of burning flesh is intolerable to those who are not used to it, yet more often than not it is the smell of curry that is the subject of jokes and ridicule. (2002 : 102)

En effet, l'infériorisation de l'autre se manifeste également par une présentation grossière et déformée des personnes racisées et immigrantes, comme l'illustre l'invitation à porter attention à « la propreté, l'hygiène corporelle et la salubrité des lieux publics et privés [...] à des facteurs dérangeants ou nuisibles comme le bruit et [...] les odeurs fortes émanant de la cuisson » dans *l'Énoncé de valeurs* (Gatineau, 2011a : 15).

5.2.2 Analyse des *Normes de vie* et de *l'Énoncé de valeurs* par les textes au corpus

Cette présence du sentiment de supériorité est décelée par certains textes du corpus, dont celui de Mona Mreiche qui mentionne une autre manifestation de ce sentiment de supériorité éprouvée par les membres de la société d'accueil à travers l'autocongratulation pour leur ouverture et la prétention que les balises entourant les processus d'immigration sont désintéressées (H-L-MM2). Par ailleurs, le sentiment de supériorité décrit par Karmis s'illustre dans la considération que les communautés immigrantes et racisées n'ont rien de positif à proposer à la société d'accueil et qu'il leur faut adopter l'entièreté des valeurs et des normes listées dans les documents. Camillo Zacchia réfléchit aux changements potentiels sous l'influence des personnes immigrantes et se questionne sur : « la "crainte", selon laquelle les immigrants vont changer notre manière de vivre. Effectivement, ils vont l'influencer, mais nous devons nous demander [...] jusqu'à quel point il s'agit là de quelque chose de

négatif. » (H-L-CZ) Camillo Zacchia prédit plutôt un enrichissement de la société au contact des personnes immigrantes.

En somme, nous relevons une forte et étendue présence du sentiment de supériorité dans les deux documents municipaux. Or, seulement deux textes au corpus identifient clairement ce trait de l'hospitalité coloniale qui se manifeste par la présentation positive de soi conjointe à une présentation négative de l'autre.

5.3 Fixité des rôles

5.3.1 *Les Normes de vie et l'Énoncé de valeurs*

Dans un troisième temps, nous nous penchons sur la possibilité de mouvements entre les rôles d'hôte et d'invité, en d'autres mots, sur la fixité ou la fluidité qui régissent ces rôles. Pour ce faire, nous avons porté attention aux conditions rendant possible le passage d'une personne « Autre », vers le « Nous » et aux changements nécessaires au « Nous » pour s'adapter à l'arrivée des « Autres ». Le document de Hérouxville indique que ce ne sont pas aux personnes appartenant au « Nous » de la société majoritaire de changer, mais aux « Autres » (Hérouxville, 2007 : 1). Il y est même précisé que quiconque serait en désaccord avec les règles présentées dans le document ne devrait pas venir s'y établir (Hérouxville, 2007 : 1). L'intégration est donc comprise comme une relation unilatérale, vers le « Nous » majoritaire.

Cet angle du document de Hérouxville se retrouve aussi dans celui de Gatineau. En effet, dans l'*Énoncé de valeurs*, lorsqu'il est question des valeurs et des comportements à adopter pour le bien-être collectif, nulle mention des changements que doivent réaliser les membres de la société majoritaire contrairement aux nombreuses références aux changements exigés aux personnes racisées et immigrantes. D'ailleurs, il est intéressant de remarquer que la formulation du texte de l'*Énoncé de valeurs* de Gatineau suggère que ces normes ne servent pas à favoriser

l'intégration des personnes nouvellement arrivées à Gatineau, mais plutôt leur acceptation par les membres de la société d'accueil. Par exemple, il est stipulé dans le document :

votre entourage vous sera reconnaissant [...] Ce sera fort apprécié et pourrait vous aider à vous créer un réseau de contacts

[...] qui pourrait être perçu comme un retour en arrière risque de susciter la controverse et la réprobation sociale [...]

[...] favorisera également des relations de bon voisinage et une perception positive du nouvel arrivant [...]

[...] il faudra prendre en compte cette valeur qui est fortement ancrée socialement et pourrait provoquer, dans certains cas, jusqu'à l'isolation ou l'exclusion. (Gatineau, 2011a : 7, 10, 12 et 15)

Par conséquent, il nous apparaît sans équivoque que le but du document n'est pas de favoriser une intégration harmonieuse des personnes immigrantes dans un nouveau milieu, mais de minimiser les contrariétés qu'elles pourraient causer aux membres de la société d'accueil. Les valeurs et normes décrites semblent plutôt avoir comme objectif que la présence de personnes immigrantes soit la plus discrète possible. Ce pourquoi nous estimons que la diversité, bien qu'elle soit présentée sous un angle favorable, par la richesse qu'elle apporte à la société d'accueil, ne correspond pas à l'idéal identitaire à atteindre. Ce faisant, il nous semble peu probable que les membres du groupe invité puissent véritablement intégrer le groupe hôte.

5.3.2 Analyse des *Normes de vie* et de l'*Énoncé de valeurs* par les textes au corpus

Certains textes du corpus mettent bien le doigt sur la fixité des rôles. En effet, l'inclusion dans le groupe hôte peut ne jamais se produire (Razack, 2008 : 122; Bannerji, 2000 : 46) comme l'exprime Amar Baouche, qui se considère « membre du EUX depuis 20 ans » et « fera toujours parti du EUX » (H-L-AB). Gilles Pelletier

estime que la gestion de l'immigration devrait comporter une implication plus grande de la part des citoyennes et des citoyens pour l'accueil des personnes immigrantes (H-L-GP), ce qui relève d'une vision complètement antagonique à la proposition de Hérouxville puisque l'implication de toutes et tous amènerait une relation duale dans l'intégration. Ainsi, les groupes hôte et invité s'enrichiraient de l'apport de chaque groupe. Par ailleurs, le texte de Michael Milech dénonce l'encadrement de l'immigration et déplore que ses termes soient déterminés avant l'arrivée des personnes immigrantes, un autre aspect qui correspond à l'hospitalité de type colonial, puisque la société hôte règle les termes de l'accueil avant l'arrivée des personnes immigrantes pour contrôler les menaces identitaires et sécuritaires que peuvent poser les invités (Karmis, 2008 : 254). Michael Milech estime préférable que la société d'accueil modifie ses termes culturels au contact des communautés immigrantes pour en favoriser l'intégration (H-L-MM1). De même, Philippe Bégin et André-Jean Bordeleau proposent de créer des comités d'accueil dans les régions où s'établissent les personnes immigrantes pour ce même but (H-L-PB; H-L-AJB). Ces propositions, qui bouleverseraient les catégories hôte et invité devant se plier à des circonstances changeantes, se rapprochent davantage de la conception postcoloniale de l'hospitalité selon Karmis.

Dans ce chapitre, nous avons repris les trois caractéristiques permettant de distinguer les types d'hospitalité pour observer la cohérence entre les prétentions des municipalités de Hérouxville et de Gatineau avec leurs contenus et leurs impacts négatifs. Notre recherche relève de nombreux stéréotypes à l'endroit de la culture des communautés racisées et immigrantes dans les documents municipaux. Il nous appert évident que les démarches et contenus des documents de Hérouxville et de Gatineau appartiennent à une conception de l'immigration et de l'intégration selon l'hospitalité coloniale, et ce, même si les deux municipalités se revendiquent d'une démarche qui serait considérée comme appartenant à l'hospitalité postcoloniale. Effectivement, notre analyse des *Normes de vie* et de l'*Énoncé de valeurs* relève une faible ouverture

à l'« Autre », un sentiment de supériorité de la part des membres du groupe hôte envers les membres du groupe invité, ainsi qu'une rigidité de ces rôles. Toutefois, si ces analyses sont quelques fois reprises dans les textes du corpus, elles restent considérablement minoritaires. En effet, pour chaque trait de l'hospitalité seules deux ou trois personnes locutrices portent ces analyses dans le débat public. Il semble donc que les textes d'opinion qui dénoncent les documents municipaux ne mobilisent pas ces éléments pour attaquer les discours hégémoniques véhiculés par les *Normes de vie* et l'*Énoncé de valeurs*. Ils traitent davantage des autres effets sur la citoyenneté, tels que développés dans le chapitre précédent, et en ce sens, ils font des analyses qui s'arriment avec les constats des analyses scientifiques. Enfin, ce type d'intervention des textes d'opinion avec les documents municipaux demeure marginal, quoique non-négligeable.

CONCLUSION

Pour conclure ce mémoire, nous proposons d'abord de faire quelques rappels : de la problématique et des questions de recherches; de notre démarche, de sa pertinence et de ses limites; ainsi que de nos principaux constats et de leurs apports théoriques et pratiques.

Notre mémoire avait pour objectif d'analyser la réception négative aux documents municipaux de Hérouxville et de Gatineau et ainsi, mettre en lumière un moment de résistance. Dans la mesure où la littérature scientifique existante ne s'est pas concentrée sur les prises de parole qui ont contesté publiquement les *Normes de vie* et l'*Énoncé de valeurs*, il nous importait de pallier leur quasi-absence dans la recherche. De même, il nous semblait nécessaire de fournir un espace de visibilité aux contre-récits parce qu'ils révèlent des points de tension et de négociation du pouvoir et des « vérités ». Corolairement à cet impératif, malgré une disparité manifeste dans l'attention, tant médiatique que scientifique, nous voulions inscrire le document de Gatineau comme l'égal à celui de Hérouxville. Nous concluons donc, à l'instar de Kamal Maghri, que l'*Énoncé de valeurs* est une « version plus sophistiquée mais non moins offensante » des *Normes de vie* (G-L-KM). Nous avons donc voulu mettre en exergue ces discours de résistance, en nous interrogeant sur leurs motivations et leurs portées. Ce faisant, nous nous sommes posé deux questions principales : de quelles manières les textes d'opinion en opposition aux *Normes de vie* de Hérouxville et à l'*Énoncé de valeurs* de Gatineau attaquent-ils leurs discours hégémoniques et permettent-ils la construction de contre-discours? Ces contre-discours parviennent-ils vraiment à dépasser les oppressions qu'ils dénoncent ou participent-ils à leurs reproductions malgré les intentions des auteures et auteurs?

Afin de réaliser cette recherche, nous avons construit un corpus à partir de textes d'opinions (éditoriaux, chroniques et lettres d'opinion), en opposition aux documents de Hérouxville et de Gatineau ou dont le positionnement est nuancé, tirés de dix journaux quotidiens du Québec et de l'Ontario. Nous avons appliqué des stratégies méthodologiques de l'analyse critique du discours, ce qui nous a permis de considérer, selon les deux niveaux d'analyse développés par van Dijk (2001 : 354, 2008 : 85-101), comment les textes du corpus attaquent les documents municipaux et construisent une pluralité de contre-discours en opposition et en négociation avec les discours hégémoniques.

Dans un premier temps, le niveau micro de l'analyse nous a permis d'observer que l'utilisation du langage, plus précisément, les différents procédés discursifs ont été mobilisées par les personnes locutrices pour justifier leur désaccord avec les codes municipaux et critiquer leur crédibilité, leur pertinence et leur légitimité. Ensuite, les procédés de simplification des *Normes de vie* et de l'*Énoncé de valeurs* par, entre autres, l'utilisation de l'humour ainsi que par l'argumentation *ad hominem*, ont contribué de manière significative à cette critique. Finalement, les témoignages et l'expression des émotions et des ressentis ont servi à renverser les portraits stéréotypés des « personnes immigrantes » véhiculés par les documents municipaux. L'utilisation de procédés discursifs s'avère donc être la base de la contestation des documents de Hérouxville et de Gatineau. Ainsi, une majorité de personnes locutrices ont procédé à une analyse que l'on pourrait qualifier de primaire.

En effet, certaines personnes locutrices ont offert une analyse pertinente, bien qu'incomplète des documents municipaux puisqu'elles ont concentré leur critique uniquement sur leur contenu. Quelques personnes locutrices ont livré une analyse plus complexe en considérant indissociables le contenu des documents et les systèmes d'oppression colonialiste, raciste et patriarcal. Ces analyses ont intégré des éléments contextuels liés aux situations politiques, sociales, économiques tant au

niveau québécois, canadien, qu'international. À cet effet, dans ces textes, l'analyse de niveau micro des personnes participantes sert à introduire leur analyse de niveau macro.

Le niveau macro de notre analyse nous a permis de rendre compte des inégalités entre les groupes sociaux et des rapports de pouvoir en jeu avec la publication des documents de Hérouxville et de Gatineau. Dans le corpus de textes d'opinion, la présence et la réappropriation des quatre principaux impacts négatifs identifiés par la littérature scientifique étaient manifestes. Ces impacts identifiés s'inscrivent comme éléments constitutifs des imaginaires collectifs au Québec et au Canada et sont portés comme récits hégémoniques par les institutions étatiques. Premièrement, en adhérant au mythe de l'égalité atteinte entre les femmes et les hommes, les documents municipaux partagent l'idée que les personnes et les communautés « Autres » sont incompatibles avec l'idée d'égalité, et corolairement, ils nient les violences commises envers les femmes et les inégalités dans la société majoritaire. Ensuite, en véhiculant une narration fragmentaire des histoires canadienne et québécoise, les documents municipaux invisibilisent la colonisation, l'esclavage et la ségrégation raciale. Puis, en stéréotypant les personnes immigrantes et racisées comme foncièrement problématiques, les documents réaffirment le fantasme de la nation blanche qui s'appuie sur une hiérarchisation des identités altérisées et qui célèbre l'identité blanche. Finalement, en privilégiant l'identité blanche et par l'évocation d'un danger associé à l'« Autre », les codes municipaux freinent l'accès à la citoyenneté aux personnes immigrantes et racisées. L'abondance de textes d'opinion mobilisant les mêmes analyses que celles de la littérature scientifique nous indique que plusieurs personnes participantes de notre corpus reconnaissent les impacts négatifs et en maîtrisent les implications politiques et sociales. Néanmoins, notre analyse en révèle aussi une certaine méconnaissance chez d'autres personnes participantes.

En effet, bien que ces textes d'opinion construisent des contre-discours qui attaquent les discours hégémoniques véhiculés par les *Normes de vie* et par l'*Énoncé de valeurs*, ils ne sont pas nécessairement exempts de propos problématiques, racistes, islamophobes et sexistes. En ce sens, nous avons constaté différentes contradictions dans les contre-discours revêtant de multiples dimensions. Cet élément de contradiction atteste d'une des forces des narrations dominantes qui consiste en leur intériorisation (Andrews, 2004 : 1), visible par leurs incohérences, leurs inconsistances ou leurs paradoxes. Ainsi, il existe différents types d'interventions des textes au corpus au sujet des documents municipaux : les textes les critiquent; les dénoncent; et les condamnent, en même temps qu'ils les reproduisent; les maintiennent; et les entretiennent. Cette dualité est intéressante et surtout évocatrice parce que même en se positionnant, implicitement ou explicitement, comme anti-racistes, anti-colonialistes et (pro)féministes, des personnes participantes ont contribué à reproduire les oppressions qu'elles identifient et qu'elles dénoncent. Nous reconnaissons la difficulté de prendre parole sans avoir de contradictions et sans reproduire les systèmes d'oppression qui nous entourent, pour les personnes privilégiées et même pour les personnes marginalisées par ces systèmes. Néanmoins, malgré des intentions manifestes de solidarité, de pluralisme et d'ouverture notre recherche démontre qu'il reste beaucoup à faire, notamment en termes de sensibilisation et d'éducation sur le discours colonial, pour être réellement l'allié des personnes qui vivent ces oppressions et ces préjudices. Nous regagnons un peu d'espoir en pensant que les contre-discours luttent contre des discours hégémoniques, mais qu'ils sont simultanément combattus par d'autres contre-discours (Frandsen, Lundholt Wolff et Kuhn, 2017 : 4) et que ces derniers tendent peut-être vers notre utopie.

Finalement, nous avons appliqué le concept d'hospitalité, de tendance coloniale ou postcoloniale, tel que développé par Karmis (2008) pour analyser les *Normes de vie* et l'*Énoncé de valeurs*. Cela nous a permis de corroborer la validité des critiques des

textes aux corpus rapprochant ces documents d'une hospitalité de type colonial, et ainsi, infirmer les prétendus processus pluralistes des municipalités. En effet, nous pouvons attester d'un manque d'ouverture à l'autre, d'un sentiment de supériorité et d'une idée de fixation des rôles hôte et invité dans les documents de Hérouxville et de Gatineau. La littérature scientifique expose que le colonialisme et les rapports racistes et patriarcaux qui en découlent ont comme résultat les quatre impacts négatifs principaux que nous avons détaillés plus haut. Plus encore, l'analyse que nous avons proposée confirme que ces impacts et leurs idéologies influencent et nourrissent les conceptualisations de l'immigration et de l'intégration des deux municipalités.

Dans un autre ordre d'idées, nous identifions la composition de notre corpus comme une limite à notre recherche. En effet, nous avons renoncé à un objectif initial qui prévoyait intégrer à l'analyse des communications d'organisations communautaires et de regroupements religieux, notamment des prises de position officielle transmises par communiqué de presse ou affichées sur leurs sites internet. Nous voulions pallier le manque de visibilité de certains groupes dont les messages n'ont pas été publiés par les médias, et ce, malgré une participation active aux débats. Cependant, le travail pour récupérer ces publications et la quantité importante de groupes œuvrant auprès des personnes immigrantes pour favoriser leur intégration demandait plus de ressources qu'un mémoire de maîtrise ne le permet. Nous présumons aussi qu'en raison des ressources humaines, matérielles et financières restreintes de ces groupes, le travail d'archivage papier et en ligne est d'autant plus difficile rendant ainsi plusieurs textes introuvables. Comme les quelques communications échangées avec des organisations communautaires se sont avérées infructueuses, nous avons choisi de concentrer la recherche sur les textes archivés, publiés dans des journaux écrits, ce qui permet néanmoins une analyse partielle de leur participation.

Une autre limite au mémoire relève de notre position située en lien avec notre recherche. Nous ne vivons pas les oppressions de racisme et d'islamophobie

identifiées dans les textes à l'analyse, ce qui en restreint notre compréhension, et ce faisant, nous ne pouvons qu'en brosser un portrait imparfait. Cette limite est toutefois la source de la posture politique de notre démarche, puisque nous voulons entamer un travail critique et le rendre disponible à quiconque voulant le récupérer et le bonifier.

De même, notre analyse présente une autre limite qu'il importe de souligner. Bien que nous ayons choisi de travailler sur deux initiatives municipales, nous sommes conscientes de la similarité entre celles-ci et le projet de loi 60. Or, bien que nous l'ayons écarté de nos recherches, la Charte des valeurs fait déjà l'état d'une myriade d'analyses qui s'inscrivent dans une pluralité de perspectives, notons en ce sens, les ouvrages collectifs dirigés par Marie-Claude Haine, Yara El-Ghadban et Leïla Benhadjoudja *Le Québec, la Charte et l'Autre* (2014) et par Alain-G. Gagnon et Jean-Charles St-Louis *Les conditions du dialogue au Québec. Laïcité, réciprocité, pluralisme* (2016)²¹.

En terminant, nous proposons de garder en tête le concept de « déshumanisation sexualisée » tel qu'adapté et appliqué au contexte du projet de loi 60 par Naïma Hamrouni (2015), pour accueillir les prochaines initiatives de type « code de vie ». Pour Hamrouni, ce concept est celui qui permet le mieux de comprendre l'injustice qui résulte de l'imbrication des systèmes d'oppression du sexisme et du racisme (2015 : 110) :

Lorsqu'elle prend une forme sexualisée, la déshumanisation n'impliquerait pas seulement l'expérience d'être physiquement, et violemment, ravalé en son corps (agressé, battu, lynché, harcelé, tué). Elle

²¹ De nombreux autres ouvrages et articles traitent de cet événement politique, notons ceux de Lori G. Beaman et Lisa Smith (2016), de Leïla Benhadjoudja (2017), de Samuel Dalpé et David Koussens (2016), de Raffaele Iacovino (2015), de Guillaume Lamy (2015) et les mémoires de maîtrise de Charlotte Le Coz (2015), de Isabelle Jutras (2017) et Claudie Thibaudeau (2015).

impliquerait d'abord l'être de manière sexualisée (par exemple, par le viol, le fait d'arracher les vêtements, le harcèlement sexuel, les agressions à caractère sexuel). Elle impliquerait aussi (et tel serait un second aspect de cette expérience de la déshumanisation en tant qu'elle est sexualisée) de se voir dénier sa faculté d'agent rationnel capable de faire des choix pour soi-même, d'entretenir sa conception de la vie bonne, et de mettre en œuvre les moyens de la réaliser (Hamrouni, 2015 : 125).

Les personnes locutrices de notre corpus, par les nombreuses références à ces violences que vivent les femmes racisées et immigrantes et à leur prétendue passivité, mobilisent et se réapproprient à leur manière le concept de la déshumanisation sexualisée. Cette conceptualisation nous permet de faire sens des impacts négatifs qui découlent des divers documents encadrant les identités et les valeurs comme le sont les *Normes de vie* de Hérouxville et l'*Énoncé de valeurs* de Gatineau, et plus récemment le projet de loi 60, de même que les lois sur la laïcité de l'État et sur la neutralité religieuse. Nous retenons de ces effets, la gravité de leurs préjudices sur la vie des personnes racisées, et spécifiquement, sur celles des femmes racisées, ainsi de la nécessité d'y mettre un terme. D'un même souffle, cette nécessité établit l'importance d'être réellement solidaires et alliées. En réfléchissant aux implications et aux actions politiques concrètes émanant de ces positions, il est impératif pour les personnes privilégiées de s'éduquer sur leurs privilèges, de donner l'espace nécessaire aux personnes opprimées pour qu'elles décident de la résistance à privilégier et ensuite d'appuyer leurs luttes et leurs revendications. Nous retenons aussi la proposition de Darryl Leroux sur la nécessité pour les sujets Québécois de se désaffilier de la suprématie blanche et de l'impérialisme pour construire de nouveaux arrangements sociaux (2010 : 271, 275-276). En ce sens, les demandes de la Coalition pour l'égalité et contre le racisme systémique sur la mise sur pied d'une Commission sur la discrimination systémique et le racisme au Québec s'avèrent un pas incontournable dans ce processus.

ANNEXE A

RÉFÉRENCE AUX CORPUS

Cette annexe liste les références des articles du corpus cités dans le mémoire.

Hérouxville

H-C-ADa Alain Dubuc. (2007, 11 février). Mieux vaut tard que jamais. *La Presse*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-C-ADb Alain Dubuc. (2007, 2 novembre). Le torchon de Hérouxville. *La Presse*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-C-DMa Don Macpherson. (2007, 30 janvier). The town of Herouxville is our own Sault Ste. Marie. *The Gazette* (Montréal). Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-C-DMb Don Macpherson. (2007, 27 octobre). Monkey business about identity; Pauline Marois scores big with her citizenship bill. *The Gazette* (Montréal). Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-C-GA George Abraham. (2008, 23 mai). Bouchard-Taylor Report WENT too easy on immigrants. *The Ottawa Citizen*. Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-C-GC Gil Courtemanche. (2007, 27 octobre). « La laïcité, c'est pour les autres ». *Le Devoir*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-C-GG Ginette Gagnon. (2007, 31 janvier). L'exemple français. *Le Nouvelliste*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-C-JB Janet Bagnall. (2007, 7 février). There's an easy way for Herouville to defend women's rights. *The Gazette* (Montréal). Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-C-JF Josh Freed. (2007, 3 février). Let's look beyond the parkas and burqas: Herouville is a place we've all got in us. *The Gazette* (Montréal). Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-C-MC Marc Cassivi. (2007, 13 septembre). La dictature de l'abruti. *La Presse*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-C-PF Pierre Foglia. (2007, 10 février). C'est ça, le Canada. *La Presse*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-C-PL Patrick Lagacé. (2007, 4 décembre). Sommes-nous si faibles? *La Presse*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-C-REa Rima Elkouri. (2007, 14 avril). Hérouville, sors de ce corps. *La Presse*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-C-REb Rima Elkouri. (2007, 21 juillet). Chronique raisonnable. *La Presse*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-C-SC Sheila Copps. (2007, 16 février). Hérouville. Les politiciens doivent demeurer prudents. *Le Journal de Montréal*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-C-YBa Yves Boisvert. (2007, 29 janvier). Que les talibans se le tiennent pour dit. *La Presse*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-C-YBb Yves Boisvert. (2007, 31 janvier). Hérouville et le catholicisme perdu. *La Presse*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-C-YS Yves Séguin. (2007, 13 février). Cette manie de tout réglementer. Les « normes ». *Le Journal de Montréal*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-E-AP André Pratte. (2007, 4 octobre). Le Québec qu'on aime. *La Presse*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-E-MRa Mario Roy. (2007, 30 janvier). En banlieue de Hérouxville. *La Presse*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-E-MRb Mario Roy. (2007, 6 février). Le noir ballon. *La Presse*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-E-PB Pierre Bergeron. (2007, 29 janvier). Hérouxville vous accueille. *Le Droit*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-EOC1 Mixing together. *The Ottawa Citizen*. Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-L-AA Asrar Abbasi. (2007, 1 février). A different brilliance. *The Gazette* (Montréal). Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-L-AB Amar Baouche. (2007, 3 novembre). Québec, tu me fais peur! *La Presse*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-AEF A. El Fouladi. (2007, 5 février). Lettres : Hérouxville : les seuls lapidés sont les membres de notre communauté. *Le Devoir*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-AH Aisha Hussain. (2007, 6 février). Let's compare educational standards. *The Gazette* (Montréal). Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-L-AJB André-Jean Bordeleau. (2007, 12 février). Pépère Roy de Saint-Timothée. *Le Nouvelliste*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-BR Benoit Renaud. (2007, 30 janvier). Hérouxville : ça vient d'en haut. *Le Droit*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-CH1 Christian Harvey. (2007, 8 février). Lettres : L'hydre en manque d'information. *Le Devoir*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-CH2 Christian Huot. (2007, 6 février). Defending bigotry. *The Ottawa Citizen*. Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

- H-L-CZ Camillo Zacchia. (2007, 16 octobre). Nous sommes tous des immigrants. *Métro* (Montréal). Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>
- H-L-DB Daniel Boisvert. (2007, 16 février). Lettres : Proposition aux citoyens d'Hérouxville. *Le Devoir*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>
- H-L-DDT Diane Dagenais Turbide. (2007, 7 février). Modèle à ne pas suivre. *Le Droit*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>
- H-L-DR Dahlia Raikles. (2007, 1 février). Who's stoning women anyway? *The Gazette* (Montréal). Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>
- H-L-ED Elspeth Dowell. (2007, 1 février). All faiths wrong. *The Gazette* (Montréal). Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>
- H-L-FC Frédéric Castel. (2007, 16 février). Hérouxville : un exemple à suivre ou à proscrire ? Un vent nouveau a-t-il soufflé sur Hérouxville? *Cyberpresse*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>
- H-L-GB Gaétan Bouchard. (2007, 8 février). Libre opinion : Accommodements : merci, M. Charest. *Le Devoir*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>
- H-L-GD Gilles Désy. (2007, 16 février). Hérouxville : un exemple à suivre ou à proscrire ? Un code contre le meurtre des femmes? *Cyberpresse*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>
- H-L-GH Gaby Hsab. (2007, 22 octobre). Cachez ce voile que je ne saurais voir. *Le Devoir*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>
- H-L-GJ Gary Johnson. (2007, 19 février). English, French didn't respect native ways. *The Gazette* (Montréal). Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>
- H-L-GP Gilles Pelletier. (2007, 30 janvier). Exemple à ne pas imiter. *Le Soleil*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-HA Hani Assaad. (2007, 17 novembre). Aussi simple que ça. *La Presse*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-HB Hubie Bennett. (2007, 7 février). Stoned in Herouxville. *The Gazette* (Montréal). Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-L-HBM H. Benel Mechaiekh. (2007, 4 février). Tous des immigrants... *Le Soleil*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-JH Jonathan Hubble. (2007, 16 février). Hérouxville : un exemple à suivre ou à proscrire ? Orgueil mal placé. *Cyberpresse*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-JM1 Jason Morin. (2007, 16 février). Hérouxville : un exemple à suivre ou à proscrire ? Chers immigrants, acceptez nos excuses! *Cyberpresse*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-JM2 Judith Madore. (2007, 2 novembre). Inflow not a worry. *The Ottawa Citizen*. Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-L-JMC1 J. M. Cohen. (2007, 2 février). Reasons to stay away. *The Gazette* (Montréal). Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-L-JMC2 Jean-Marc Cormier. (2007, 16 février). Hérouxville : un exemple à suivre ou à proscrire ? Délire médiatique. *Cyberpresse*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-JSH Jalaluddin S. Hussain. (2007, 1 février). No justification? *The Gazette* (Montréal). Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-L-JVa Jeannot Vachon. (2007, 30 janvier). Hymne à la sottise. *Le Nouvelliste*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-JVb Jeannot Vachon. (2007, 16 février). Une charte flexible... *Cyberpresse*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-LD1 Laurie Duguay. (2007, 14 juin). Libre opinion : L'ennemi aux mille visages. *Le Devoir*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-LD2 Lucie Dumouchel. (2007, 16 février). Sommes-nous rendus fous? *Le Droit*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-MAS Monzir Al-Sammak. (2007, 6 février). Don't worry, Herouxville. *The Gazette* (Montréal). Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-L-MJ Martin Jalbert. (2007, 3 mai). Accommodements. Il y a les militants, les citoyens, la police et les boss des bécoses... *Cyberpresse*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-ML Michel Leclerc. (2007, 2 février). Les soirées sont longues à Hérouxville. *Cyberpresse*. La Presse. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-MM1 Michael Milech. (2007, 1 février). Herouxville's norms are divisive. *The Gazette* (Montréal). Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-L-MM2 Mona Mreiche. (2007, 11 février). Nous avons déjà de la difficulté à contrôler l'intimidation dans les écoles... *Cyberpresse*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-MS Martha Shannon. (2007, 30 janvier). Oh no, they don't. *The Gazette* (Montréal). Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-L-MT Mary Tansey. (2007, 7 février). Ignorance breeds fear. *The Gazette* (Montréal). Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-L-NCC Nicole Chenier-Cullen. Double standard. *The Ottawa Citizen*. Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-L-PB Philippe Bégin. (2007, 30 janvier). Hérouxville : pour ou contre ? Une résolution maladroite. *Le Nouvelliste*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-PD Philippe David dans Gagné, P-P. (2007, 18 février). Au delà des maladresses de Hérouxville. *La Presse*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-PM Patrick Martin. (2008, 21 mai). Don't appreciate being «tolerated». *The Gazette* (Montréal). Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-L-RB1 René Belzile. (2007, 16 février). Hérouxville : un exemple à suivre ou à proscrire ? Cette polémique frise le ridicule. *Cyberpresse*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-RB2 Roméo Bouchard. (2007, 10 février). Pas besoin du code de vie de Hérouxville. *Le Soleil*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-RB3 Roméo Boudreault. (2007, 7 février). Quelle caricature, d'un point de vue autochtone... *Le Devoir*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-RM1 Roger Marcogliese. (2007, 29 octobre). A few more directives. *The Gazette* (Montréal). Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-L-RM2 Roger Morissette dans Gagné, P-P. (2007, 18 février). Au delà des maladresses de Hérouxville. *La Presse*. Récupéré le 4 octobre 2016 de <http://eureka.cc/fr>

H-L-RM3 Roman Mukerjee. (2007, 27 février). Unfortunate. *The Ottawa Citizen*. Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-L-SA Saeed Amiraslani. (2007, 10 février). Some more norms. *The Gazette* (Montréal). Récupéré le 25 mai 2016 de Canadian Major Dailies par <http://www.proquest.com>

H-L-YG Yannick Gendron. (2007, 9 février). Hérouxville en péril? *Le Nouvelliste*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

Gatineau

G-C-PFb Pierre Foglia. (2011, 8 décembre). L'odeur de curcuma. *La Presse*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

G-E-PBa Pierre Bergeron. (2012, 30 janvier). Avançons en arrière. *Le Droit*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

G-E-PBb Pierre Bergeron. (2011, 16 décembre). L'« erreur de piton » et le multitâche. *Le Droit*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

G-E-PJ Pierre Jury. (2011, 30 novembre). Énoncé de valeurs. Un investissement. *Le Droit*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

G-L-BCa Bill Clennet. (2012, 3 janvier). À vous la parole. Un appui contradictoire. *Le Droit*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

G-L-BCb Bill Clennet. (2011, 16 décembre). À vous la parole. Des excuses ne suffisent pas. *Le Droit*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

G-L-BL Bruno Lagacé. (2012, 24 mars). À vous la parole. Contre l'énoncé des valeurs. *Le Droit*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

G-L-BR Benoît Renaud. (2012, 10 janvier). À vous la parole. Vandalisme contre la mosquée : Islamophobie. *Le Droit*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

G-L-C1 Robert Mayrand, Claude. Yvette Akoun, Martine Morissette et Bato Redzovic. (2011, 21 décembre). Énoncé de valeurs. Le milieu aurait voulu être consulté par Gatineau. *Le Droit*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

G-L-DC David Clément. (2011, 27 décembre). À vous la parole. On exige le retrait. *Le Droit*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

G-L-FD Fernand Dumaine. (2011, 27 décembre). À vous la parole. Gatineau et son énoncé de valeurs. *Le Droit*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

G-L-HBa Habbib Boucetta. (2012, 26 janvier). À vous la parole. La police... et les élus? *Le Droit*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

G-L-HBb Habib Boucetta. (2012, 31 octobre). À vous la parole. Gatineau, ville inclusive? *Le Droit*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

G-L-KM Kamal Maghri. (2012, 17 mars). Un « guide des valeurs » condescendant et discriminatoire. *Le Droit*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

G-L-NB Nicole Brunet. (2011, 16 décembre). À vous la parole. Un code à double tranchant... *Le Droit*. Récupéré le 24 mai 2016 de <http://eureka.cc/fr>

BIBLIOGRAPHIE

Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) (2016). *Guide de reconnaissance du territoire traditionnel*. Récupéré de <https://bulletin-archives.caut.ca/docs/default-source/professional-advice/guide-de-reconnaissance-du-territoire-traditionnel.pdf?sfvrsn=8>

Ahmed, S. (2014). *The Cultural Politics of Emotion* (2e éd.). Edinburgh: Edinburgh University Press.

Alcoff, L. (1991-1992). The Problem of Speaking for Others. *Cultural Critique*, 20, 5-32.

Alonso, A. M. (1992). Gender, Power, and Historical Memory : Discourses of Serrano Resistance. Dans J. Butler et J. Scott (dir.), *Feminists Theorize the Political* (p. 404-425). Boulder : Westview Press.

Anderson, B. (1991). *Imagined Communities : Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. Londres : Verso.

Andrews, M. (2004). Opening to the Original Contributions. Counter-Narratives and the Power to Oppose. Dans M. Bamberg et M. Andrews (dir.), *Considering Counter-Narratives : Narrating, Resisting, Making sense* (p. 1-6). Amsterdam : John Benjamins Publishing Co.

Antonius, R. (2002). Un racisme « respectable ». Dans J. Renaud, L. Pietrantonio et G. Bourdeault (dir.), *Les relations ethniques en question : ce qui a changé depuis 11 septembre* (p. 253-270). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Antonius, R. (2008). *La représentation des Arabes et des musulmans dans la grande presse écrite au Québec*. [Rapport de recherche]. [s. l. : n. é.]. Récupéré de http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/Arabes_Musulmans_Presse_ecrite_2.pdf

Auger, A.-M. (2012). *Le nerf du corps : racines, correspondances et contamination des images de folles au cinéma* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/8879>

Austin, D. (2010). Narratives of Power : Historical Mythologies in Contemporary Québec and Canada. *Race & Class*, 52(1), 19-32.

Bahri, D. (2010). Le féminisme dans/et le postcolonialisme. Dans C. Verschuur (dir.), *Genre, postcolonialisme et diversité des mouvements de femmes* (p. 27-54). Genève : L'Harmattan.

Balibar, É. (2007a[1988]). Racisme et nationalisme. Dans É. Balibar et I. Wallerstein (dir.), *Race, nation et classe. Les identités ambiguës* (p. 54-92). Paris : La Découverte.

Balibar, É. (2007b[1988]). Y'a-t-il un néo-racisme ? Dans É. Balibar et I. Wallerstein (dir.), *Race, nation et classe. Les identités ambiguës* (p. 27-41). Paris : La Découverte.

Bannerji, H. (1999). A Question of Silence : Reflections on Violence Against Women in Communities of Colour. Dans E. Dua et A. Robertson (dir.), *Scratching the surface : Canadian, anti-racist, feminist thought* (p. 261-277). Toronto : Women's Press.

Bannerji, H. (2000). *The Dark Side of the Nation. Essays on Multiculturalism, Nationalism and Gender*. Toronto : Canadian Scholars' Press Inc.

BANQ. Services. (s. d.). L'ISBN et Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Dans *Attribution ISBN* (s. a.). Récupéré de <http://www.banq.qc.ca/isbn>

Bart, P. B. et Scully, D. H. (1979). The Politics of Hysteria : The Case of the Wandering Womb. Dans E. S. Gomberg et V. Franks (dir.), *Gender and Disordered Behavior. Sex differences in Psychopathology* (p. 354-380). New York : Brunner/Mazel.

Beaman, L. G. et Smith, L. (2016). « Dans leur propre intérêt » : La Charte des valeurs québécoises, ou du danger de la religion pour les femmes. *Recherches sociographiques*, 57(2-3), 457-504.

- Bélaïr-Cirino, M. (2019, 29 mars). La CAQ dépose son projet de loi sur la laïcité de l'État québécois. *Le Devoir* (Montréal). Récupéré de <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/550869/depot-projet-de-loi>
- Ben Soltane, S. (2015). Femmes maghrébines immigrantes au Québec, une « double absence ». Dans N. Hamrouni et C. Maillé (dir.), *Le sujet du féminisme est-il blanc? : femmes racisées et recherche féministe* (p. 209-228). Montréal : Éditions du remue-ménage.
- Benhadjoudja, L. (2014). Vivre ensemble au-delà du soupçon à l'égard de l'Autre. Dans M.-C. Haince, Y. El-Ghadban et L. Benhadjoudja (dir.), *Le Québec, la Charte, l'Autre. Et après?* (p. 55-74). Montréal : Mémoire d'encrier.
- Benhadjoudja, L. (2015). De la recherche sur les féminismes musulmans : enjeux de racisation et de positionnement. Dans N. Hamrouni et C. Maillé (dir.), *Le sujet du féminisme est-il blanc? : femmes racisées et recherche féministe* (p. 41-56). Montréal : Éditions du remue-ménage.
- Benhadjoudja, L. (2017). Laïcité narrative et sécularonationalisme au Québec à l'épreuve de la race, du genre et de la sexualité. *Studies in Religion/Sciences Religieuses*, 46(2), 272-291.
- Benhadjoudja, L., El-Ghadban, Y. et Haince, M.-C. (dir.). (2014). Prologue. Dans *Le Québec, la Charte, l'Autre. Et après?* (p. 5-8). Montréal : Mémoire d'encrier.
- Bergeron, P. (2017, 18 octobre). Le projet de loi 62 sur la neutralité de l'État est adopté. *Le Devoir*. Récupéré de <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/510664/adoption-du-projet-de-loi-62>
- Bhabha, H. (1983). The Other question... *Screen*, 24(4), 18-38.
- Bilge, S. (2010). « ... alors que nous, Québécois, nos femmes sont égales à nous et nous les aimons ainsi » : la patrouille des frontières au nom de l'égalité de genre dans une « nation » en quête de souveraineté. *Sociologie et sociétés*, 42(1), 197-226.
- Blais, M. et Dupuis-Déri, F. (dir.). (2008). Introduction. Qu'est-ce que le masculinisme ? Dans *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué* (p. 11-31). Montréal : Éditions du remue-ménage.
- Bouchard, G. (2003). *Raison et contradiction : le mythe au secours de la pensée*. Québec : Édition Nota bene.

Bourdieu, P. (1996). *Sur la télévision suivi de L'emprise du journalisme*. Paris : Liber Édition.

Bosniak, L. (2006). *The Citizen and the Alien : Dilemmas of Contemporary Membership*. Princeton : Princeton University Press.

Branco-Rosoff, S. et Marinelli, C. (1994). Faire entendre sa voix. Le courrier des lecteurs dans les trois quotidiens marseillais. *Mots. Les langages du politique*, 40(1), 25-39.

Breton, P. (2006). *L'argumentation dans la communication* (6e éd.). Paris : La Découverte.

Calliste, A. et Dei, G. J. S. (dir.). (2000). Introduction. Dans *Anti-Racist Feminism : Critical Race and Gender Studies* (p. 11-18). Halifax : Fernwood Publishing.

Carty, L. (1999). The Discourse of Empire and the Social Construction of Gender. Dans E. Dua et A. Robertson (dir.), *Scratching the surface : Canadian, anti-racist, feminist thought* (p. 35-47). Toronto : Women's Press.

Castagna, M. et Dei, G. J. S. (2000). Chapter One: An Historical Overview of the Application of the Race Concept in Social Practice. Dans A. Calliste et G. J. S. Dei (dir.), *Anti-Racist Feminism : Critical Race and Gender Studies* (p.19-37). Halifax : Fernwood Publishing.

Chesler, P. (1972). *Women and madness*. New York : Avon.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). (2019). *Mémoire à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale, Projet de Loi N° 21, Loi sur la laïcité de l'État*. Récupéré de http://www.cdpedj.qc.ca/Publications/memoire_PL_21_laicite.pdf

Commission ontarienne des droits de la personne (CODP). (2016). *Politique sur le capacitisme et la discrimination fondée sur le handicap*. Récupéré de <http://www.ohrc.on.ca/fr/book/export/html/18491>

Conseil de Presse du Québec (CPQ). (2003). *Droits et responsabilité de la presse* (3e éd.). Montréal : CPQ. Récupéré de https://conseildepresse.qc.ca/wp-content/uploads/2011/06/droits-responsabilites-de-la-presse_fr.pdf

Cottle, S. (dir.). (2000). Introduction. Media research and ethnic minorities : mapping the field. Dans *Ethnic Minorities and the Medias* (p.1-30). Buckingham : Open University Press.

Dalpé, S. et Koussens, D. (2016). Les discours sur la laïcité pendant le débat sur la « Charte des valeurs de la laïcité ». Une analyse lexicométrique de la presse francophone québécoise. *Recherches sociographiques*, 57(2-3), 455-474.

Das Gupta, T. (1999). The Politics of Multiculturalism : « Immigrant Women » and the Canadian State. Dans E. Dua et A. Robertson (dir.), *Scratching the surface : Canadian, anti-racist, feminist thought* (p. 187-205). Toronto : Women's Press.

Deliovsky, K. (2010). *White femininity : race, gender and power*. Black Point : Fernwood Publishing.

Delphy, C. (2004, mai). Retrouver l'élan du féminisme. *Le Monde Diplomatique*, 24-25. Récupéré de <https://www.monde-diplomatique.fr/2004/05/DELPHY/11173>

Delphy, C. (2005). Race, caste et genre en France. Dans J. Bidet (dir.), *Guerre impériale, guerre sociale* (p. 163-175). Paris : Presses universitaires de France.

Delphy, C. (2006). Antisexisme ou antiracisme? Un faux dilemme. *Nouvelles questions féministes*, 25(1), 59-83.

Delvaux, M. (1988). *Femmes psychiatisées, femmes rebelles : de l'étude de cas à la narration autobiographique*. Montréal : Éditions Le Plessis-Robinson.

*Derrida, J. (1997). Pas d'hospitalité. Dans J. Derrida et A. Dufourmantelle (dir.), *De l'hospitalité* (p. 71-137). Paris : Calmann-Lévy.

*Derrida, J. (1999). Responsabilité et hospitalité. Dans M. Seffahi (dir.), *Manifeste pour l'hospitalité : Autour de Jacques Derrida (111-124)*. Grigny : Paroles d'aube.

*Derrida, J. (2001). Le principe d'hospitalité. Dans *Papier Machine* (p. 273-277). Paris : Galilée.

Dhruvarajan, V. (2002). Women of Colour in Canada. Dans V. Dhruvarajan et J. Vickers (dir.), *Gender, Race and Nation : a Global Perspective* (p. 99-122). Toronto : University of Toronto Press.

Dorlin, E. (2005). De l'usage épistémologique et politique des catégories de « sexe » et de « race » dans les études sur le genre. *Cahier du Genre*, 39(2), 83-105.

Dourcy, M. et Marcoccia, M. (2007). Forum internet et courrier des lecteurs : l'expression publique et ses opinions. *Hermès, La Revue*, 47(1), 41-50.

Dua, E. (1999). Canadian Anti-Racist Feminist Thought : Scratching the Surface of Racism. Dans E. Dua et A. Robertson (dir.), *Scratching the surface : Canadian, anti-racist, feminist thought* (p. 7-31). Toronto : Women's Press,

Dua, E. (2000). «The Hindu Woman's Question»: Canadian Nation Building and the Social Construction of Gender for South Asian-Canadian Women. Dans A. Calliste et G. J. S. Dei (dir.), *Anti-Racist Feminism : Critical Race and Gender Studies* (p. 55-72). Halifax : Fernwood Publishing.

Duquette, P. (2011a, 29 novembre). Petit guide à l'intention des nouveaux arrivants. Énoncé de valeurs à la sauce gatinoise. *Le Droit* (Gatineau-Ottawa), p. 5.

Duquette, P. (2011b, 15 décembre). Kamal Maghri est encore sous le choc. Gatineau fouille le passé d'un plaignant. *Le Droit* (Gatineau-Ottawa), p. 3.

Duquette, P. (2012, 27 janvier). Passages controversés de son code de vie à l'intention des immigrants. Gatineau fera marche arrière. *Le Droit* (Gatineau-Ottawa), p. 5.

El Yamani, M. (1996). De la gaffe politique à l'exclusion : le marquage du « nous » au « eux » à travers les discours et stratégies médiatiques de « l'affaire Parizeau » au Québec. Dans K. Fall, R. Hadj-Moussa et D. Simeoni (dir.), *Les convergences culturelles dans les sociétés pluriethniques* (p. 235-262). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Fairclough, N. (1992). *Discourse and Social Change*. Cambridge : Polity Press.

*Fairclough, N. et Wodak, R. (1997). Critical Discourse Analysis. Dans T. A. van Dijk (dir.), *Discourse Studies : A Multidisciplinary Introduction. Discourse as Social Interaction* (vol. 2, p. 258-284). London : Sage Publications Ltd.

*Fanon, F. (1986). *Black Skin, White Masks*. London : Pluto Press.

Fleras, A. (2014). *Racisms in a multicultural Canada : paradoxes, politics, and resistance*. Waterloo : Wilfrid Laurier University Press.

Frandsen, S., Lundholt Wolff, M. et Kuhn, T. (dir.). (2017). Introduction. Dans *Counter-Narratives and Organization* (p. 1-13). New York : Routledge.

Frankenberg, R. (1994). *White women, race matters the social construction of whiteness*. Minneapolis : University of Minnesota Press.

Gabriel, J. (1998). *Whitewash: Racialized Politics and the Media*. London : Routledge.

Gagnon, A. G., St-Louis, J.-C. et Cayouette, P. (dir.). (2016). *Les Conditions du dialogue au Québec. Laïcité, réciprocité, pluralisme*. Montréal : Québec Amérique.

Gagnon, K. (2007, 27 janvier). Hérouxville édicte un code de conduite rigoureux pour ses futurs immigrants. Il est interdit de lapider les femmes! *La Presse*, p. A1.

Gatineau. (2011a). *Énoncé de valeurs. Des clés pour mon intégration à Gatineau*. Récupéré de <https://fr.scribd.com/document/74841071/Enonce-de-valeurs-des-cles-pour-mon-integration-a-Gatineau>

Gatineau. (2011b). *Gatineau. C'est dans mon objectif !* Récupéré de http://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/immigration_diversite_culturelle/guide_gatineau_objectif.pdf

Giasson, T., Brin, C. et Sauvageau, M.-M. (2010a). Le Bon, la Brute et le Raciste. Analyse de la couverture médiatique de l'opinion publique pendant la « crise » des accommodements raisonnables au Québec. *Revue canadienne de science politique*, 43(2), 379-406.

Giasson, T., Brin, C. et Sauvageau, M.-M. (2010b). La couverture médiatique des accommodements raisonnables dans la presse écrite québécoise : Vérification de l'hypothèse du tsunami médiatique. *Canadian Journal of Communication*, 35(3), 431-453.

Gignac, S. (2008). *Du silence à la parole : étude comparative de La chambre au papier peint (1892) de Charlotte Perking Gilman et du Cercle de Clara (1997) de*

Martine Desjardins (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/1183/>

Gingras, A.-M. (2009). Les médias et les pouvoirs économiques. Dans *Médias et démocratie : le grand malentendu* (3e éd., p. 101-166). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Giroux, H. A. (1994). White Utopias and Nightmare Realities: Film and the New Cultural Racism. Dans *Disturbing Pleasures : Learning Popular Culture* (p. 67- 93). New York : Routledge.

Hage, G. (1998). *White Nation. Fantasies of White supremacy in a multicultural society*. New York : Routledge.

Haince, M.-C. (2014). Ségrégation tranquille ou comment se débarrasser des intrus. Dans L. Benhadjoudja, Y. El-Ghadban et M.-C. Haince (dir.), *Le Québec, la Charte, l'Autre. Et après?* (p. 25-37). Montréal : Mémoire d'encrier.

Hamel, C. (2005). De la racialisation du sexisme au sexisme identitaire. *Migrations Société*, 17(99-100), 91-104.

Hamrouni, N. (2015). Malreconnaissance, déni des droits, déshumanisation : en quels termes penser l'injustice faite aux femmes racisées? Dans N. Hamrouni et C. Maillé (dir.), *Le sujet du féminisme est-il blanc? : femmes racisées et recherche féministe* (p. 109-131). Montréal : Éditions du remue-ménage.

Harding, R. (2006). Historical representations of aboriginal people in the Canadian news media. *Discourse & Society*, 17(2), 205-235.

Harding, S. (dir.). (2004). Introduction : Standpoint theory as a site of political, philosophic, and scientific debate. Dans *The feminist standpoint theory reader : Intellectual and political controversies* (p. 1-15). New York : Routledge.

Harp, D., Bachman, I. et Loke, J. (2014). Where Are the Women? The Presence of Female Columnists in U.S. Opinion Page. *Journalism & Mass Communication Quarterly*, 9(2), 289-307.

Henry, F et Tator, C. (2002). *Discourses of domination : racial bias in Canadian English-language press*. Toronto : University of Toronto Press.

Henry, F., Tator, C., Mattis, W. et Rees, T. (dir.). (2000). *The colour of democracy : racism in Canadian society* (2e éd). Scarborough : Nelson.

Hérouxville. (2007). *Normes de vie*. Récupéré de <http://municipalite.herouxville.qc.ca/normes.pdf>

Hubé, N. (2008). Le courrier des lecteurs. Une parole journalistique profane? *Mots. Les langages du politique*, 87, 99-112.

Iacovino, R. (2015). Contextualizing the Quebec Charter of values : Belonging without citizenship. *Études ethniques au Canada*, 47(1), 41-60.

Influence Communication. (s. d.). *Qui est Influence*. Récupéré de <http://www.influencecommunication.com/entreprise/qui-est-influence>

Influence Communication. (2007). *Bilan 2007 Québec*. Récupéré de <http://www.influencecommunication.com/sites/default/files/bilan2007-qc.pdf>

Jacquet, C. (2017). *Représentations féministes de « la religion » et de « la laïcité » au Québec (1960-2013) : reproductions et contestations des frontières identitaires* (Thèse de doctorat). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/9827/>

Jiwani, Y. (2004). Gendering terror : representations of the orientalized body in Quebec's post-September 11 English-language press. *Critique : Critical Middle Eastern Studies*, 13(3), 265-291.

Jiwani, Y. (2006). *Discourses of denial: mediations of race, gender, and violence*. Vancouver : UBC Press.

Jiwani, Y. (2010). Doubling Discourses and the Veiled Other: Mediations of Race and Gender in Canadian Media. Dans S. H. Razack, M. Smith et S. Thobani (dir.), *States of Race, Critical Race Feminism for the 21st Century* (p. 59-86). Toronto : Between the Lines Press.

Jutras, I. (2017). *Les juifs ashkénazes et sépharades face au projet de Charte des valeurs québécoises : divergences ou convergences?* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/10827/>

Karmis, D. (2008). « Un couteau reste un couteau » ? Réflexions sur les limites de l'hospitalité québécoise. Dans S. Gervais, D. Karmis et D. Lamoureux (dir.), *Du tricoté serré au métissé serré? La culture publique commune au Québec en débats* (p. 249-264). Québec : Les Presses de l'Université Laval.

Karmis, D. (2013). Le multiculturalisme sous l'angle de l'éthique de l'hospitalité. *The Tocqueville Review/La revue Tocqueville*, 34(1), 65-88.

Kingué Élongué, G. (2015). Pour une perspective intersectionnelle dans l'analyse des représentations du féminin dans les manuels d'éthique et de culture religieuse. Dans N. Hamrouni et C. Maillé (dir.), *Le sujet du féminisme est-il blanc? : femmes racisées et recherche féministe* (p. 195-208). Montréal : Éditions du remue-ménage.

Lajoie, G. (2019, 16 mai). La Fédération des femmes contre le projet de loi 21: «C'est nos corps, c'est nos choix!». *Le Journal de Québec* (Québec). Récupéré de <https://www.journaldequebec.com/2019/05/16/laicite-derniere-journee-de-consultations>

Lamy, G. (2015). *Laïcité et valeurs québécoises : les sources d'une controverse*. Montréal : Québec Amérique.

La Presse Canadienne. (2019, 11 juin). Manifestation contre le projet de loi 21 à Québec. *La Presse* (Montréal). Récupéré de <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/201906/11/01-5229654-manifestation-contre-le-projet-de-loi-21-a-quebec.php>

Lawrence, B. (2002). Rewriting Histories of the Land : Colonization and Indigenous Resistance in Eastern Canada. Dans S. H. Razack (dir.), *Race, Space and the Law : Unmapping a White Settler Society* (p. 21-46). Toronto : Between the Lines.

Lebel, D. (2006). *Guide terminologique autochtone*. Récupéré de http://www.umq.qc.ca/uploads/files/pub_autres/Guide_terminologique.pdf

Le Coz, C. (2015). *Laïcité au Québec : de nouveaux enjeux sociaux et politiques, vers un nouveau modèle* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/8544/>

Lenk, H.-M. (2000). The Case of Émilie Ouimet: News Discourse on Hijab and the Construction of Québécois National Identity. Dans A. Calliste et G. J. S. Dei (dir.), *Anti-racist feminism* (p. 73-90). Halifax : Fernwood Publishing.

- Le Petit Robert de la langue française. (2009). Paris : Dictionnaires Le Robert.
- Lerner, H. G. (1988). The Hysterical Personality. Dans *Women in Therapy* (p. 105-118). Lanham : Jason Aronson.
- Leroux, D. R. J. (2010). *Commemorating Quebec : nation, race, and memory* (Thèse de doctorat). Ottawa : Carleton University. Récupéré de <https://curve.carleton.ca/9938d5d7-dd1a-4fd3-886c-d246bc95960e>
- Lessard, D. (2019, 7 mai). Projet de loi sur la laïcité : tirs croisés. *La Presse* (Montréal). Récupéré de <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/201905/07/01-5224961-projet-de-loi-sur-la-laicite-tirs-croises.php>
- Mahrouse, G. (2010). « Reasonable accommodation » in Québec : the limits of participation and dialogue. *Race & Class*, 52(1), 85-96.
- Maingueneau, D. (2009). *Les termes clés de l'analyse du discours* (2e éd.). Paris : Édition Points.
- McCarty, T. L., Romero, M. E. et Zepeda, O. (2006). Reclaiming the Gift. Indigenous Youth Counter-Narratives on Native Language Loss and Revitalization. *American Indian Quarterly*, 30(1-2), 28-48.
- McClintock, A. (1995). *Imperial Leather. Race, Gender and Sexuality in the Colonial Contest*. New York : Routledge.
- Meintel, D. (2014). Une charte contre tous. Dans L. Benhadjoudja, Y. El Ghadban et M.-C. Haince (dir.), *Le Québec, la Charte, l'Autre. Et après?* (p. 39-53). Montréal : Mémoire d'encrier.
- Mohanty, C. T. (2009[1984]). Sous le regard de l'Occident : recherche féministe et discours colonial. Dans E. Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination* (p. 149-182). Paris : Presses universitaires de France.
- Ng, R. (1993). Racism, Sexism, and Immigrant Women. Dans S. Burt, L. Code et L. Dorney (dir.), *Changing Patterns : Women in Canada* (2e éd., p. 279-308). Toronto : The Canadian Publishers.

Nieguth, T. et Lacassagne, A. (2009). Contesting the Nation: Reasonable Accommodation in Rural Quebec. *Canadian Political Science Review*, 3(1), 1-16.

Ollivier, M et Tremblay, M. (dir.). (2000). Quelques principes de la recherche féministe. Dans *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche* (p. 7-16). Montréal : L'Harmattan.

Ong, A. (1988). Colonialism and modernity: Feminist re-presentations of women in non-Western Societies. *Inscriptions*, 3-4, 79-83.

Pagé, G. (2015). « Est-ce qu'on peut être racisées, nous aussi? » : les féministes blanches et le désir de racisation. Dans N. Hamrouni et C. Maillé (dir.), *Le sujet du féminisme est-il blanc? : femmes racisées et recherche féministe* (p. 133-154). Montréal : Éditions du remue-ménage.

Pagé, G. (2017). Les femmes et la démocratie au Québec et au Canada. Dans A. G. Gagnon (dir.), *La politique québécoise et canadienne : une approche pluraliste* (2e édition), (p. 353-374). Montréal : Presses de l'Université du Québec.

Petitclerc, A. (2009) Introduction aux notions de contexte et d'acteurs sociaux en Critical Discourse Analysis. *Semen*, 27, s.p.

Pires, R. (2017). *Les féministes de deuxième génération issues de l'immigration face à la citoyenneté et l'identité nationale au Québec : Ne sommes-nous pas Québécoises?* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/9927/>

PL 21 : Loi sur la laïcité de l'État. (2019). 1^{re} sess., 42^e lég., Québec. Récupéré de <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-21-42-1.html?appellant=MC>

PL 60 : Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement. (2013). 1^{re} sess., 40^e lég., Québec. Récupéré de <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-60-40-1.html>

PL 62 : Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes. (2015). 1^{re} sess., 41^e lég., Québec. Récupéré de <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-62-41-1.html>

PL 94 : Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements. (2010). 1^{re} sess., 39^e lég., Québec. Récupéré <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-94-39-1.html>

Potvin, M. (dir.). (2008a). Les médias écrits et les accommodements raisonnables. L'invention d'un débat. Analyse du traitement médiatique et des discours d'opinion dans les grands médias (écrits) du Québec sur les situations reliées aux accommodements raisonnables, du 1^{er} mars 2006 au 30 avril 2007. [Rapport de recherche]. [s. l. : n. é.]. Récupéré de <https://www.mce.gouv.qc.ca/publications/CCPARDC/rapport-8-potvin-maryse.pdf>

Potvin, M. (2008b). *Crise des accommodements médiatiques. Une fiction médiatique?* Montréal : Athéna.

Price, H. Y. (2011). *Analyzing Ethnographic Research on Indigenous Knowledges in Development Studies: An Anti-Colonial Inquiry* (Mémoire de maîtrise). University of Toronto. Récupéré de https://tspace.library.utoronto.ca/bitstream/1807/27365/1/Price_Hayley_Y_201103_MA_thesis.pdf

Radio-Canada. (2012, 18 juillet). *L'Énoncé de valeurs de Gatineau ne sera pas réédité.* Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/570541/enonce-valeurs-gatineau>

Razack, S. H. (dir.). (2002). *Race, Space and the Law : Unmapping a White Settler Society.* Toronto : Between the Lines.

Razack, S. H. (2004). Imperilled Muslim women, dangerous Muslim men and civilised Europeans: Legal and social responses to forced marriages. *Feminist Legal Studies*, 12(2), 129-174.

Razack, S. H. (2008). *Casting Out : The Eviction of Muslims from Western Law and Politic.* Toronto : University of Toronto Press.

Saint-Arnaud, P. (2019, 7 mai). Laïcité: la consultation qualifiée de mascarade par des groupes religieux. *Le Devoir* (Montréal). Récupéré de <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/201905/07/01-5225029-laicite-la-consultation-qualifiee-de-mascarade-par-des-groupes-religieux.php>

Schaepli, L. M. (2012). *Indigenous People and Québec Identity : Revelations from the 2007 Bouchard-Taylor Commission on Reasonable Accommodation* (Mémoire de maîtrise). Kingston : Queen's University. Récupéré de https://qspace.library.queensu.ca/bitstream/handle/1974/7096/Schaepli_Laura_M_201204_MA.pdf?sequence=1

Schick, C. (2002). Keeping the Ivory Tower White : Discourses of Racial Domination. Dans S. H. Razack (dir.), *Race, space, and the law : unmapping a white settler society* (p. 99-119). Toronto : Between the lines.

Spivak, G. C. (1988). Can the Subaltern Speak ? Dans C. Nelson et L. Grossberg (dir.), *Marxism and the Intrepretation of Culture* (p. 271-313). Champaign : University of Illinois Press

Stasiulis, D. K. (2013). Worrier Nation : Quebec's Value Codes for Immigrants. *Politikon*, 40(1), 183-209.

Stasiulis, D. K. et Bakan, A. B. (2005). Introduction : Negotiating Citizenship. Dans *Negotiating citizenship : migrant women in Canada and the global system* (p. 1-10). Toronto : University of Toronto Press.

Statistique Canada (2007). *2006 Census of Canada — Immigration in Canada : A Portrait of the Foreign Born Population*. Récupéré de www.dpcdsb.org/NR/rdonlyres/85037D79-3282/Immigration.pdf

Thibaudeau, C. (2015). *Le déplacement des frontières citoyennes québécoises : des récits identitaires en tension* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/8426/>

Traoré, D. (2015). Les théories postcoloniales et leurs enjeux pour une anthropologue racisée : quelques éléments de réflexivité. Dans N. Hamrouni et C. Maillé (dir.), *Le sujet du féminisme est-il blanc? : femmes racisées et recherche féministe* (p. 25-39). Montréal : Éditions du remue-ménage.

Ussher, J. (1991). *Women's Madness: Misogyny or Mental Illness?* Hemel Hempstead : Harvester Wheatsheaf.

van Dijk, T. A. (1989). Mediating racism : The role of the media in the reproduction of racism. Dans R. Wodak (dir.), *Language, power and ideology : studies in political discourse* (p. 199-226). Amsterdam : John Benjamins Publishing Company.

- van Dijk, T. A. (1991). *Racism and the Press*. London : Routledge.
- van Dijk, T. A. (1993). *Elite discourse and racism*. Newbury Park : Sage Publications, Inc.
- van Dijk, T. A. (2000). New(s) racism : a discourse analytical approach. Dans S. Cottle (dir.), *Ethnic Minorities and the Medias* (p. 33-49). Buckingham : Open University Press.
- van Dijk, T. A. (2001). Critical Discourse Analysis. [Chapitre de livre]. Dans D. Schiffrin, D. Tanner et H. E. Hamilton (dir.), *The Handbook of Discourse Analysis* (p. 352-371). Oxford : Blackwell Publishers Ltd.
- van Dijk, T. A. (2002). Principles of critical discourse analysis. Dans M. Toolan (dir.), *Critical Discourse Analysis* (t. 2, p. 104-141). London : Routledge.
- van Dijk, T. A. (2008). *Discourse and Power*. London : Palgrave Macmillan.
- Veith, I. (1972). *Histoire de l'hystérie*. Vichy : Seghers.
- Vickers, J. et Dhruvarajan, V. (dir.). (2002). Gender, Race, and Nation. Dans *Gender, Race and Nation : a Global Perspective* (p. 25-63). Toronto : University of Toronto Press.
- Volpp, L. (2001). Feminism versus Multiculturalism. *Columbia Law Review*, 101, 1181-1218.
- Volpp, L. (2002). The Citizen and the Terrorist, *UCLA Law Review*, 49(5), 1575-1600.
- Wilson II, C. C., Gutiérrez, F. et Chao, L. M. (dir.). (2013). The Press : Whose (News) Media Is It? Dans *Racism, Sexism, and the Media : Multicultural Issues Into the New Communications Age* (4e éd., p. 126-155). Thousand Oaks : Sage Publications, Inc.
- Winter, E. (2011). *Us, them, and others : pluralism and national identities in diverse societies*. Toronto : University of Toronto Press.

Wodak, R. (2001). What CDA is about – a summary of its history, important concepts and its developments. Dans R. Wodak et M. Meyer (dir.), *Methods of Critical Discourse Analysis* (p. 1-13). London : Sage Publications Ltd.

Zine, J. (2006). Unveiled Sentiments: Gendered Islamophobia and Experiences of Veiling among Muslim Girls in a Canadian Islamic School. *Equity and Excellence in Education*, 39, 239-252.

(*) indique des références secondaires